ROYAUME DE BELGIQUE

3e rapportage au Parlement concernant le Quatrième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2022-2026)

2024

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 4
2. Matrice de rapportage par département 5
Affaires étrangères 5
OBJECTIF 1 : Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international 7
OBJECTIF 2 : Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité 14
OBJECTIF 3 : Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles 22
OBJECTIF 4 : Promouvoir la participation des femmes aux prises de décisions en matière de paix, de sécurité et de prévention, gestion et règlement des conflits 29
OBJECTIF 5 : Soutenir l'agenda Femmes, Paix et Sécurité 35
OBJECTIF 6 : Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN 42
Développement 43
OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international 44
OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité 64
OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles 74
OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlement des conflits 83
OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité 88
OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN 90
Défense 91
OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international 92
OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité 93
OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ... 98
et plus spécifiquement les violences sexuelles 98
OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlement des conflits 102
OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité 105
OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, ... 107
Paix et Sécurité et du PAN 107
Intérieur 108
OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international 109
OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité 110

OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles ... 117
OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlement des conflits ... 120
OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ... 123
OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN ... 124
Justice ... 125
OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international ... 126
OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité ... 128
OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles ... 130
OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlement des conflits ... 132
OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ... 134
OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN ... 135
Égalité des chances ... 136
OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international ... 138
OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité ... 141
OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles ... 141
OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlement des conflits ... 142
OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ... 143
OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN ... 144
3. Annexes ... 145
Annexe 1 : Abréviations ... 146
Annexe 2 : Documents concernant l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ... 149

1. Introduction

Le ‘Quatrième Plan d’Action National ‘Femmes, Paix, Sécurité’ (2022-2026)’ continue la bonne pratique des rapportages au Parlement, des Plans d’Action (PAN) précédents. Ce rapportage constitue aussi bien un instrument permettant aux départements concernés de contrôler leurs propres progrès qu’un moyen d’informer la population (représentée en premier lieu par le Parlement et la société civile) au sujet des actions réalisées.

Le rapportage suit la structure du quatrième PAN. Il est subdivisé selon les 6 mêmes objectifs et reprend les 37 buts. Pour chaque ligne d’action, nous indiquons, pour les indicateurs mentionnés, les actions qui ont été réalisées, et ce par département concerné. Les indicateurs repris dans le PAN et dans le présent rapportage tiennent également compte des indicateurs de l’UE et de l’ONU relatifs à la résolution 1325 qui concernent les actions des États-Membres.

Ce rapportage contient des informations relatives à la période janvier – décembre 2024 et a été coordonné par l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes et le SPF Affaires étrangères. 2024 a toutefois été une année importante au cours de laquelle une concertation intermédiaire avec la société civile a été organisée par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères, en collaboration avec l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes et les Services publics fédéraux Affaires étrangères, Intérieur, Justice et le Ministère de la Défense. Cet examen à mi-parcours, prévu par l’action 36 du quatrième Plan d’action national, a eu lieu le 8 octobre et visait à évaluer la mise en œuvre de ce Plan d’action à ce jour (2022-2024), ainsi qu’à effectuer une concertation entre les services publics, le parlement, les organes consultatifs et la société civile sur les possibilités de renforcer davantage la mise en œuvre du Plan d’action. Les recommandations qui en ont résulté ont ensuite fait l’objet d’une discussion lors de deux réunions supplémentaires de la Taskforce belge « Femmes, Paix, Sécurité ».

Une liste des références aux documents relatifs à la thématique Femmes, Paix et Sécurité est jointe à l’annexe 1.

2. Matrice de rapportage par département

Affaires étrangères

La mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité constitue une priorité pour le SPF Affaires étrangères. Le contexte international actuel n'est pas favorable à l'égalité des genres. À l'échelle mondiale, des mouvements anti-genre s'organisent aux niveaux local, national et international contre la réalisation des droits humains des femmes, filles et personnes LGBTQIA+. Les guerres et les crises, et surtout la crise climatique, ont un effet particulièrement délétère et disproportionné sur les droits des femmes et des filles. Le SPF Affaires étrangères n'a cessé d'œuvrer au niveau international en faveur d'une participation égalitaire des femmes à la prise de décision, d'une approche plus efficace en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et de l'intégration des aspects liés au genre vis-à-vis de la paix et de la sécurité. À l'occasion de réunions bilatérales, dans le cadre de l'Union européenne et dans les enceintes régionales et internationales, notre pays a plaidé activement en faveur d'un renforcement du cadre normatif international en matière d'égalité des genres et de droits des femmes, y compris de sa mise en œuvre au niveau national.

Le présent rapport met en lumière de nombreux exemples d'initiatives entreprises ou soutenues par le SPF Affaires étrangères au sein d'organisations régionales et multilatérales en faveur de l'égalité des genres et, plus spécifiquement, de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Parmi les exemples concrets, citons la contribution active de la Belgique aux négociations en vue d'une nouvelle politique des Nations Unies concernant la thématique Femmes, Paix et Sécurité, qui a directement participé à la définition d'objectifs plus ambitieux. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet aux lignes d'action 29c, 31a et 31b.

En sa qualité de membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (2023-2025), la Belgique a fait de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles l'une de ses quatre priorités. Notre pays a présenté avec succès au Conseil une nouvelle résolution concernant la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, une forme de violence aux répercussions négatives considérables sur cette catégorie de personnes. Grâce à cette résolution, le comité consultatif du Conseil rédigera un rapport concernant ces violations des droits humains ainsi que des recommandations concrètes pour une approche plus adaptée. Par ailleurs, la Belgique a pris l'initiative d'une déclaration commune au sein du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies qui souligne l'importance de la CEDAW, soutenue par de nombreux autres pays. C'est également dans cette optique que la Belgique met systématiquement à profit l'examen périodique universel pour formuler des recommandations concrètes en matière de réalisation des droits des femmes et de lutte contre la violence basée sur le genre. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet aux lignes d'action 1b et 1c.

À l'approche du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, un cap symbolique pour les droits des femmes, notre pays a déjà introduit, après consultation de la société civile, un rapport national portant sur la mise en œuvre de ce programme en Belgique et a organisé à Genève un événement parallèle au sujet des droits des femmes au travail, événement couronné de succès. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet à la ligne d'action 2e.

Comme toujours, tout au long de l'année 2024, notre pays a soutenu des mandats internationaux qui jouent un rôle important dans la promotion de l'égalité des genres et de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, parmi lesquels ONU Femmes et la Représentante spéciale du secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. La Belgique a également apporté son soutien à d'autres organisations qui intègrent la thématique Femmes, Paix et Sécurité dans leurs activités quotidiennes, tout particulièrement le programme UNMAS qui met fortement l'accent sur la participation des femmes et sur la question du genre dans la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre. En outre, le rôle crucial des organisations locales de femmes et des femmes engagées dans la défense des droits humains n'a pas été oublié, par exemple au travers du financement du *Nadia's Initiative Women's Center*. Pour de plus amples informations à ce sujet, vous pouvez consulter les lignes d'action 2d, 16 et 21d et e.

Entre le 01/01 et le 30/06, la Belgique a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE). Plus que jamais, notre pays a profité de cette occasion pour promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes à ce niveau, mais aussi au sein de la politique étrangère de l'UE. À travers différents domaines et groupes de travail, la Belgique a organisé des ateliers, des réunions supplémentaires, des négociations stratégiques et des événements parallèles de haut niveau à Bruxelles et dans le monde afin d'accomplir les objectifs de ce plan d'action national. Par exemple, l'organisation d'un événement de deux jours portant sur les droits des femmes avec les pays membres de l'UE, les institutions européennes et les pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie et Ukraine) a permis de partager de bonnes pratiques portant sur des thématiques telles que les disparités entre les genres, notamment au niveau des retraites, et la lutte contre la violence basée sur le genre. On peut également citer l'organisation d'une réunion conjointe entre les experts de l'UE sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité et les experts UE-Afrique sur le rôle et la situation des femmes dans les pays du Sahel. Troisième exemple : les nombreuses initiatives entreprises par la Belgique pour intégrer la dimension du genre en tant qu'élément clé dans la position de l'UE en amont des négociations sur le climat de la COP29. De plus amples informations à ce sujet se trouvent aux lignes d'action 1b, 12a, 16b, 16, 19b et 31c.

Tout au long de l'année 2024, le SPF Affaires étrangères s'est également énormément investi dans l'organisation d'événements multiples et variés visant spécifiquement à promouvoir les droits des femmes et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, ou des événements sur des thématiques différentes, mais intégrant pleinement la dimension de genre. Par exemple, la conférence de haut niveau sur les droits de l'enfant, l'événement *Business and Human Rights*, ainsi qu'un événement portant sur la liberté des médias organisé à Bruxelles, qui se concentrait spécifiquement sur la situation des femmes et des filles (lignes d'action CCC). À travers le monde, les ambassades et les postes s'engagent également en faveur de cette thématique : événements concernant l'importance de la participation des femmes aux processus politiques en Afghanistan, lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, projection de films pour sensibiliser la communauté internationale aux violences basées sur le genre. Les lignes d'action 1c, 2d, 19b, 26e et 30a, entre autres, abordent ces questions de manière plus détaillée.

Afin que l'égalité des genres et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité fassent l'objet d'une attention systématique dans l'ensemble de la politique étrangère de la Belgique, diverses formations ont été organisées tout au long de l'année et des instructions informatives ont été envoyées au réseau de postes belge concernant l'égalité des genres et la politique belge en la matière. Nous pouvons par exemple citer la formation sur le *gender mainstreaming*, la formation portant sur l'émergence et les objectifs des mouvements anti-genre, ainsi que celle concernant le soutien aux victimes de violences liées au genre dans le contexte consulaire. Vous trouverez plus d'informations sur ces sujets aux lignes d'action 6 et 7.

OBJECTIF 1 : Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international

1.	**Assurer le respect des traités et conventions qui concernent l'amélioration de la situation et l'autonomisation des femmes.**
1.a	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.
	Rapportage périodique sur la CEDAW, suivi des questions de rapportage et des questionnaires pertinents.
	Le 29/05/2024, la Belgique a transmis à **ONU Femmes** un **rapport périodique** concernant la mise en œuvre dans notre pays du **Programme d'action de Beijing**. Deux sessions de consultation avec la société civile ont été organisées dans le cadre de ce rapport, à savoir le 23/01/2024, pour sonder les priorités de la société civile, et le 24/05/2024, date à laquelle la société civile a pu donner un feedback concret sur la base du rapport. Le 27/09/2024, la Belgique a transmis au **Comité GREVIO du Conseil de l'Europe** un second **rapport périodique** de suivi de l'exécution de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans notre pays (Convention d'Istanbul). En 2020, la Belgique avait transmis un rapport périodique au comité de l'ONU qui veille au respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (**CEDAW**) concernant la mise en œuvre de cette Convention dans notre pays. Les observations finales du comité comportaient une demande d'informations complémentaires concernant quatre recommandations. Notre pays a transmis ces informations complémentaires au comité en décembre. En outre, notre pays a, sur base volontaire, informé l'**OSCE** quant à la mise en œuvre de la politique belge concernant la thématique **Femmes, Paix et Sécurité** et introduit une réponse au questionnaire portant sur l'**exploitation et les abus sexuels**. La Belgique a également réagi au questionnaire annuel en la matière au sein de l'**OTAN**.
1.b	Continuer à intervenir activement dans le cadre de l'ONU (Assemblée générale, CSW, Conseil des Droits de l'Homme, etc.) pour mettre en avant les droits des femmes, en particulier dans les pays en (post-)conflit.
	Actions ONU (CSW, Conseil des Droits de l'Homme…).
	Ces dernières années ont été marquées par une opposition organisée croissante à l'égard de l'(acquis en matière d')égalité des genres, y compris au sein des Nations Unies. Celle-ci vise très clairement certains droits humains des femmes et des filles, par exemple la santé et les droits sexuels et reproductifs, en plus d'accroître l'hostilité envers tout ce qui touche au « genre ». Cette résistance va à l'encontre du cadre normatif international existant qui vise à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres. En outre, le contexte géopolitique actuel se caractérise par différentes crises et guerres qui ont un effet particulièrement délétère et disproportionné sur les droits humains des femmes et des filles. Au sein de l'Union européenne et des enceintes multilatérales, la Belgique s'investit dans des relations bilatérales avec des pays aux vues similaires dans le but de continuer à respecter les acquis en matière d'égalité des genres et à promouvoir les droits des femmes. Notre pays n'est pas uniquement actif dans les forums qui traitent spécifiquement des droits humains et de l'égalité des genres (voir ci-dessous), mais s'engage à tous les niveaux, dans toutes les enceintes régionales et multilatérales, en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres.

	La Commission de la condition de la femme (***Commission on the Status of Women*, CSW**) assure entre autres le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Le thème prioritaire de la CSW en 2024 portait sur l'égalité des genres, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des institutions et financements intégrant une dimension de genre (*Accelerating the achievement of gender equality and the empowerment of all women and girls by addressing poverty and strengthening institutions and financing with a gender perspective*). Lors de la séance d'ouverture, la Belgique a souligné l'importance d'une approche globale et holistique, en mettant l'accent sur les inégalités structurelles à l'origine de la pauvreté chez les femmes et les filles. Notre pays a insisté sur la nécessité de collecter des données détaillées selon le genre, a mentionné l'importance de la santé et des droits sexuels et reproductifs ainsi que de la lutte contre les violences liées au genre dans ce domaine de même que d'autres barrières structurelles. Par ailleurs, la Belgique a pris part à la table ronde ministérielle portant sur le financement de l'égalité des genres (*Mobilizing financing for gender equality and the empowerment of all women and girls: policies and strategies to end women's and girls' poverty*). En outre, notre pays s'est exprimé lors du panel d'un événement parallèle concernant la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles dans un contexte numérique, intitulé « *Making all spaces safe for women and girls. Unified actions to combat all forms of violence in digital contexts* ». Du 01/06 au 30/06/2024, notre pays a assuré la **présidence du Conseil de l'Union européenne**. À ce titre, la Belgique a également prononcé l'allocution d'ouverture qui abordait, entre autres, le lien entre les conflits/crises et la pauvreté et les différentes formes de discrimination contre les femmes et les filles qui sous-tendent le fait que la pauvreté touche les femmes de manière disproportionnée. Cette intervention a également insisté sur l'importance de la participation égalitaire des femmes à la prise de décision, de l'indépendance économique des femmes et de l'impact du temps disproportionné que les femmes consacrent au travail domestique et de soins non rémunéré. À l'instar de la Belgique, l'UE a également souligné l'importance tant des mesures spécifiques aux genres que de *gender mainstreaming* pour des politiques efficaces. Dans le cadre de la présidence belge, notre pays a également pris en charge l'organisation d'un petit déjeuner qui a permis aux États membres d'accorder leurs violons avant la session, ainsi qu'une réception de haut niveau. Enfin, la Belgique a aussi organisé un important événement de haut niveau conjointement avec la Commission européenne, en collaboration avec ONU Femmes, l'OIT, le Maroc et une organisation égyptienne de défense des droits des femmes, au sujet du rôle crucial de la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté et dans l'autonomisation des femmes et des filles. Au cours des différentes sessions du **Conseil des Droits de l'Homme**, la Belgique a systématiquement placé les droits des femmes à l'avant-plan, entre autres pendant les **dialogues interactifs** sur les violences envers les femmes, les droits de l'enfant, le changement climatique et la santé, ainsi que lors des dialogues au sujet de la situation des droits humaines dans divers pays, notamment l'Afghanistan, le Burundi, le Cambodge, l'Iran, Israël/la Palestine, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, la Syrie. Notre pays a aussi mis en avant les droits des femmes en tant que thématique spécifique au cours du débat général, par exemple en abordant l'impact de la situation en Afghanistan sur la santé mentale des femmes et des filles, les violences sexuelles en Israël et en Palestine et les violences sexuelles liées aux conflits en Ukraine et au Soudan. La Belgique a par ailleurs présenté **une résolution au Conseil des Droits de l'Homme** pour promouvoir les droits des femmes dans le cadre de la lutte contre la violence basée sur le genre en ligne (voir question 19b pour de plus amples informations). De plus, notre pays coparraine différentes **résolutions** du Conseil des Droits de l'Homme qui intègrent des thématiques relatives aux femmes, à leurs droits, à leur participation et à la lutte contre la violence basée sur le genre, parfois directement en lien avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU).

	La Belgique coparraine en outre plusieurs **déclarations communes** intégrant les thématiques relatives aux femmes, à leurs droits, à leur participation et à la lutte contre les violences basées sur le genre, parfois directement en lien avec la résolution 1325 du CSNU. Ces déclarations portent en particulier sur les violences sexuelles en zones de conflit, la participation significative des femmes à la diplomatie et aux institutions multilatérales, la situation difficile des femmes journalistes, la lutte contre les mouvements qui s'opposent à l'égalité des genres, l'autonomisation économique des femmes, les violences domestiques, l'égalité des genres dans le sport, la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles porteuses d'un handicap, le *gender mainstreaming* au sein du Conseil des Droits de l'Homme, l'enseignement, etc. La Belgique a par ailleurs adhéré à une déclaration commune concernant la participation des femmes aux élections locales en République centrafricaine, les mouvements anti-droits en Géorgie, les violences et poursuites à l'égard des femmes en Iran, ainsi que les violences sexuelles en Biélorussie, à Haïti, en Somalie et en Ukraine. Notre pays est également intervenu lors du panel portant sur la violence économique à l'égard des femmes, pour y présenter les résultats d'une étude sur les inégalités de genre et la dépendance financière dans ce cadre. En 2024, la Belgique a formulé des questions et/ou recommandations en matière de droits humains à l'égard de 35 autres pays. L'**examen périodique universel (EPU)** constitue un type de mécanisme d'examen par les pairs du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, dans le cadre duquel les États évaluent la situation des droits humains dans un pays, avant de formuler des questions et recommandations spécifiques. Notre pays a choisi d'aborder expressément les droits humains des femmes et des filles dans plus de 90 % des interventions belges dans le cadre de ce mécanisme en 2024. Ce fut le cas lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan, de l'Albanie, de l'Arabie saoudite, du Cambodge, du Chili, de la Chine, du Congo, de la Corée du Nord, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de la Dominique, de l'Éthiopie, de la Guinée équatoriale, de la Jordanie, de la Macédoine du Nord, de la Malaisie, de Malte, de Maurice, du Mexique, du Nigeria, de la Norvège, du Portugal, du Qatar, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République dominicaine, du Sénégal, de la Slovaquie, du Tchad, du Vanuatu, du Viêt-Nam et du Yémen. Au sein de la **Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies** (AGNU), la Belgique a soutenu de manière active et constructive les efforts de l'UE visant la promotion des droits des femmes et l'intégration d'une dimension de genre dans les différentes résolutions. La Belgique a systématiquement plaidé en faveur de la position la plus progressiste possible sur des questions telles que la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), l'éducation complète à la sexualité (*comprehensive sexuality education*), les diverses formes de la famille, la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU et la CEDAW. À l'approche du trentième anniversaire de la **Déclaration et du Programme d'action de Beijing**, la Belgique a participé activement à la conférence régionale des 21 et 22/10/2024 à Genève (CEE-ONU). Outre son intervention lors de la conférence, elle y a également organisé un événement parallèle portant sur les droits des femmes au travail (voir ligne d'action 2e pour de plus amples informations).
1.c	Appeler systématiquement tous les pays à souscrire et respecter les conventions qui assurent les droits des femmes et à suspendre leurs réserves.
	Interventions faites. Appels dans le cadre de politiques et conventions conclues.
	La Belgique le fait régulièrement, tant dans le cadre des **contacts bilatéraux que dans les enceintes internationales pertinentes**. Ainsi, pour marquer le 45e anniversaire de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW)**, la Belgique a introduit une déclaration commune lors de la 55e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (mars 2024) avec l'Albanie, la Côte d'Ivoire, le Kirghizistan et la République dominicaine. En adoptant cette déclaration, 65 pays du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU ont notamment souligné l'importance qu'ils attachent à la Convention CEDAW et à son Protocole, ont appelé la totalité des pays à lever les réserves de fond émises à l'égard de cette Convention et à œuvrer davantage en faveur d'une mise en œuvre efficace de la Convention.

	Au cours de la même session du Conseil des Droits de l'Homme, la ministre des Affaires étrangères a également insisté dans son intervention sur l'importance que la Belgique attache à l'égalité des genres ainsi que l'apport crucial à cet égard que représentent la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention CEDAW. Dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) de l'Afghanistan, du Cambodge, de la Chine, de la Malaisie, de la Slovaquie, de la République dominicaine, du Vanuatu et du Yémen, la Belgique a soulevé des questions sur la mise en application de recommandations spécifiques par le Comité de l'ONU responsable de la mise en œuvre de la Convention CEDAW. Pour la Belgique, la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite **Convention d'Istanbul**) par un maximum de pays constitue une priorité. Dans nos contacts bilatéraux avec les États membres du Conseil de l'Europe, notre pays appelle régulièrement à la ratification et à la mise en œuvre de cette Convention. En outre, la Belgique s'est jointe à l'examen périodique universel (EPU) de la Macédoine du Nord et de la Slovaquie respectivement en recommandant l'allocation d'un budget suffisant au plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et en recommandant le réamorçage du processus de ratification de cette Convention. La Belgique regrette la position adoptée par certains pays, qui déclarent ne pas vouloir ratifier la Convention d'Istanbul ou envisagent leur retrait, considérant que la Convention viserait à affaiblir les familles ou les valeurs familiales traditionnelles et à promouvoir les droits des personnes LGBTQIA+. Notre pays y a réagi, tant au moyen de démarches bilatérales que de prises de position publiques, et œuvre à combattre ces conceptions erronées, dans la perspective d'accélérer la ratification et la mise en œuvre de cette Convention. La Belgique souligne également l'importance de ce traité dans les enceintes multilatérales pertinentes. Ainsi, dans le cadre de la Conférence régionale de la CEE-ONU sur Beijing+30 (21/10/2024), notre pays a de nouveau insisté sur l'importance de la Convention d'Istanbul en lançant un appel aux autres pays pour qu'ils ratifient cette Convention et s'engagent à la mettre en œuvre de manière efficace. Étant donné que la Convention d'Istanbul est également ouverte aux ratifications de pays non-membres du Conseil de l'Europe, la Belgique pousse également plus loin la promotion de cette Convention et de ses dispositions de fond. Par exemple, l'ambassade de Belgique à Buenos Aires a organisé un événement pour marquer le 10e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Au cours de cet événement, la valeur des conventions régionales telles que la Convention d'Istanbul, mais aussi la Convention de Belém do Para (Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme), ont été discutées conjointement avec la fondation *Mujeres en Igualdad*, une organisation locale. Enfin, notre pays soutient également une ratification plus large de la **Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail**. La Belgique a formulé des questions à ce sujet lors de l'examen périodique universel de Malte et de la Slovaquie. En outre, notre pays attire également l'attention sur ce point en organisant des événements spécifiques, en partageant les avantages et les bonnes pratiques liés à la mise en œuvre de cette convention. Par exemple, le 25/10, le SPF Affaires étrangères a organisé à Bruxelles un événement *peer-learning* sur le thème des entreprises et des droits humains. Dans le cadre de cet événement, une session spécifique a également été organisée sur les droits des femmes au travail, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Convention 190 de l'OIT. Ce thème a ensuite été abordé dans le cadre de la participation de la Belgique à la Conférence Beijing+30 à Genève (plus d'informations sous la ligne d'action 2e).

2.	**Promouvoir la position des femmes, en particulier dans les pays en situation de fragilité.**
2.d	Soutenir ONU Femmes et son rôle de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles.
	Interventions faites.
	Le SPF Affaires étrangères entretient des contacts réguliers avec **ONU Femmes** au sujet de la situation spécifique des femmes et des filles dans d'autres pays. Non seulement ces contacts renforcent la collaboration entre la Belgique et ONU Femmes, mais ils contribuent également à définir la politique belge relative à ces pays. En 2024, ce fut par exemple le cas de l'Afghanistan, de l'Ukraine et des pays du Sahel. Comme chaque année, notre pays a également soutenu la campagne d'ONU Femmes à l'occasion de la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, entre autres par l'intermédiaire des ambassades belges à l'étranger. La campagne de cette année annonçait le 30e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing – *Unite to end violence against women*. Le 22/11/2024, le SPF Affaires étrangères a organisé au palais d'Egmont, en collaboration avec UNICEF Belgique et Plan International, un **événement international de haut niveau axé sur les droits de l'enfant dans les crises humanitaires**. Au cours de cette conférence, quatre thèmes spécifiques ont été étudiés : les enfants et les conflits armés, la crise climatique, la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence ainsi qu'une session consacrée en particulier aux besoins spécifiques des filles en situation de crise. Un grand nombre d'experts issus d'organisations internationales, de pouvoirs publics et de la société civile ont assisté à la conférence, qui a donné lieu à des recommandations concrètes, entre autres en ce qui concerne la participation des filles en situation précaire à la vie sociale et au processus décisionnel , leur protection contre les violences sexuelles liées aux conflits et la manière de mieux répondre aux besoins des filles dans des contextes de crise. ONU Femmes a également participé au panel.
2.e	Continuer à soutenir le mandat du groupe de travail de l'ONU sur les lois et les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.
	Interventions faites.
	Lors du **dialogue interactif au sein du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU** avec le groupe de travail de l'ONU sur les lois et les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, la Belgique, aux côtés des Pays-Bas et du Luxembourg, est expressément intervenue en soutien au rapport du groupe de travail. Au cours de la conférence régionale qui a eu lieu les 21 et 22/10/2024 à Genève en amont du 30e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (**Conférence « Beijing +30 » de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, CEE-ONU**), la Belgique a organisé un événement en collaboration avec le Canada, le Monténégro, ONU Femmes et le groupe de travail de l'ONU sur les droits des femmes dans le monde du travail (*Advancing women's rights in a changing world of work*). Cet événement était consacré à l'analyse du rapport et des recommandations spécifiques publiés par ce groupe de travail onusien en 2014. Lors de cet événement, des experts se sont penchés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations dix ans après leur publication ainsi que sur la convention n°190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail. Deux experts issus de la société civile ont présenté les bonnes pratiques et les défis rencontrés sur le terrain.

2.f	Soutien au plan d'action pour la promotion de l'égalité hommes-femmes de la Représentante spéciale de l'OSCE pour les questions d'égalité des genres.
	Interventions faites.
	La Belgique préconise systématiquement, formellement et officieusement, **la pleine mise en œuvre du plan d'action** dans le contexte des réunions liées au genre. La Belgique appelle l'UE à souligner le ferme soutien des États membres à la mise en œuvre du plan d'action dans ses déclarations lors de tous les formats de réunion de l'OSCE. Plus généralement, la Belgique contribue à l'intégration de la dimension de genre dans toutes les déclarations de l'UE au sein des trois dimensions de l'OSCE, même lorsque le thème principal des déclarations concerne un sujet différent.
3.	**Assurer le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles.**
3.b	Appeler tous les pays à garantir le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles et défendre ces droits au niveau international.
	Interventions faites et expertise fournie.
	La Belgique s'y emploie régulièrement, tant dans le cadre des **contacts bilatéraux** que dans les **enceintes internationales pertinentes**. Par exemple, lors de la 57e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Belgique a défendu l'importance d'un accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, et ce, au travers de plusieurs déclarations conjointes, entre autres dans le cadre du Benelux lors du panel consacré au rôle de la famille et des droits humains ainsi que lors du débat annuel sur l'intégration du genre dans l'ensemble des activités du Conseil des Droits de l'Homme. Au cours de cette session, la Belgique s'est également associée à une déclaration conjointe sur l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour les femmes et les filles porteuses d'un handicap. Lors de **l'examen périodique universel** du Chili, de l'Éthiopie, du Mexique, de la République dominicaine et du Vanuatu, la Belgique a posé des questions concernant la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que sur les mesures prises par ces pays pour les garantir. À cette occasion, l'attention s'est portée, entre autres, sur l'importance d'une éducation sexuelle complète, la protection contre les mariages forcés, l'exploitation et les violences sexuelles, ainsi que sur la nécessité d'apporter un soutien médical aux victimes de violences sexuelles.
3.c	Plaider pour la mention de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans les documents internationaux pertinents.
	Interventions faites.
	Au sein de l'**UE** comme dans les **enceintes de l'ONU**, la Belgique préconise systématiquement une prise de position sur la santé et les droits sexuels et reproductifs aussi progressiste que possible tant dans les négociations relatives aux résolutions pertinentes que dans la formulation des conclusions. Cela fut entre autres le cas lors des différentes résolutions sur le genre adoptées cette année dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil des Droits de l'Homme, mais également lors de la formulation des conclusions concertées (*agreed conclusions*) de la Commission de la condition de la femme. La Belgique s'est **activement opposée aux initiatives visant à saper** la santé et les droits sexuels et reproductifs visés dans ces résolutions.

4.	**Améliorer le cadre légal et les règles de procédure pour un meilleur accès des femmes et des filles à la justice (nationale / internationale).**
4.a	Soutenir financièrement le fonds de la Cour pénale internationale au profit des victimes.
	Soutien financier.
	La Belgique a versé une **contribution financière de 5 000 000 EUR** en décembre 2023 au Fonds d'affectation spéciale du Procureur de la CPI. Le Fonds d'affectation spéciale du Procureur a notamment comme objectif de renforcer les capacités du Bureau du Procureur à poursuivre les violences sexuelles, les crimes de genre et les crimes contre les enfants.
4.b	Soutenir des initiatives qui facilitent l'accès à la justice des femmes et des filles afin de garantir la protection de leurs droits (terres, successions, discrimination, etc.).
	Initiatives soutenues.
	Lors de **l'examen périodique universel** de la Chine, la Belgique a demandé quelles mesures ce pays comptait prendre afin de répondre à la recommandation du Comité CEDAW sur l'accès effectif des femmes à la justice, en particulier en ce qui concerne leurs revendications en matière de propriété foncière. La Belgique a également recommandé au Vanuatu de mettre en place une stratégie globale pour lutter contre la discrimination liée au genre, y compris sur le plan de l'accès des femmes à la justice. Au cours du même EPU, le Vanuatu s'est en outre vu interroger sur la manière dont le pays comptait s'assurer que les mécanismes légaux traditionnels n'entraînent aucune discrimination sur le plan du genre.
4.c	Appeler tous les pays à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
	Interventions faites.
	La Belgique appelle régulièrement les États à ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dès qu'elle en a l'occasion (rencontres bilatérales, réunions internationales, événements parallèles…). La Belgique se joint également aux démarches effectuées par l'Union européenne auprès de certains pays cibles pour les appeler à ratifier et à mettre en œuvre le Statut de Rome. Lors de **l'examen périodique universel** du Brunei, de la Corée du Nord et du Vietnam, la Belgique a formulé des questions sur leur intention de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

OBJECTIF 2 : Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité

6.	**Assurer au sein de tous les départements la prise en compte des besoins différents des femmes et des hommes, ainsi que la mise en œuvre de la loi *Gender mainstreaming* et de la transversalité du genre, comme mentionnée dans la loi relative à la coopération au développement.**
6.a	Informer le personnel sur le *gender mainstreaming*.
	Moyens d'information utilisés.
	Notre SPF dispose d'un **plan d'action *Gender mainstreaming*** couvrant la période **2021-2024**. Ce plan prévoit, dans les plans de management des directions générales et d'encadrement, l'intégration progressive des aspects de genre. Depuis janvier, un coordinateur a été engagé pour relancer le **groupe de travail interne sur l'intégration de la dimension du genre**. Ce groupe de travail a déjà tenu une première réunion pour discuter du plan d'action et en évaluer l'avancement. Les points qui n'ont pas encore été réalisés seront repris dans les travaux préparatoires du prochain plan d'action. En novembre et décembre 2024, le personnel du SPF Affaires étrangères a pu participer à **quatre sessions de formation** sur le *gender mainstreaming*. Conçues spécialement pour les collaborateurs traitant des dossiers en la matière, ces formations se concentraient sur les cas rencontrés dans le cadre de la politique étrangère (voir la ligne d'action 7b). De plus, au cours de l'année, **plusieurs instructions informatives** ont été envoyées à toutes les représentations belges à l'étranger concernant les droits des femmes, l'égalité des genres, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et le plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité. Tout le personnel s'est vu rappelé qu'il s'agissait là de priorités pour la politique étrangère belge et a été encouragé à intégrer la dimension de genre dans ses activités quotidiennes. En outre, une instruction spécifique a été envoyée, informant de la progression des mouvements anti-genre dans le monde, de leurs conséquences néfastes pour l'égalité des genres et des moyens pour la diplomatie belge d'y faire face à travers les multiples aspects de la politique étrangère. La **budgétisation sensible au genre** (*gender budgeting*) relève de la compétence de la direction Budget et Contrôle de gestion (B&B). Les gestionnaires de dossiers suivent les instructions en vigueur.
6.e	Intégrer les aspects de genre dans les rapports sur la situation locale des postes.
	Actions entreprises.
	Dans le cadre de leur formation, l'attention des stagiaires diplomates a été portée sur l'importance **d'intégrer les aspects de genre dans les rapports**. De plus, tous les postes diplomatiques ont été invités, au moins à deux reprises en 2024, à faire rapport sur leurs activités en matière de genre, et ce régulièrement.

6.f	Stimuler l'attention pour la dimension de genre dans la détermination de la position belge dans les dossiers multilatéraux et bilatéraux.
	Positions dans lesquelles la dimension de genre est reprise.
	Les directions générales Affaires multilatérales et Affaires bilatérales abordent systématiquement les droits des femmes dans les **notes préparatoires des dossiers**, conformément au plan d'action *Gender mainstreaming* 2021-2024 du SPF Affaires étrangères, qui prévoit l'intégration progressive des aspects de genre dans les plans de management de ces deux directions générales. En réaction aux nombreuses tentatives de certains États conservateurs de saper l'acquis existant en matière d'égalité des genres et de droits des femmes au sein des forums européens et multilatéraux, nous avons veillé en 2024 au suivi actif d'une instruction envoyée l'année passée visant à **défendre systématiquement et de façon constructive le cadre normatif existant en matière d'égalité des genres et de droits des femmes**, et ce aussi bien dans les enceintes multilatérales et européennes que lors des rencontres bilatérales.
7.	**Stimuler les connaissances de la dimension de genre du personnel.**
7.a	Intégrer la dimension de genre de manière substantielle dans les formations de base.
	Formations de base intégrant la dimension de genre. Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.

Formation : **Formation de base des nouveaux stagiaires diplomates**
De quelle manière le genre est-il abordé : Dans le cadre de leur programme de stage, les stagiaires diplomates suivent une formation d'une demi-journée sur le thème « Le genre et ses concepts : défis et cas pratiques ». En outre, il y a de nombreuses visites d'institutions diverses (ports, chambres de commerce, institutions européennes, etc.) où la dimension de genre – et la manière dont ces organismes l'intègrent – est abordée. Les stagiaires diplomates bénéficient d'une sensibilisation précoce en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, instaurant ainsi une culture d'égalité dès le début de leur parcours professionnel.

Durant ses premiers mois au SPF, le personnel de la carrière intérieure est également informé de l'existence du plan d'action Genre en matière de politique du personnel via des courriels d'accueil.

	Nombre		Proportion (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Stagiaires diplo 2023-2024	26	25	51 %	49 %

7.b	Intégrer la dimension de genre dans les formations continuées.

Formations continuées intégrant la dimension de genre. Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.

La dimension de genre a été intégrée au programme des journées consulaires, au cours desquelles les collaborateurs en poste reçoivent des formations sur des thématiques spécifiques. En outre, des formations continues traitant spécifiquement de la dimension de genre ont été organisées :

Formation : **L'intégration de la dimension de genre *(Gender mainstreaming)***
De quelle manière le genre est-il abordé : Le propos s'est concentré sur l'importance du *gender mainstreaming*, ses concepts et la méthode suivie. La formation a également porté sur des études de cas concrets tirés de la pratique quotidienne du SPF Affaires étrangères.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
25	20	56 %	44 %

Formation : **Le genre et ses concepts : défis et cas pratiques**
De quelle manière le genre est-il abordé : Suite au succès des précédentes formations sur « les biais et les stéréotypes basés sur le genre », menées en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le SPF Affaires étrangères a approfondi ce thème avec une série de sessions pour l'administration centrale et les postes intitulée « Le genre et ses concepts : défis et cas pratiques ». Les participants ont été amenés à s'exprimer sur des cas pratiques liés au contexte du travail, afin d'appliquer les concepts théoriques à des situations réelles. L'objectif était de comprendre ces concepts plus profondément, mais aussi d'identifier les défis potentiels au quotidien.

	Nombre		Proportion (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Stagiaires diplo 2023-2024	26	25	51 %	49 %

Formation : **Journées consulaires**
De quelle manière le genre est-il abordé : Lors des journées consulaires tenues fin octobre 2024, une session a été organisée sur la question de la violence liée au genre. Afin de donner les outils et les réflexes nécessaires aux collègues en poste à l'étranger, une infirmière d'un « Centre de prise en charge des violences sexuelles » a expliqué les étapes lors de l'accueil d'une éventuelle victime de violences sexuelles ainsi que l'attitude à adopter dans de telles circonstances. Une check-list indicative a ainsi été diffusée à l'ensemble des postes belges à l'étranger sur la manière de se préparer dans des situations comparables. À travers la présentation d'un cas spécifique, l'intervenante a également illustré la manière dont son centre de prise en charge a collaboré avec un poste consulaire ici en Belgique tout en rappelant que les différents centres en Belgique peuvent également assurer le suivi des éventuelles victimes de retour en Belgique.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
107	59	64 %	36 %

Formation : **Mouvements anti-genre**
De quelle manière le genre est-il abordé : Au cours de cette formation, deux experts externes ont donné une présentation et une analyse approfondie des mouvements anti-genre à travers le monde, de leur progression, objectifs, stratégies et fonctionnement, ainsi que de la manière dont la diplomatie belge peut y faire face. Cette formation a également été rendue accessible à quelques diplomates de pays aux vues similaires, afin de renforcer la collaboration autour de cette thématique à l'avenir.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
88	62	59 %	41 %

7.c	Intégrer la dimension de genre dans les formations pour le personnel partant en mission de maintien de la paix et en mission civile de gestion de crise.
	Formations intégrant la dimension de genre. Proportion d'hommes et de femmes ayant suivi la formation.
	Formation : ***Basic Generic Training on Civilian Crisis Management*** **De quelle manière le genre est-il abordé**: Depuis quelques années, dans le cadre du *Basic Generic Training*, deux formations spécifiques d'une heure et demie chacune sont organisées, la première sur le genre et la seconde sur le plan Femmes, Paix et Sécurité. La question du genre et les thèmes du plan Femmes, Paix et Sécurité sont également abordés dans d'autres modules de cette formation (voir également ligne d'action 26.c pour la proportion d'hommes et de femmes).
8.	**Développer, gérer et échanger l'expertise en matière de genre.**
8.a	Prévoir et former des experts des questions de genre au sein des départements.
	Experts prévus et formés.
	En janvier 2024, un nouveau **coordinateur *gender mainstreaming*** a été désigné, qui a également suivi diverses formations dans le courant de l'année 2024, notamment sur le *gender budgeting* ou encore les concepts liés au genre et les défis associés. La fonction contribue directement au renforcement du *gender mainstreaming* et du *gender budgeting* au sein du SPF.
8.e	Inclusion de profils d'experts en matière de genre dans la réserve d'experts belges en gestion civile de crises en vue d'un détachement dans le cadre de missions de gestion civile de crises.
	Profil d'expert en matière de genre inclus dans la réserve belge d'experts en gestion civile de crises.
	Le SPF Affaires étrangères a procédé en avril 2024 à un recrutement de candidats qui se destinent à devenir experts en **gestion civile de crises**. Au terme de la sélection, 42 lauréats ont été retenus et rejoindront prochainement la réserve d'experts. Parmi les nouvelles recrues, 3 ont déjà une expérience professionnelle directe en lien avec les questions de genre.

9.	**Intégrer la dimension de genre dans l'octroi des financements et des subsides.**
9.a	Considérer la présence de la dimension de genre dans les demandes de subsides comme un élément important pour l'approbation de ces demandes.
	Subsides attribués à des projets qui tiennent explicitement compte de la dimension de genre.
	La dimension de genre **fait partie intégrante des demandes de subsides** et doit être prise en compte par les organisations qui s'adressent à nous. La majorité des organisations intègre la dimension de genre et souligne les activités qui impliqueront les femmes ou leur seront spécifiquement destinées.
9.b	Attirer l'attention sur l'égalité des genres au sein des conférences des donateurs et lors des contacts avec les organisations internationales qui bénéficient d'une subvention.
	Interventions faites.
	En sa qualité de membre du **Groupe de Genève** (réunissant les principaux contributeurs aux budgets de l'ONU), la Belgique surveille de près la dimension de genre et incite à poursuivre à tous les niveaux la voie initiée par le Secrétaire général de l'ONU pour atteindre l'égalité des genres.
10.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le fonctionnement des organisations internationales.**
10.	Plaider pour une intégration de la dimension de genre dans l'ordre du jour et dans les rapports et les résolutions pertinents des organisations internationales.
	Interventions faites.
	L'intégration transversale de la dimension de genre dans le travail des organisations internationales est une priorité constante de la politique multilatérale belge qui se traduit de plusieurs façons concrètes : • La dimension de genre est intégrée au cœur des **interventions belges** auprès des différents organes de l'ONU, et ce sur une variété de sujets, tels que les conséquences dramatiques du conflit au Moyen-Orient sur les femmes (débats ouverts du Conseil de Sécurité), l'accès équitable des femmes aux soins de santé dans la lutte contre la drogue (*Commission on Narcotic Drugs*) ou encore la défense des droits et des choix en matière de santé sexuelle et reproductive (*Commission on Population and Development*). La nécessité de renforcer les efforts en faveur de l'égalité des genres, notamment en soutenant le travail des femmes défenseuses des droits humains et des femmes qui œuvrent à la construction de la paix, figurait au cœur du discours prononcé par le Premier ministre lors du Sommet de l'avenir. • La Belgique apporte son soutien à l'inclusion d'une dimension de genre dans toutes les **résolutions** pertinentes des organes où elle siège. Ainsi, la résolution « *Access to and availability of controlled substances* », introduite par la Belgique au sein de la *Commission on Narcotic Drugs* et adoptée le 22/03/24, comporte des références au genre, de même que la résolution « *Economics of Health for All* », adoptée lors de la 77e Assemblée mondiale de la santé, où la Belgique siégeait dans le *core-group*. La Belgique a également soutenu une résolution sur l'intégration d'une perspective de genre au sein de l'Union internationale des télécommunications, ainsi qu'une résolution sur les situations de crise comportant un engagement à poursuivre les efforts pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux en application de la résolution 1325 lors du Sommet de la francophonie.

	• Notre pays milite enfin en faveur de l'intégration de la dimension de genre dans les **documents, rapports et conclusions** des organisations internationales et régionales. La priorité que la Belgique a accordée dès le début des négociations du Pacte pour l'avenir à la dimension du genre est particulièrement exemplative. La Belgique a systématiquement défendu cette position, tant en sa capacité nationale, que dans le cadre de la contribution de l'UE. Le Pacte pour l'avenir comporte, grâce à ces efforts, plusieurs articles qui sont directement pertinents pour la promotion et la réalisation de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.
11.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans les missions de paix, les missions de gestion civile de crises et les processus de consolidation de la paix.**
11.d	Promouvoir l'approche de genre dans les Positions communes et les Décisions du Conseil européen relatives au désarmement et à l'*outreach* des différents instruments, traités et conventions ayant trait au désarmement et au contrôle des armes (CABT, TCA, CIAC, UNPoA, CCAC, Position commune 2008/944/PESC, OSCE…).
	Interventions faites.
	La Belgique continue de militer en faveur de l'intégration d'une **approche transversale du genre** dans les coordinations européennes chargées de définir la position de l'UE devant les différents forums consacrés au désarmement (CCAC, TCA, CIAC, CABT...). Dans la mesure du possible, notre pays œuvre également en faveur de formules tenant compte de la perspective de genre dans les interventions de l'UE auprès des diverses enceintes internationales. De plus, la Belgique s'est jointe cette année encore à la déclaration commune sur le genre et le désarmement (*Joint Statement on Gender and Disarmament*) lors de la 79e session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les **projets et programmes de désarmement** (soutien aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, sensibilisation au TCA, contrôle des armes légères et de petit calibre,…) adoptés par décision du Conseil de l'Union européenne comprennent plusieurs éléments relevant d'une approche sensible à la dimension de genre, parmi lesquels la nécessité de disposer de données ventilées par sexe et par âge ainsi que celle d'impliquer les femmes dans la politique menée. La Belgique a insisté sur la prise en compte des violences basées sur le genre dans la révision de la Position Commune 2088/944/PESC sur les exportations d'armes, qui sera normalement adoptée en 2025.
11.e	Plaider pour une intégration structurelle de la dimension de genre lors des préparations et des analyses du mandat, des activités et du budget des missions de maintien de la paix et des missions de gestion civile de crises et pour le maintien des moyens nécessaires à cette fin.
	Interventions faites.
	L'intégration systématique de la dimension de genre dans les missions civiles de la Politique de sécurité et de défense commune de **l'Union européenne** est un principe acquis qui a été réaffirmé dans le *Civilian CSDP Compact* adopté en mai 2023 et auquel la Belgique a apporté son soutien. Afin de rendre structurelle la dimension de genre dans la gestion civile de crises, la formation *Basic Generic Training*, préparatoire à tout déploiement, prévoit à chaque session des sensibilisations *ad hoc* sur les thèmes suivants : « *Gender, Women, Peace and Security* », « *Gender, Women, War and Peace* », « *Human Rights, Sexual Exploitation and Abuse* ».

	Bien que la Belgique ne siège pas au Conseil de sécurité des **Nations Unies** pour le moment, elle reste attentive à l'intégration et au renforcement de la dimension de genre dans les opérations de maintien de la paix, dans un contexte de pression négative croissante tant d'un point de vue politique que budgétaire. La Belgique porte ce message à titre national lors d'interventions dans des débats ouverts au Conseil de sécurité, via l'Union européenne, au sein du Groupe de Genève, qui rassemble les principaux contributeurs budgétaires, et dans le cadre de notre dialogue permanent avec des partenaires d'autres régions géographiques. La Belgique se prépare ainsi à l'approche des travaux relatifs au renouvellement du mandat de la MONUSCO pour qu'une attention particulière soit accordée à la dimension de genre. Au sein de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, qui délibère sur les questions d'ordre administratif et budgétaire, la Belgique plaide aussi pour garantir un financement adéquat des aspects de genre dans les missions de maintien de la paix de l'ONU.
12.	**Assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les systèmes judiciaires.**
12.a	Soutenir la mise en œuvre du cadre politique de l'UE en matière de justice transitionnelle, qui mentionne l'intégration de la dimension de genre comme l'un des principes directeurs de l'engagement de l'UE.
	Interventions faites.
	Dans le cadre de la **présidence belge du Conseil de l'Union européenne**, notre pays a organisé un atelier consacré à la justice transitionnelle pour les experts des droits humains de l'UE, qui consistait en une étude approfondie du cadre politique de l'UE et des moyens de le renforcer davantage. La dimension de genre a également fait l'objet d'une attention spécifique au cours de ces discussions.
15.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (*countering violent extremism/CVE*) et de la prévention de la radicalisation.**
15.e	Plaider en faveur de l'intégration de la dimension de genre dans le travail des organisations internationales qui travaillent sur la lutte contre l'extrémisme violent, la prévention de la radicalisation et le désengagement, entre autres par son inclusion dans les documents et les communications pertinents.
	Interventions faites.
	Lors de la **présidence belge du Groupe de travail du Conseil de l'UE sur les aspects extérieurs du terrorisme** (COTER) une attention particulière a été prêtée à la prise en compte des aspects de genre dans la session dédiée au terrorisme en Asie du Sud-Est. De plus, lors de la session dédiée à l'extrémisme de droite, le sujet des *incels (involuntary celibates)* a été spécifiquement abordé. Enfin, tout au long de la présidence du COTER, une attention particulière a été prêtée à la diversité de genre dans le choix des intervenants. Voir aussi la ligne d'action 31c, à savoir l'organisation par la Belgique d'une réunion conjointe entre les experts de l'UE de la *task force* Femmes, Paix et Sécurité et les experts de l'UE sur les pays africains, analysant le rôle des femmes face à l'extrémisme violent au Mali et au Niger et formulant des recommandations concrètes pour la politique étrangère de l'UE en la matière.

16.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.**
16.b	Au niveau international, plaider pour l'intégration de la dimension de genre dans la lutte contre le changement climatique.
	Interventions faites.
	Dans le cadre de la **présidence belge du Conseil de l'Union européenne**, notre pays s'est chargé de la coordination des positions de l'UE, et ce en particulier en vue de la COP 29. La Belgique a expressément profité de la présidence pour **intégrer l'égalité des genres et les droits humains dans les positions européennes**. La Belgique s'inquiète du fait que le genre reste cloisonné comme un sujet à part dans les négociations climatiques, sur lequel des décisions sont certes prises dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques mais qui guide insuffisamment la politique climatique générale. C'est pourquoi la Belgique a organisé, en sa qualité de présidente du Conseil de l'UE, un atelier pour tous les États membres et experts impliqués dans les négociations climatiques, avec pour sujet le ***mainstreaming*** **de l'égalité des genres dans toutes les composantes de la politique climatique**, y compris donc dans la politique d'atténuation et d'adaptation ainsi que dans le financement climatique. Pour donner plus de poids encore à cet aspect, et en vue d'établir les positions que l'UE devait défendre lors des négociations climatiques à Bonn (juin 2024, UNFCCC, organes subsidiaires), la Belgique a inscrit à l'ordre du jour du groupe de travail formel du Conseil de l'UE sur le climat un débat stratégique sur l'intégration plus poussée de l'égalité des genres et des droits humains dans les positions de négociation de l'UE. Ce groupe réunit les chefs de délégation de la Commission et des 27 États membres. Le message clé pendant le **débat stratégique** était que **l'égalité des genres et les droits humains constituent des questions fondamentales**, qui ne doivent pas se noyer dans les méandres du système de négociation, mais au contraire se refléter dans chaque position défendue. Enfin, pendant la présidence belge du Conseil de l'UE, notre pays a largement contribué à la **révision du plan d'action Genre** de la UNFCCC. L'exercice a mis en évidence l'interdépendance clé du genre et du climat, qui se renforcent mutuellement. Autrement dit, plus l'action climatique intègre la dimension de genre, mieux elle est mise en œuvre et plus elle est efficace. Notre pays a poursuivi cet objectif pendant la seconde moitié de 2024. En tant que co-présidente du groupe d'experts qui prépare les aspects transversaux des négociations, la Belgique a pris l'initiative d'une **déclaration politique** lors de la COP29 à Baku, soutenue par l'UE et d'autres pays aux vues similaires, afin d'appuyer l'importance de l'intégration de l'égalité des genres dans la politique climatique mondiale. Cette déclaration a contribué à paver la voie vers la décision prise à la COP29 d'élaborer un nouveau plan d'action Genre.

OBJECTIF 3 : Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles

16.	**Attirer l'attention sur le phénomène des violences sexuelles et basées sur le genre.**
16	Au niveau politique et opérationnel, accorder la priorité à et sensibiliser autour de la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour les violences sexuelles.
	Interventions faites. Soutien de résolutions, d'avis ou de recommandations.
	La lutte contre les violences liées aux conflits constitue une priorité de la Belgique, sur laquelle notre pays attire **systématiquement l'attention** à divers niveaux et au sein de différentes enceintes pertinentes. La Belgique a par exemple profité de la **présidence du Conseil de l'Union européenne** (janvier à juin 2024) pour attirer davantage l'attention sur la problématique des **violences sexuelles liées aux conflits**. À cet effet, notre pays a entre autres organisé un **petit-déjeuner d'information et un atelier** à destination d'experts européens en matière de droits humains. Ce fut l'occasion d'examiner les questions suivantes plus en profondeur : quelles personnes et quels éléments sont invisibles dans l'approche en matière de violences sexuelles liées aux conflits ? Quels dédommagements peuvent être accordés pour les préjudices subis à la suite de violences sexuelles ? Quel(le)s domaines/compétences/organisations politiques peuvent ou doivent être impliqués dans l'approche en matière de violences sexuelles liées aux conflits ? La Belgique a formulé, à titre national ou dans le cadre du Benelux, plusieurs déclarations au sein du **Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies**, dont elle a attiré l'attention sur les violences sexuelles liées aux conflits et la violence basée sur le genre, notamment en ce qui concerne la situation en Israël/Palestine, en Iran, en Somalie, en Biélorussie et au Soudan du Sud. Notre pays a en outre coparrainé des déclarations conjointes portant sur cette problématique, par exemple concernant la situation en Géorgie, en Iran et en Crimée. La Belgique a également coparrainé **les résolutions sur le sujet au sein du Conseil des Droits de l'Homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies** en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre avant, pendant et après les conflits armés. Lors de **l'examen périodique universel** (EPU) de la République centrafricaine, la Belgique a formulé les recommandations suivantes : prendre des mesures de prévention des violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles perpétrées par des soldats ou des citoyens armés, renforcer la lutte contre l'impunité pour ces actes et soutenir les victimes au moyen de services adéquats. La Belgique a également recommandé à l'Éthiopie de renforcer le soutien apporté aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits, en ce compris l'accès à la justice et à une aide médicale et sociale. Enfin, en 2024, la Belgique a soutenu l'équipe d'experts de l'État de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit de l'ONU (***UN Team of Experts on the Rule of Law and Sexual Violence in Conflict***) à travers une contribution volontaire de 1 000 000 EUR pour leurs activités en Ukraine. Cette équipe d'experts soutient les autorités nationales dans le renforcement de l'État de droit en vue de garantir la poursuite pénale des auteurs de violences sexuelles liées aux conflits. Grâce à ce financement, l'équipe d'experts a pu aider le Bureau du Procureur général (*Office of the Prosecutor General*, OPG) à la révision du code pénal ukrainien en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits, mais également au renforcement des capacités des acteurs concernés en matière de compétences d'enquête et de procédure et à la mise en œuvre d'une approche des violences sexuelles axée sur les victimes. À cet effet, une unité de coordination des victimes, entre autres, a été créée au sein de l'OPG.

17.	**Sensibiliser le personnel devant être déployé en opération à propos de la thématique des violences sexuelles et basées sur le genre.**
17.b	Lors de la préparation des missions de gestion civile de crises et dans le cadre du *Basic Generic Training* (BGT), accorder de l'attention à la problématique des femmes et des filles dans les conflits armés.
	Actions concrètes entreprises.
	Le *Basic Generic Training* (BGT) inclut cette dimension dans son programme. À noter qu'en plus du BGT, le SPF Affaires étrangères a organisé, le 19/11/2024, en coopération avec l'Institut Egmont, un séminaire *ad hoc* sur le thème *Children and Armed Conflicts* à l'occasion du 35e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce séminaire s'adresse spécifiquement aux experts en gestion civile de crises afin de les sensibiliser à cette problématique dans laquelle sont abordées également les filles dans les conflits armés.
18.	**Imposer pour les forces belges de maintien de la paix la tolérance zéro en matière de violence à l'encontre des femmes.**
18.d	Poursuivre les efforts visant à rendre exécutoire le code de conduite lors des missions de gestion civile de crises et à opérationnaliser les normes de conduite.
	Actions entreprises.
	Une profonde révision du code de conduite pour les missions civiles de la PSDC a été approuvé le 5 décembre 2024. La Belgique a participé activement dans les discussions.
19.	**Lutter contre l'impunité vis-à-vis de la violence basée sur le genre et lutter contre la banalisation des formes de violence (sexuelle).**
19.b	Encourager d'autres pays à adopter et à appliquer une législation visant à combattre les violences sexuelles et basées sur le genre et à considérer la lutte contre les violences sexuelles en premier lieu comme la responsabilité de chaque État (*ownership*).
	Interventions faites.
	Lors de **consultations bilatérales** avec d'autres pays, la Belgique soulève régulièrement la question de la violence contre les femmes. Notre pays leur explique qu'il met en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence à l'encontre des femmes, et leur propose d'échanger leurs expertises autour de cette thématique. La Belgique a ainsi pu collaborer avec le Pakistan, entre autres. Dans le cadre de la **présidence belge du Conseil de l'UE**, notre pays a organisé les 30 et 31/05/2024, en collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure, un **événement sur les droits des femmes avec le Groupe de travail pour l'égalité des genres du Partenariat oriental** de l'UE (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie et Ukraine). Réunissant également des représentants des États membres de l'UE, des institutions européennes et du Forum de la société civile du Partenariat oriental, cet événement fut l'occasion d'échanger des informations sur des sujets importants tels que l'écart entre les genres en matière de salaire et de pension, les législations et les actions visant à lutter contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail, ainsi que la violence basée sur le genre. Les discussions ont également porté sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), et de la Convention nº 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.

	Le 27/11/2024, pour célébrer ses six mois d'appartenance à la Coalition pour la Liberté des Médias (*Media Freedom Coalition*), le SPF Affaires étrangères, conjointement avec les ambassades d'Allemagne et d'Estonie en tant que co-présidents de l'Alliance, a organisé un débat sur le thème « La liberté des médias sous pression à l'âge numérique : une perspective de genre ». Cet évènement a permis aux intervenants de débattre de questions au croisement entre, d'une part, la liberté des médias et la sécurité des journalistes et, d'autre part, la perspective de genre et son lien avec les violences basées sur le genre facilitées par les technologies. Les échanges ont porté, entre autres, sur l'impact de la technologie sur la sécurité des femmes journalistes en Belgique et en Europe, sur la violence basée sur le genre à l'encontre des femmes journalistes et des travailleuses des médias en Belgique et en Europe, ainsi que sur les éléments de réponse à apporter à ces défis. L'égalité des genres et la lutte contre les discriminations constitue l'une des quatre priorités thématiques de la Belgique dans le cadre de son mandat actuel au sein du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. À cet égard, une attention particulière est portée à la lutte contre la violence basée sur le genre. Pour faire suite aux conclusions de l'événement organisé par le SPF Affaires étrangères en 2023 sur la forte augmentation et les répercussions de la violence en ligne, et la nécessité de mesures concrètes pour y remédier, la Belgique a introduit avec succès une **résolution** sur ce sujet au sein du **Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, intitulée *Technology-facilitated gender-based violence***. Malgré la forte opposition de quelques autres pays lors des négociations, la résolution a été adoptée par consensus le 11/07/2024 et coparrainée par plus de 70 pays. Ce texte avait pour objectif spécifique de demander au Comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme de réaliser une étude sur les violences sexuelles et basées sur le genre facilitées par la technologie. L'étude devrait ainsi se concentrer sur une meilleure compréhension des problèmes, sur le partage des bonnes pratiques appliquées dans le monde entier pour parvenir à lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre en ligne, ainsi que sur des recommandations concrètes. Ce rapport sera présenté au Conseil des Droits de l'Homme lors de sa 61e session (mars 2026). La Belgique a formulé des questions et des recommandations concernant les mesures de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre lors de **l'examen périodique universel (EPU)** des pays suivants : Albanie, Cambodge, Congo-Brazzaville, Corée du Nord, Côte d'Ivoire, Jordanie, Macédoine du Nord, Norvège, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad et Vanuatu. Ces questions et recommandations concernaient à la fois le renforcement de la prévention de la violence basée sur le genre, le soutien aux victimes, l'accès à la justice pour les victimes, l'enquête sur les auteurs de violences sexuelles et la répression de ces derniers, la collecte de données sur ces crimes et la définition de la notion de viol. La Belgique est membre du **Groupe des amis des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**, et participe aux sessions de ce groupe axé sur le partage d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres.
19.c	Maintenir l'appui au mandat de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles.
	Interventions faites. Soutien aux résolutions pertinentes.
	Lors de la session de juin du Conseil des Droits de l'Homme, la Belgique est intervenue au cours du **débat interactif avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies** sur la violence contre les femmes et les filles. Notre pays y a fourni plus d'explications sur la législation belge en matière de prostitution. Dans les cas pertinents, la Belgique étudie aussi les recommandations par pays de la Rapporteuse spéciale, en prévision de ses interventions lors de **l'examen périodique universel** d'autres pays. La Belgique a par ailleurs coparrainé la **résolution** sur l'élimination de la violence envers les femmes au sein de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

19.d	Encourager les États à intégrer la lutte contre les violences sexuelles dans les mécanismes de justice transitionnelle et de droit pénal.
	Interventions faites.
	La Belgique appelle régulièrement à la mise en œuvre du **principe de complémentarité** et à la poursuite des crimes les plus graves par les autorités nationales, et en particulier au renforcement des systèmes judiciaires nationaux et de la législation pénale nationale en vue de poursuivre les crimes de violences sexuelles, dans le cadre de la justice pénale ainsi que dans les mécanismes de justice transitionnelle. La Belgique est membre du *core-group* de l'initiative ***Mutual Legal Assistance*** et a aidé à la négociation et à l'adoption, le 26/05/2023, de la Convention Ljubljana/La Haye pour la Coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux. Elle est dépositaire de cette nouvelle Convention et encourage régulièrement tous les États à la signer et la ratifier.
19.e	Plaider pour la lutte contre l'impunité et encourager les poursuites tant au niveau national qu'au niveau international.
	Interventions faites.
	Dès qu'elle en a l'occasion, **la Belgique appelle les États à prendre leurs responsabilités** et à poursuivre eux-mêmes les responsables de crimes graves de droit international lors d'entretiens bilatéraux mais également dans ses interventions lors d'événements au niveau multilatéral, dans des propositions de référence dans les projets de résolutions ainsi que dans des engagements. Ainsi, au sein du **Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies**, la Belgique intervient régulièrement sous la forme de **déclarations de soutien à la lutte contre l'impunité**. Cette lutte constitue un thème important dans presque toutes les interventions belges sur la situation des pays. Lors du débat ouvert du Conseil de sécurité de l'ONU consacré aux violences sexuelles liées aux conflits, notre pays (avec les pays du Benelux) est également intervenu pour souligner l'importance de l'approche des causes fondamentales des violences sexuelles liées aux conflits, des possibilités qu'offre une coopération transnationale dans ce domaine et de la participation des femmes dans le secteur de la sécurité et dans les domaines du désarmement et de la démobilisation. Voir également la question 16 relative au **soutien financier** de la Belgique au **Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits** et la ligne d'action 19b relative aux questions et recommandations que la Belgique a formulées à ce sujet dans le cadre de **l'examen périodique universel**.

21.	**Veiller à la sécurité et la protection contre toutes les formes de violence des femmes et des filles dans les pays en situation de fragilité.**
21.b	Poursuivre l'action dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel en insistant tout particulièrement sur les effets de ces armes sur les femmes et les filles, et le rôle des femmes en tant qu'agents du changement.
	Interventions faites.
	Le genre a été défini comme une dimension transversale du plan d'action quinquennal 2021-2025 dans le cadre de la Convention sur **l'interdiction des armes à sous-munitions** (plan d'action de Lausanne). La Belgique, en tant que point focal genre pour le cycle 2022-2024, s'est assurée que les États parties à la Convention mettaient également en œuvre cette dimension. La Belgique a coorganisé un atelier à destination des États parties à la Convention concernant le rapportage en matière de genre et de diversité aux termes de l'article 7 de la Convention. Notre pays a encouragé l'élaboration par l'UNIDIR (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) d'un document de travail comprenant une évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'action de Lausanne en matière de genre, de diversité et d'inclusion. En marge de l'Assemblée annuelle des États parties, la Belgique a organisé, de concert avec l'Allemagne et l'UNIDIR, un événement parallèle : *Gender Matters in the CCM: Taking stock of the implementation of the Lausanne Action Plan* au cours duquel ce document a été présenté et de plus amples échanges ont pu avoir lieu. Lors de l'Assemblée annuelle, une déclaration interrégionale a été formulée, entre autres au nom de la Belgique. Dans le cadre de la Convention sur **l'interdiction des mines antipersonnel** également, le genre a été repris dans le plan d'action quinquennal 2019-2024 (plan d'action d'Oslo). Dans ce contexte, la Belgique a souscrit à la déclaration conjointe concernant l'égalité des genres qui a été formulée lors de la réunion intersessionnelle des États parties à la Convention. En amont de la 5e conférence de révision, la Belgique est restée attentive à la manière dont le genre serait repris dans le prochain plan d'action et a contribué à encourager l'intégration d'une session thématique distincte sur le genre dans le programme de cette conférence. Au cours de ses diverses interventions et innombrables **échanges bilatéraux** avec les pays touchés ou avec les acteurs participant au déminage dans les pays en question, ainsi que dans le cadre du financement de la lutte contre les mines, la Belgique n'a eu de cesse de placer l'accent sur la dimension de genre dans la lutte contre les mines antipersonnel et en matière d'aide aux victimes.
21.c	Veiller en permanence à la prise en compte de la dimension de genre dans les discussions préparatoires (PrepCom) et lors des rapports finaux des Conférences des États parties au Traité sur le commerce des armes.
	Intégration de l'aspect du genre dans l'action communautaire de l'UE, en soutien à l'application du Traité sur le commerce des armes dans les pays tiers.
	Lors de la 10e Conférence des États parties (CEP10) au **Traité sur le commerce des armes**, la Belgique a soutenu le document de travail commun et la déclaration conjointe sur le rôle de l'égalité des genres et la violence basée sur le genre dans le Traité.

21.d	Accorder une attention particulière à la participation des femmes aux programmes de déminage et impliquer les femmes dans la détermination des zones qui doivent être déminées en priorité.
	Création d'un critère de genre qui sera contrôlé systématiquement dans le cadre de l'évaluation de nouveaux projets de déminage.
	Dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des **armes à sous-munitions** et de la Convention sur l'interdiction des **mines antipersonnel**, la Belgique soutient l'assistance internationale et la coopération renforcée dans le domaine de l'assistance aux victimes et du déminage. Le genre est systématiquement pris en compte comme critère dans l'allocation des fonds pour ces deux priorités belges, en particulier la lutte contre les restes explosifs de guerre et contre les mines. Par exemple, la Belgique finance depuis plusieurs années le programme UNMAS en Irak. En 2024, elle a contribué à hauteur de 1,5 million EUR aux activités d'UNMAS en Syrie et en Irak. Ce programme met fortement l'accent sur la localisation et le transfert de connaissances sur la base d'un modèle de partenariat (reliant les ONG internationales aux ONG locales), ce qui a également porté ses fruits en termes d'intégration de la dimension de genre. La participation des femmes aux équipes mixtes de déminage a considérablement augmenté, ce qui s'est traduit par des progrès socio-économiques tant pour les familles que pour la communauté. En ce qui concerne les autres financements pour la lutte contre les mines, l'accent est également mis sur l'importance de la participation et de l'implication des femmes dans les opérations et activités de lutte contre les mines. La Belgique a participé à une **évaluation du *Gender and Diversity Working Group***, un groupe consultatif de la société civile dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, composé de 13 ONG et d'1 observateur. L'évaluation avait pour objectif d'analyser les progrès enregistrés en matière d'intégration de la dimension de genre et de diversité dans la lutte contre les mines et d'identifier d'autres lacunes et défis.
21.e	Soutenir les initiatives des ONG internationales, belges et locales qui œuvrent pour la protection des femmes et des filles et qui luttent contre les violences basées sur le genre, entre autres par la prévention et la prise en charge holistique et multidisciplinaire des victimes à travers l'accès à des soins médicaux et psychosociaux, à la réintégration socio-économique et à une protection et un hébergement.
	Actions de soutien et/ou projets ou programmes qui contribuent à l'égalité des genres dans les pays en situation de fragilité.
	La Belgique entretient des **échanges** réguliers avec des ONG locales, belges et internationales actives dans le domaine de la protection des femmes en situations de conflit et de la lutte contre les violences sexuelles. Notre pays assure le suivi de ces échanges dans le cadre de la mise en œuvre de la politique étrangère belge. En 2024, c'était notamment le cas concernant l'Afghanistan, Israël et la Palestine et le Yémen (liste non exhaustive). Dans les **organisations multilatérales** pertinentes, la Belgique souligne systématiquement l'importance du rôle de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes pour le respect des droits humains des femmes, de l'égalité des genres et bien entendu également du plan Femmes, Paix et Sécurité. Les déclarations belges lors de la Commission de la condition de la femme et de la conférence régionale Beijing+30 de la CEE-ONU en constituent quelques exemples.

	En outre, le SPF Affaires étrangères **finance** les initiatives spécifiques suivantes : • Financement du projet *Nadia's Initiative Women's Center* (de Nadia Murad) - 250 000 EUR/24 mois (soutien aux femmes yézidies rescapées du génocide et des violences sexuelles perpétrés par l'État islamique), toujours en cours depuis 2022 et jusque fin 2024. • Financement du projet *Protection Center for Women Rights Defenders* - 350 000 EUR/18 mois, depuis fin 2023 et jusqu'en 2025. • Financement du projet *Combatting Impunity for conflict-related International crimes and human rights violations, including sexual & gender-based crimes and crimes affecting children* - 300 000 EUR, 2024-2025.
23.	**Lutter contre la traite des êtres humains.**
23.e	Maintenir l'appui au mandat de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains.
	Interventions faites. Soutien aux résolutions pertinentes.
	Dans son intervention à l'occasion du **dialogue interactif** avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains, lors de la **Troisième Commission** de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Belgique a remercié la Rapporteuse pour son rapport, qui aborde le lien entre les thématiques du genre, de la paix et de la sécurité et met l'accent sur le risque accru de traite des êtres humains dans des contextes de conflits armés, catastrophes et maladies. Notre pays a souligné l'importance d'une approche différenciée qui tient compte entre autres des aspects spécifiques au genre. La Belgique a également coparrainé la **résolution** sur la traite des êtres humains au sein de la Troisième Commission de l'AGNU. Par ailleurs, la Belgique a coorganisé ou soutenu divers **événements** sur ce sujet qui peuvent indirectement contribuer au renforcement du cadre normatif en la matière. En collaboration avec l'équipe onusienne d'experts de l'État de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, notre pays a par exemple organisé le 4/12 un événement parallèle en marge de l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale. Cet événement portait sur le lien entre les différents crimes dans le contexte des violences sexuelles liées aux conflits, y compris l'esclavage, la traite des esclaves et la traite des êtres humains, notamment en vue de mieux appréhender ces crimes au niveau pénal.

OBJECTIF 4 : Promouvoir la participation des femmes aux prises de décisions en matière de paix, de sécurité et de prévention, gestion et règlement des conflits

24.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des administrations fédérales.**
24.a	Mener une politique active au recrutement, analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.

Actions prises au recrutement pour solliciter davantage de femmes.

Le **plan d'action pour l'égalité des genres** au sein du SPF Affaires étrangères, adopté en 2020, comprend un pilier dédié à la communication et à la sensibilisation proactive. Ce pilier inclut des actions ciblées d'*outreach* lors des promotions d'examens de recrutement, la mise en avant de rôles modèles féminins et diversifiés, ainsi que des activités de sensibilisation lors de séminaires internes et externes. Le SPF œuvre pour attirer des profils diversifiés – notamment dans la carrière diplomatique, où l'écart en termes d'équilibre de genre reste le plus marqué, et dans d'autres postes traditionnellement plus masculins (ICT, postes sécuritaires).

Le SPF a pris plusieurs initiatives pour promouvoir l'inclusivité et l'égalité des genres dans ses **procédures de recrutement**. Une attention particulière est portée à l'utilisation d'un langage inclusif dans toutes les communications (offres d'emploi, échanges avec les candidats potentiels, etc.). À noter que les CV sont maintenus anonymes dans le processus de recrutement pour garantir l'objectivité. Nous encourageons les panels et jurys diversifiés. Enfin, en 2024, tous les assesseurs des jurys de sélection ont reçu un guide édité par le service de Recrutement, intitulé « Membre d'un jury de sélection : le défi de l'objectivité », afin d'obtenir la neutralité et l'objectivité, et d'éviter toute forme de discrimination.

Proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les chefs de poste, les consuls et les attachés de coopération.

Comité de direction[1]	Nombre		Proportion (%)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	4	6	40 %	60 %

Carrière extérieure	Nombre		Proportion (%)	
Fonction	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ambassadeur	13	71	14,6 %	85,3 %
Chef de Belgian Office	0	1	0	100 %
Chef de poste consulaire	1	3	25 %	75 %
Consul général	5	10	33,3 %	66,7 %
Chef de bureau diplomatique	1	1	50 %	50 %
Représentant permanent	2	7	22,2 %	77,8 %
Total	**22**	**93**	**19,1 %**	**80,8 %**

[1] Membres du comité de direction et Évaluateur spécial de la Coopération au développement.

Carrière extérieure	Nombre		Proportion (%)	
Classe/niveau	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A1 (stagiaires 09/24)	38	44	46 %	54 %
A2	96	165	37 %	63 %
A3	53	127	29 %	71 %
A4	19	88	18 %	82 %
A5	1	10	9 %	91 %
Total	**207**	**434**	**32 %**	**68 %**

Carrière à l'administration centrale	Nombre		Proportion (%)	
Fonction	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Conseiller général (A5)	0	0	0	0
Conseiller général (A4)	12	23	34 %	66 %
Conseiller (A3)	42	39	52 %	48 %
Attaché (A2)	60	42	59 %	41 %
Attaché (A1)	163	138	54 %	46 %
Total	**277**	**242**	**53 %**	**47 %**

25. Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des organisations internationales.

25.a Encourager et soutenir les candidatures de femmes pour les organisations internationales.

Actions d'encouragement et de soutien.

Quand la Belgique présente et soutient des Belges pour des fonctions ONU de haut niveau, elle attache une attention particulière au soutien des candidatures féminines. Ceci vaut également pour le soutien de la Belgique à des candidatures choisies pour les différents organes de l'ONU. La Belgique mène les plaidoyers nécessaires visant une meilleure représentation des femmes au sein des organisations internationales.

26. Veiller à une meilleure représentation des femmes dans le cadre des missions de maintien de la paix, des missions de gestion civile de crises et des missions d'observation d'élections.

26.b Encourager les femmes à se porter candidates pour les missions de gestion civile de crises.

Actions d'encouragement. Nombre et proportion d'hommes et de femmes parmi le personnel participant à des missions de gestion civile de crises.

Lors du dernier recrutement d'experts en gestion civile de crises qui a été lancé en avril 2024, l'offre d'emploi publiée sur le site de Travaillerpour.be a veillé à mentionner que la fonction était ouverte tant aux hommes, qu'aux femmes et aux personnes qui ne s'identifient à aucun de ces deux genres. L'annonce était rédigée en tenant compte des règles de la grammaire inclusive de manière à ce que le public féminin et d'un genre différent puisse plus facilement se projeter dans la fonction. Au total, sur les 271 candidats inscrits au concours, nous avons comptabilisé 143 hommes, 127 femmes et 1 candidat d'un genre différent. Autrement dit, les femmes représentaient au total 46,86 % des inscrits.

En novembre 2024, le SPF Affaires étrangères déployait 25 experts dans les missions européennes de gestion civile de crises. Parmi ces experts, on trouve 13 hommes et 12 femmes, si bien qu'il est possible ici de parler de parité dans le réseau mis en place par le SPF Affaires étrangères.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
12	13	48 %	52 %

26.c Œuvrer à une meilleure représentation des femmes au *Basic Generic Training* préalable au déploiement dans une mission de gestion civile de crises.

Interventions faites. Nombre et proportion d'hommes et de femmes ayant participé au *Basic Generic Training*.

Le *Basic Generic Training* a connu trois sessions au cours de l'année 2024. Le nombre de places disponibles est limité, ce qui nous oblige à sélectionner les candidats qui seront formés en priorité. Dans ce cadre, à qualification égale, la priorité a été donnée aux femmes afin de pouvoir maintenir et dépasser le seuil minimal de 40 % de représentation féminine dans nos missions civiles de gestion de crises, conformément aux exigences prévues par le *Civilian CSDP Compact*. Le tableau ci-dessous vous indique de manière chiffrée la répartition qui a été suivie en 2024.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
21	17	55,3 %	44,7 %

26.d Œuvrer à une meilleure représentation des femmes dans les missions d'observation électorale.

Interventions faites. Nombre et proportion d'hommes et de femmes parmi le personnel participant à des missions d'observation électorale.

Lors de la sélection des candidats pour les missions d'observation électorale de l'OSCE, un équilibre en matière de genre est systématiquement visé. En 2024, 15 personnes ont été sélectionnées pour des missions d'observation électorale de l'OSCE en Macédoine du Nord, en Moldavie et en Géorgie, dont 8 femmes et 7 hommes. 13 personnes sont effectivement parties en mission, parmi elles 6 femmes et 7 hommes.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
6	7	46 %	54 %

26.e Plaider au niveau international pour la participation d'un plus grand nombre de femmes, y compris les femmes recrutées localement, lors des missions de maintien de la paix et des missions de gestion civile de crises.

Interventions faites.

L'importance que revêt une plus forte présence féminine au sein des **missions de maintien de la paix de l'ONU** est une priorité mise en avant par la Belgique lors de ses entretiens réguliers avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies en charge de ces missions.

	La Belgique s'implique également régulièrement dans des **séminaires, panels, rencontres** avec des experts qui traitent de ce sujet. À titre d'exemple, dans le cadre de la semaine *Women, Peace and Security*, en octobre 2024, la Belgique a coparrainé un événement intitulé *Peace Talks & Gender*, visant à amplifier la voix des femmes afghanes et syriennes et à promouvoir leur inclusion dans les processus de paix. Il s'agit également d'une priorité lors de la **Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies**. La Belgique y organise chaque année un séminaire de sensibilisation, réflexion et mobilisation autour de l'axiome Sécurité, Paix et Humanitaire, en collaboration avec diverses hautes représentantes onusiennes et la direction générale ECHO de la Commission européenne. À travers ce séminaire, la Belgique sensibilise sur le rôle d'acteurs des femmes dans ces trois dimensions et sur l'impact de la dégradation des situations humanitaires sur les femmes et les filles. Cette année, la Belgique a en outre participé à plusieurs événements relatifs à la participation des femmes dans les processus de paix, dont un événement sur l'inclusion des femmes dans l'avenir de l'Afghanistan.
27.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes dans les négociations de paix et stimuler l'institutionnalisation du rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité.**
27.c	Dans le cadre des processus de paix, insister sur la nécessité de désigner des médiatrices et négociatrices.
	Soutien pour la participation de femmes dans les négociations de paix.
	Il s'agit d'un point pour lequel la Belgique plaide régulièrement dans diverses enceintes pertinentes et qu'elle met à l'agenda de ses entretiens réguliers avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies. Dans le contexte de l'interdiction faite aux femmes afghanes de continuer à travailler dans les organisations onusiennes de terrain, la Belgique continue par exemple d'intervenir dans divers fora pour soutenir les efforts de l'ONU pour contrer cette mesure imposée par les autorités *de facto* (gouvernement des talibans). Dans le cadre du **Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies** également, la Belgique a coparrainé plusieurs déclarations conjointes mettant l'accent sur la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité. Lors de **l'examen périodique universel** du Yémen, la Belgique a demandé quelles mesures le pays comptait entreprendre pour garantir la participation significative des femmes d'horizons divers tout au long du processus de paix, lors des initiatives de reconstruction et dans les procédures de justice transitionnelle. Notre pays a à cet effet mis l'accent sur l'importance de la participation des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux, tant local que national.
27.d	Plaider au niveau international pour l'inclusion de plus de femmes dans les délégations participant à des négociations et processus de paix et démocratisation.
	Déclarations faisant référence à la participation des femmes.
	La Belgique soulève régulièrement ce point dans le cadre de ses interventions **au niveau international** sur la consolidation de la paix, la prévention des conflits, la médiation, mais plaide également plus largement en faveur de la participation des femmes aux prises de décisions, à tous les niveaux et dans tous les domaines, y compris en politique. Par exemple, lors de l'examen périodique universel de la Chine, la Belgique a demandé quelles mesures ce pays comptait prendre pour mettre en œuvre les recommandations du Comité CEDAW, y compris les mesures temporaires destinées à favoriser la participation équitable des femmes au sein des organes étatiques élus et nommés.

	En amont de la troisième conférence de Doha sur le processus de paix en Afghanistan, où la question des droits des femmes et des filles était abordée de façon marginale, la Belgique a organisé un événement à New York intitulé *All together in support of Afghan women* offrant une plate-forme à un réseau rassemblant des membres d'organisations de la société civile afghanes dirigées par des femmes afin de souligner l'importance de l'inclusion des femmes et de l'attention portée aux droits des femmes afghanes dans les processus de prise de décisions.
27.e	Soutenir la participation totale et significative des femmes à la lutte contre le trafic illégal et l'usage abusif d'armes légères et de petit calibre.
	Interventions faites.
	Dans les différentes enceintes, formelles et informelles, de lutte contre le trafic illégal et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre, mais aussi dans le contexte plus large de la maîtrise des armements et du désarmement, la Belgique continue de souligner l'**importance de la participation des femmes** dans la mesure du possible. La Belgique a adhéré à une **déclaration sur l'intégration de la dimension de genre** dans le document final de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action de l'ONU sur les armes légères et de petit calibre. La Belgique contribue également sur le terrain à **l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles**, entre autres par le biais d'une contribution au projet de l'OSCE « Aider les autorités nationales de la République de Macédoine du Nord à réduire le risque de prolifération des armes et d'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre » et de l'intégration de la dimension de genre dans le cadre de ce projet.
27.f	Plaider en faveur de la consultation des femmes et groupes de femmes locaux dans le cadre de la préparation et la discussion des opérations de maintien de la paix et des missions de gestion civile de crises, et plaider en faveur de partenariats entre les missions de gestion civile de crises et les organisations locales et internationales de défense des droits des femmes ou les organisations gérées par des femmes.
	Interventions faites.
	Un tel travail s'effectue via nos experts en questions de genre que nous déployons dans les missions civiles de gestion de crises. Ainsi, le SPF Affaires étrangères a détaché en mai 2024 un *Human Rights Adviser* qui travaille au sein de la **mission EUAM Iraq** et inclut la dimension du genre dans son travail. La Belgique entretient un **dialogue très régulier** avec les acteurs de la société civile, en particulier les organisations de femmes ou celles qui portent un regard spécifique sur la situation des femmes, dont elle intègre les messages dans son analyse et sa position relatives aux opérations de maintien de la paix. Convaincue que la transition de la MONUSCO, pour être réussie, doit intégrer de façon transversale la dimension du genre, la Belgique est attentive aux perspectives émanant des associations de femmes de la société civile. À l'occasion du renouvellement du mandat de la mission, elle plaide pour une prise en compte accrue de ces préoccupations.

28.	**Améliorer la participation des femmes dans la société locale.**
28.a	Encourager la présence des femmes au sein de l'appareil judiciaire, de la police et de la défense au niveau local.
	Interventions faites.
	Lors de **l'examen périodique universel** de l'Afghanistan, de la Chine et du Vanuatu, la Belgique a formulé des questions et recommandations concernant la participation équitable des femmes à la vie publique et politique.

OBJECTIF 5 : Soutenir l'agenda Femmes, Paix et Sécurité

29.	**Appliquer les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau fédéral belge et mettre en œuvre le PAN.**
29.a	Élaborer un PAN belge pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	Adoption du PAN.
	Sans objet en 2024. Le 25/02/2022, le Conseil des ministres a pris acte du quatrième plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité (2022-2026).
29.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.
	Interventions faites.
	Dans un contexte de mouvements anti-genre très organisés, notre pays a activement cherché, en 2024, à renforcer la coopération entre les pays aux vues similaires sur l'égalité des genres, y compris l'agenda FPS. Cette volonté s'est manifestée, entre autres, par la création d'un **« groupe genre » informel entre pays aux vues similaires**, visant à renforcer la coopération sur ce thème au sein des forums multilatéraux, et la participation active de la Belgique à ce groupe. La Belgique a participé à la session stratégique de juin 2024, ainsi qu'aux différentes réunions en ligne qui ont suivi. La Belgique fait partie du groupe de pays ***Feminist Foreign Policy Plus (FFP+)***, un groupe interrégional comprenant à la fois des États qui appliquent une politique étrangère féministe explicite et des États dont la politique étrangère est fortement ancrée dans le féminisme. Le SPF Affaires étrangères a également participé activement à une formation sur la politique étrangère féministe organisée par l'Allemagne en vue d'un échange ouvert au sujet des bonnes pratiques mais aussi des obstacles rencontrés. Cette formation comprenait une session spécifique consacrée à la politique belge en matière de droits des femmes et d'égalité des genres. La Belgique a participé de manière active et constructive à chaque réunion de **la *task force* de l'UE sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité**. Outre la réunion de la *task force* pendant la présidence belge (voir question 31c), notre pays a également participé à la réunion de la *task force* du 05/09/2024, axée sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, et à la réunion de la *task force* du 12/12/2024, consacrée à un renforcement de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE Femmes, Paix et Sécurité. En sa qualité de membre du **Réseau des points focaux Femmes, Paix et Sécurité,** la Belgique a participé à la fois à la réunion de haut niveau de ce réseau dans le cadre de la semaine ministérielle de la 79e Assemblée générale des Nations Unies (25/09/2024) et à la réunion d'experts des 21 et 22/10/2024 à New York. Ce réseau a été créé en 2016 dans le but de mettre en contact les points focaux des pays participants et de créer une plate-forme pour l'échange régulier de bonnes pratiques, y compris la mise en œuvre des plans d'action nationaux. En outre, le SPF Affaires étrangères saisit des **occasions tout au long de l'année pour échanger des bonnes pratiques dans le cadre de contacts avec d'autres pays**. Par exemple, la directrice du service Droits humains a donné une présentation sur la politique belge en matière de genre à un groupe de diplomates de Mongolie. En juin 2024, la Belgique a également participé à une table ronde avec des États d'Asie centrale en marge de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de l'OSCE, au cours de laquelle notre pays a partagé ses bonnes pratiques concernant le questionnaire du Code de conduite de l'OSCE sur les aspects Femmes, Paix et Sécurité et la mise en œuvre du plan d'action national belge, notamment en mettant l'accent sur le suivi et l'évaluation de ce dernier.

	En tant que membre du **Groupe d'amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**, la Belgique a participé aux différentes réunions de ce groupe d'amis. Cette instance a été créée en 2020 dans le but de partager des informations et des bonnes pratiques entre les États membres. La Belgique a participé à un sondage, organisé par le Centre pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM) de l'**OTAN** en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial pour les femmes, la paix et la sécurité du Secrétaire général de l'OTAN, sur la manière dont les Alliés intègrent la dimension de genre dans la mise en œuvre du contrôle des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Cette étude a débouché sur un certain nombre de recommandations. Par le biais du **réseau** belge **des postes**, notre pays a activement contribué dans le monde entier à l'échange de bonnes pratiques, de recommandations et d'enseignements tirés. Voir la question 30a. Voir également la réponse à la question 16 concernant le partage de bonnes pratiques avec le **Partenariat oriental** de l'UE, dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'UE.
30.	**Les parties prenantes et le public belge sont sensibilisés.**
30.a	Élaborer ou soutenir des actions de sensibilisation en lien avec le contenu des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	Actions de sensibilisation.
	Tout au long de l'année, le SPF Affaires étrangères a communiqué vers le public belge au sujet de la politique étrangère belge en matière de genre, dont l'agenda Femmes, Paix et Sécurité constitue une partie importante, notamment par le biais de communiqués de presse et via les canaux de médias sociaux. Le 23/01/2024, les autorités belges ont organisé deux **sessions de consultation et d'information avec la société civile belge** qui se concentre, entre autres, sur l'égalité des genres, portant d'une part sur le rapport belge à ONU Femmes sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et d'autre part sur la participation belge à la Commission de la condition de la femme. En outre, le SPF Affaires étrangères a (co)organisé divers **événements** en Belgique au cours desquels la politique belge relative à la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité a été discutée, ou a participé à des panels organisés par d'autres parties. Par exemple, le 24/04/2024, le SPF Affaires étrangères a organisé, en collaboration avec l'ambassade du Royaume-Uni, un événement intitulé « **Promouvoir l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour les personnes les plus vulnérables** » (*Promoting access to sexual and reproductive health and rights for the most vulnerable*), qui était ouvert au public belge et international. La participation, le 15 mai, à un événement organisé par ONU Femmes sur la promotion de l'égalité des genres dans le contexte international actuel, intitulé *Standing our ground(s) in time of transition: how can the EU continue upholding diverse gender rights?*, en constitue un autre exemple. Voir également la question 36 sur l'organisation de l'examen à mi-parcours du plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité.

31.	**Stimuler le soutien à et l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau international.**
31.a	Soutenir des initiatives en vue de maintenir le thème des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité à l'ordre du jour de l'OSCE.
	Interventions faites.
	Lors du **dialogue de sécurité du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité (FCS)** sur les femmes, la paix et la sécurité qui s'est tenu le 25/10, l'accent a été mis sur les résultats en matière de paix, de sécurité et d'efficacité opérationnelle obtenus grâce à la participation pleine, égalitaire et significative des femmes au sein des forces armées. Des recommandations concernant les plans d'action nationaux ont aussi été formulées. La Belgique a souligné dans sa déclaration nationale les objectifs prioritaires du quatrième plan d'action national (2022-2026) et a également rédigé une déclaration commune pour les pays aux vues similaires. En 2023, le bureau de la Secrétaire générale de l'OSCE, Helga Schmid, a lancé la campagne « **16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre** ». À l'occasion de ces « 16 jours d'activisme 2024 », la Belgique a organisé la projection d'un documentaire belge, #SalePute, le 10/12/2024, en coopération avec l'Belgique et le Secrétariat de l'OSCE. La Belgique a ainsi contribué à une sensibilisation accrue aux violences à l'égard des femmes et des filles qui s'exercent dans l'espace numérique, ainsi qu'aux répercussions de ces actes sur les victimes. Lors du Conseil ministériel de l'OSCE des 5 et 6/12/2024, la Belgique a, comme les années précédentes, rédigé une « **Déclaration** sur les femmes, la paix et la sécurité ». Dans ce cadre, notre pays a bénéficié du soutien de pays aux vues similaires tels que la Suède, la Norvège, le Royaume Uni et la Finlande.
31.b	Coopérer avec l'OTAN et le Comité OTAN sur la dimension de genre et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action et de leurs indicateurs pour les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	Interventions faites.
	En 2024, la Belgique a participé de manière active et constructive aux négociations façonnant la **nouvelle politique de l'OTAN** concernant les femmes, la paix et la sécurité (adoption en juillet 2024). Ce faisant, notre pays s'est notamment attaché, avec succès, à la réalisation des points suivants : • Des objectifs stratégiques renforcés et une politique plus orientée vers l'action ; • La mise en avant d'un leadership respectueux de l'égalité des genres au sein de l'OTAN ; • L'intégration des politiques sur les femmes, la paix et la sécurité dans les trois missions principales de l'OTAN (plutôt qu'une approche cloisonnée) ; • Une meilleure reconnaissance de la politique par les pays partenaires qui peuvent ainsi y adhérer (par exemple, un meilleur lien avec les piliers de l'ONU) ; • L'amélioration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique.

31.c	Encourager et soutenir l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité par les organisations internationales et régionales.
	Interventions faites.
	Dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'UE, notre pays a convoqué à nouveau la ***task force* de l'UE sur la question Femmes, Paix et Sécurité** au niveau des experts. Notre pays a ainsi contribué à la redynamisation de cette *task force* de l'UE qui, ces derniers temps, ne se réunissait que très sporadiquement. À l'initiative de la Belgique, une **réunion conjointe entre les experts de l'UE de la *task force* sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité et les experts de l'UE sur les pays africains** a également été organisée le même jour. Lors de cette rencontre, trois panélistes ont souligné l'importance de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans la région du Sahel et, plus particulièrement, le rôle des femmes (locales) face à l'extrémisme violent au Mali et au Niger, les conséquences de la situation humanitaire sur les femmes et les filles dans les pays en transition de la région du Sahel ainsi que le plafond de verre auquel sont confrontées de nombreuses femmes au Niger. Cette réunion conjointe a abouti à la rédaction de dix recommandations politiques concrètes sur lesquelles l'UE et les États membres de l'UE peuvent travailler en vue de mieux intégrer l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans leurs politiques à l'égard de cette région. Par l'organisation de cette réunion conjointe, la Belgique a également créé un précédent en faveur du renforcement de l'intégration de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans la politique extérieure de l'Union européenne
31.d	Plaider au sein de l'UE pour un renforcement des efforts et de la réalisation du plan d'action UE en vue de la mise en œuvre des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité, y compris dans la Politique commune de sécurité et de défense, et aider le SEAE dans cette tâche.
	Interventions faites.
	La Belgique attache une grande importance à **l'intégration de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans les domaines liés à la Politique de sécurité et de Défense de l'UE**. À titre d'exemple, en 2024, la Belgique a veillé à ce que cet agenda soit intégré dans le partenariat de sécurité et de défense signé le 4/11/2024 entre l'UE et la Corée du Sud. De la même manière, la Belgique a plaidé pour que les mesures d'assistance à des pays tiers, financées par la Facilité européenne pour la paix et adoptées par le Conseil, intègrent cet agenda, notamment dans les contextes les plus sensibles. Prenons aussi l'exemple du soutien apporté à la *Multi National Joint Task Force* contre Boko Haram, qui exige que la *Multi National Joint Task Force of human rights officers* veille au respect du droit international humanitaire, à la prévention de la violence basée sur le genre et des abus sexuels.
31.e	Continuer à demander l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre de toutes les missions de maintien de la paix et toutes les missions de gestion civile de crise, tant lors de la préparation que lors de l'exécution.
	Interventions faites.
	Voir la réponse aux lignes d'action 8e, 11e, 17b, 18d, 26b, c et e et 27f.

32.	**Stimuler l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité dans d'autres pays.**
32.a	Plaider pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité, notamment via l'adoption d'un PAN, dans d'autres pays, en particulier ceux en situation de fragilité, et soutenir ces pays dans ce cadre.
	Pays ayant bénéficié d'un soutien par rapport à la thématique Femmes, Paix et Sécurité, type de soutien et partenaires. Appels bilatéraux et régionaux faisant mention de la thématique Femmes, Paix et Sécurité.
	Voir la réponse à la ligne d'action 16 concernant le soutien belge à **l'Équipe onusienne d'experts de l'État de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit** *(UN Team of Experts on the Rule of Law and Sexual Violence in Conflict*) avec une contribution volontaire de 1 000 000 EUR pour leur action en **Ukraine**.
	Nombre et type d'actions entreprises par les missions diplomatiques afin d'aborder la thématique Femmes, Paix et Sécurité.
	Les **postes diplomatiques** ont organisé de nombreux événements/débats/réunions/conférences consacrés au thème du genre en général ou, plus spécifiquement, à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité ou y ont participé. En voici quelques exemples (liste non exhaustive) : **Ankara (Turquie) :** Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de Belgique en Turquie a organisé, en collaboration avec la délégation européenne, un événement auquel ont été invités une quarantaine de représentants d'organisations de défense des droits des femmes, ainsi que des représentants du corps diplomatique et d'organisations de l'ONU. Au cours de l'événement, les orateurs invités ont mis en lumière la position des femmes dans la politique turque et la situation des droits économiques et sociaux des femmes en Turquie. **Buenos Aires (Argentine) :** Le 10 mai, l'ambassade de Belgique a organisé un événement pour marquer le 10e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul. Cette manifestation a permis à notre pays de souligner l'importance des cadres juridiques internationaux et régionaux tels que les Conventions d'Istanbul et de Belém do Para. L'événement, organisé conjointement avec la fondation *Mujeres en Igualdad*, a offert une plate-forme de réflexion et de discussion. **Cotonou (Bénin) :** Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de Belgique à Cotonou a organisé un événement à petite échelle dans un centre pour personnes rescapées de violences basées sur le genre, ainsi qu'une réunion à la résidence de l'ambassade avec des femmes d'Enabel et des ACNG sur le thème des droits des femmes sur le lieu de travail. **Dakar (Sénégal) :** Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, les ambassades de Belgique et des Pays-Bas à Dakar ont organisé un *speed dating* pour les femmes occupant des postes de direction au Sénégal, dans le but de développer leur réseau. En outre, notre ambassade a participé à la cérémonie de lancement de « La Caravane Mauve », une initiative où les femmes peuvent faire entendre leur voix contre les violences basées sur le genre, et à un match de football visant à mobiliser les femmes dans le domaine du sport. **Dublin (Irlande)** : Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de Belgique a organisé une *discussion au coin du feu* sur l'égalité des genres au titre de priorité de la présidence belge du Conseil de l'UE, à destination des ambassadeurs de l'UE à Dublin, marquée notamment par la participation de l'ancienne présidente irlandaise, la Dre Mary McAleese. En outre, l'ambassade a organisé un lunch sur l'égalité des genres et le rôle des femmes en politique pour toutes les femmes qui occupent un poste d'ambassadeur en Irlande et notre pays a attiré l'attention sur l'égalité des genres et la diversité lors de l'ouverture du Festival du film de la Francophonie, présenté par l'OIF.

Hong Kong (Chine) : À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le consulat général à Hong Kong a également participé à la course organisée par RUN Hong Kong, qui visait à sensibiliser à la vulnérabilité des femmes réfugiées.

Kigali (Rwanda) : À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de Belgique à Kigali a diffusé via les médias sociaux une édition thématique spéciale du bulletin d'information trimestriel de la coopération belge au Rwanda, axée sur le thème de la Journée internationale des droits des femmes en 2024 (*Investing in Women*). En outre, l'ambassade a participé activement à deux événements dans le cadre du projet *Promoting positive masculinities* de l'ONG Aegis Trust, financé par la DGD, ainsi qu'à la préparation d'un événement *#TeamEurope* à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Kinshasa (République démocratique du Congo) : Suite à des viols massifs commis dans la prison de Makala, l'ambassade de Belgique en RDC, ainsi que les ambassadeurs du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, ont attiré l'attention du ministre des Droits de l'Homme de la RDC sur cette situation, exprimé leur préoccupation et appelé les autorités du pays à prendre des mesures afin de protéger les femmes incarcérées et de leur donner accès aux soins, ainsi que de permettre aux ONG d'accéder à la prison et de veiller à ne pas oublier ces femmes lors des décisions de remise en liberté.

Kuala Lumpur (Malaisie) : À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de Belgique en Malaisie a organisé un lunch pour les ambassadeurs de l'UE, avec le *UN Resident Representative et le UN senior economist* comme orateurs invités. La discussion s'est concentrée sur le rôle des femmes dans l'économie, mais d'autres aspects liés à l'égalité des genres ont également été abordés.

Lubumbashi (République démocratique du Congo) : Au cours d'un atelier de deux jours sur le travail et les carrières destinés aux jeunes filles issues de familles rurales, organisé par Enabel Lubumbashi, le consulat général de Belgique à Lubumbashi a donné aux jeunes filles un aperçu du fonctionnement d'une mission diplomatique/consulaire et du métier de diplomate. En outre, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le consulat général de Belgique a organisé la « Soirée Femmes Leaders » annuelle dans le jardin de la résidence, axée sur l'éducation des jeunes filles et leur intégration sur le marché du travail, en s'appuyant sur les différents projets d'Enabel et de WBI Lubumbashi.

Manille (Philippines) : À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de Belgique à Manille a lancé *#BEHerEmpowerment*. En collaboration avec le *Makati City Government*, un atelier de deux jours a été organisé, axé sur l'autonomisation économique des femmes à l'aide de compétences numériques. En guise d'inspiration, l'événement a également mis en avant des femmes entrepreneures et des PME dirigées par des femmes qui ont réussi. En juin, l'ambassade a également organisé *#BESafeAndProud* pour la communauté LGBTQIA+ en collaboration avec l'ambassade des Pays-Bas. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'ambassade a également organisé la 7e édition de l'événement cycliste *#ShareTheRoadWithHer* (24/11 à Makata), ainsi qu'un événement intitulé *Community talks on mental health and trauma response of gender based violence survivors* (Discussions communautaires sur la santé mentale et la réponse aux traumatismes des survivantes de violences basées sur le genre).

Mexico (Mexique) : Les ambassades de Belgique et d'Allemagne à Mexico ont organisé le 28/10 une réunion sur la situation des femmes journalistes au Mexique à l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. L'accent a été mis sur les risques encourus par les journalistes, et plus particulièrement les femmes journalistes, au Mexique. En outre, l'intégration des risques spécifiques encourus par les femmes dans les formations au sein du ministère public et dans la mise en œuvre des mesures de protection a fait l'objet d'une attention particulière.

New Delhi (Inde) : En tant que *Gender Champion*, l'ambassade de Belgique à New Delhi a organisé, en collaboration avec l'ambassade des Pays-Bas, plusieurs événements sur l'égalité des genres, dont un événement le 13/06 sur le thème « Les femmes et le sport ». Des athlètes indiennes connues ont partagé leurs histoires, suivies d'un match de football féminin entre les ONG indiennes CEQUIN et *Slum Soccer*, ciblant les jeunes femmes défavorisées. L'ONU en Inde, l'UNICEF, la *All-India Football Federation* et l'académie de football belge *Double Pass* ont également participé à l'événement.

Ottawa (Canada) : Le 25/04, l'ambassade de Belgique à Ottawa a organisé une table ronde *Supporting Women in International Trade: Lessons from Europe and Canada* en collaboration avec EUDEL dans le cadre des Journées belges 2024 à Toronto et dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'UE.

Rome (Italie) : L'ambassade de Belgique en Italie a organisé une conférence sur les droits des femmes dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'UE et de la Journée internationale des droits des femmes. Deux panels ont été organisés pendant la conférence, avec un accent sur l'égalité des chances et les violences fondées sur le genre.

Santiago (Chili) : à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de Belgique au Chili a organisé le 13/03 l'événement *Women in FinTech Chile*, axé sur les défis et les opportunités pour les femmes dans le secteur FinTech. D'éminentes personnalités du secteur et des représentants du gouvernement chilien y ont participé. L'ambassade a également soutenu d'autres activités, notamment la participation à des campagnes d'ONU Femmes et de la délégation européenne au Chili.

Zagreb (Croatie) : À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'ambassadeur de Belgique en Croatie a participé à une table ronde sur l'égalité des genres, où il a notamment insisté sur l'universalité des droits des femmes.

Plusieurs ambassades et représentations permanentes belges dans le monde ont également mis à l'ordre du jour la lutte contre la **violence fondée sur le genre** en organisant une projection du film belge « Julie se tait », en collaboration avec le réalisateur et le producteur de ce film. Les projections de ce film ont offert une excellente occasion d'approfondir ce thème et, plus particulièrement, la manière dont l'environnement des victimes/des personnes survivantes de violences sexuelles peut y réagir adéquatement. D'autres ambassades ont organisé des initiatives ***Ambassador for a day***, donnant aux filles ou aux jeunes femmes l'occasion de passer une journée dans les ambassades, aux côtés de l'ambassadeur ou du personnel, et de participer à des réunions, des événements et/ou des ateliers. Les ambassades de Belgique à Hong Kong et à Madrid en font partie.

Les ambassades belges ont également été actives partout dans le monde sur les **réseaux sociaux**, notamment dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

OBJECTIF 6 : Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN

34.	**Coordonner la mise en œuvre du PAN**
34	Se réunir deux fois par an pour discuter de la mise en œuvre du PAN.
	Nombre de réunions de la *task force* Femmes, Paix et Sécurité.
	La ***task force* belge sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité** s'est réunie quatre fois en 2024. Le 12/06, les membres de la t*ask force* ont échangé, entre autres, des informations et des bonnes pratiques sur l'intégration de la question FPS dans leurs départements respectifs, en mettant notamment l'accent sur la formation en la matière. La réunion de la *task force* du 19/08 a été consacrée à la préparation de l'examen à mi-parcours du plan d'action national et, lors des réunions de la *task force* du 29/10 et du 5/12, les recommandations issues de l'examen à mi-parcours ont été discutées en détail en vue d'améliorer la mise en œuvre du plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité (2022-2026).
35.	**Informer le Parlement.**
35	Faire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du plan d'action national.
	Rapports transmis au Parlement.
	La contribution sur la mise en œuvre du plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité par le SPF Affaires étrangères a été envoyée le 29/01/2025.
36.	**Informer et impliquer la société civile.**
36	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.
	Organisation de deux événements de rapportage et concertation. Nombre d'organisations de la société civile ayant participé.
	La *task force* belge sur la thématique Femmes, Paix et Sécurité a organisé un **examen à mi-parcours** au Palais d'Egmont le 8/10, en coopération avec le Conseil des femmes, dans le but d'évaluer la mise en œuvre du **quatrième plan d'action national belge Femmes, Paix et Sécurité** et de renforcer cette mise en œuvre à l'avenir. Cet examen a pris la forme d'une consultation avec la société civile et le Parlement fédéral, et comprenait un panel international, une session de questions-réponses avec les administrations fédérales concernées et des ateliers sur les différentes composantes du plan d'action. 64 représentants de la société civile (issus de 48 organisations différentes) s'étaient inscrits à cet événement.

Développement

L'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » est au cœur des actions de la Coopération belge au développement. Bien que l'agenda mondial soit marqué par les conflits en Ukraine et à Gaza, la Belgique appelle à également se concentrer les crises dites oubliées ou prolongées qui affectent tout particulièrement les femmes et les filles. À cet égard, la coopération belge continue à mettre en œuvre les priorités fixées dans le cadre du plan d'action national 1325 et à contribuer la participation des femmes et des filles, à la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ainsi qu'au changement de normes sociales et stéréotypes de genre néfastes. Tant au niveau multilatéral qu'à l'échelle bilatérale, la coopération belge continuera à mettre la lumière sur la situation des femmes et des filles, à défendre l'agenda 1325 et à promouvoir une vision progressiste de l'égalité des genres. Vous trouverez ci-après de nombreux exemples d'interventions soutenues par la Coopération belge dans nos 14 pays partenaires et ailleurs qui contribuent à l'atteinte des objectifs du quatrième plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité ».

OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international

1.	**Assurer le respect des traités et conventions qui concernent l'amélioration de la situation et l'autonomisation des femmes.**
1.a.	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.
	Rapportage périodique sur la CEDAW.
	Pas d'information spécifique disponible pour 2024.
	Suivi des questions de rapportage et des questionnaires pertinents.
	Pas d'information spécifique disponible pour 2024.
	Suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
	Pas d'information spécifique disponible pour 2024.
1.c	Appeler systématiquement tous les pays à souscrire et respecter les conventions qui assurent les droits des femmes et à suspendre leurs réserves.
	Interventions faites.
	Au **Burundi**, l'organisation Search For Common Ground (SFCG), participe au plaidoyer pour le respect des conventions et traités internationaux notamment sur la participation socio-politique et économique des femmes. SFCG informe sur le contenu de la Résolution 1325 et 2250, en particulier chez les jeunes filles. SFCG travaille étroitement avec le gouvernement et les autorités compétentes sur les lois portant sur la répression des GBV. Ainsi, leur travail principal est de lutter contre toutes formes de discrimination envers les femmes en l'occurrence l'accès équitable aux opportunités économiques, participation équitable à la gestion des riches de la famille et accès équitable à l'éducation et aux soins de santé. Le plaidoyer de l' acteur de coopération non gouvernementale belge (ACNG) Réseau des Citoyens Network - Justice & Démocratie (RCN) se limite, quant à lui, à la domestication des textes déjà signés notamment par l'opérationnalisation de la loi portant sur la prévention et la répression des GBV et la protection des victimes. Néanmoins, certains de leurs partenaires locaux sont très actifs dans le plaidoyer pour les droits de la femme, le soutien de RCN est uniquement technique (donc non financier) pour ces plaidoyers. En 2024, notre poste au Burundi a contribué financièrement aux activités de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre. Ces activités étaient organisées en Equipe Europe. Le but était de mener des actions de sensibilisation, de plaidoyer, d'éducation et de mobilisation pour attirer l'attention sur la violence basée sur le genre et encourager des changements positifs au sein de la société burundaise ainsi qu'au plus haut niveau décisionnel. Le **Mozambique** a approuvé une nouvelle stratégie nationale de développement 2025-2044 en 2024. Il s'agit d'un outil de planification et de budgétisation dont l'objectif est de guider le développement du pays pour les 20 prochaines années. Il souligne l'accent renouvelé mis sur la lutte contre les inégalités de genre et la promotion de l'inclusion sociale.
	Appels dans le cadre de politiques et conventions conclues.
	Au **Burundi**, à travers un financement quinquennal, SFCG a créé un Think Tank Genre dont le but est de travailler sur des projets de loi et/ou stratégies pour promouvoir les droits de la femme et de la fille. Ce groupe a été créé en 2024 et nous avons travaillé sur l'obligation scolaire. Il est prévu pour l'année 2025 de travailler sur le droit foncier et plus spécifiquement le droit à l'héritage pour les femmes et les filles.

2.	**Promouvoir la position des femmes et des filles, en particulier dans les pays en situation de fragilité.**
2.a	Accorder la priorité et du soutien financier à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier dans les pays en situation de fragilité.
	Aspect genre dans chaque nouveau Programme de Coopération et dans tous les projets et programmes des secteurs prioritaires des pays en situation de fragilité.
	Au **Bénin**, le genre était intégré de manière transversale dans tout le portefeuille gouvernemental 2019-2023 (4 piliers), en promouvant les droits, en fournissant une information de qualité et un accès à l'information pour la prise de décision, et en encourageant un changement positif de comportement. Le secteur de la santé se concentre principalement sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, avec un accent particulier sur les adolescent.e.s et les jeunes. L'assistance technique et financière fournie vise à améliorer les droits à l'égalité de genre, à fournir et à faciliter l'accès aux soins et aux services, à diffuser des informations et des connaissances, et à encourager la participation active de la population aux décisions et à la conception de la santé. Le portefeuille gouvernemental 2023-2028 signé en novembre 2023 s'inscrit dans la continuité du précédent avec les mêmes objectifs en matière de promotions des droits des femmes et des jeunes filles du Bénin. En 2024 une série de renforcement de capacités a été conduite en faveur des femmes membres des coopératives et entreprises dans les zones du Pôle de développement agricole 4 (Borgou, collines, Donga et Djidja) et des régions de l'Atlantique du Mono et du Couffo. Ces renforcements ont porté sur l'entrepreneuriat, l'élaboration des plans d'affaires, la formalisation des entreprises, la gestion des crédits, la digitalisation, l'accès au marché, la présentation des produits. Dans l'axe de la « Coopération non gouvernementale », tous les Acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG) ont démarré leurs outcomes 2022-2026 du Cadre stratégique commun avec une vision genre très prononcée de sorte qu'aucune intervention n'est « gender-blind » . Au **Burkina Faso**, la formulation du programme de coopération bilatérale 2023-2027 a pris en compte le marqueur genre 1 et 2 du CAD. Au-delà du programme de coopération bilatérale, les projets de développement au Burkina ont été formulés en tenant compte du marqueur genre 1 du CAD de l'OCDE. Les programmes quinquennaux (2022-2026) des acteurs non gouvernementaux belges actifs au Burkina Faso ont pris en compte le « genre » comme thème transversal et exécutent des activités spécifiques d'autonomisation des femmes et de cohésion sociale impliquant les femmes. Dans le cadre du nouveau programme de coopération bilatérale (2024-2028) mis en œuvre par Enabel au **Burundi**, le genre est devenu une thématique transversale. Le programme a adopté l'approche transformatrice de genre, qui vise l'autonomisation des détenteurs•trices de droit, en tenant compte de l'ensemble des dynamiques de pouvoir, et en intégrant des dimensions du niveau individuel, familial, communautaire et institutionnel. Afin d'agir sur les causes profondes des inégalités, cette approche se base sur une analyse des leviers et barrières à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes et des filles, appliquée à toutes ses composantes. Le programme agit dans les domaines prioritaires de santé, éducation, agriculture et bonne gouvernance. Toutes les interventions atteignent le marqueur G1. L'éducation post-fondamentale est la seule action de niveau G2, c'est-à-dire qu'il y'a un focus sur l'intégration de l'égalité de genre. Dans le cadre de la coordination des ACNG, le poste a reçu la visite d'une collègue du service D2.5, experte en genre qui a eu l'occasion de visiter plusieurs projets sur terrain et rencontrer des organisations partenaires pour avoir une idée de l'inclusion du genre dans les activités de nos ACNG. Lors du dialogue stratégique, un atelier sur la planification familiale a été organisé pour toutes les ACNG et leur partenaires locaux. Au **Cameroun**, les interventions de la coopération au développement belge sont réalisées de manière indirecte, à travers des ONG (Via Don Bosco, Trias) et l'ARES. Etant donné que la dimension de genre et l'autonomisation des femmes constituent un thème transversal de la coopération belge au développement, ces aspects sont également pris en compte dans les projets de coopération indirecte au Cameroun.

En **Guinée**, la Belgique s'est assurée d'intégrer le genre dans l'ensemble de son portefeuille de coopération bilatérale. Dans le cadre de l'intervention SAFE (Santé et autonomisation des femmes), la Belgique soutient le processus d'élaboration de la politique nationale genre de la guinée, permet le renforcement du MPFEPV, des services genre et des acteurs GBV dans leur rôle de coordination, de conseil et de gender mainstreaming ; renforce la collecte de données de qualité sur les GBV, renforce les organisations de la société civile qui travaillent sur le genre pour un plaidoyer fort et fournit un appui au processus d'opérationnalisation du guichet unique de Dubreka contre les GBV.
Dans le cadre de l'intervention axée sur le développement d'une agriculture durable, la coopération belge fournit un appui aux femmes et jeunes entrepreneurs dans les filières ananas et pommes de terre ; appuie à la consolidation de la place des femmes dans les ménages, structures communautaires, structures de gouvernance des groupements paysans, organisations de la société civile ; accompagne les Groupes Féminins d'Epargne et de Crédits.
Dans le cadre de la coopération non-gouvernementale, le Cadre Stratégique Commun (CSC) Guinée 2022-2026 est composée de 4 cibles dont une cible stratégique « Genre et Inclusion » qui a pour objectif de contribuer à la promotion de l'égalité de genre et l'inclusion sociale à travers la promotion de la participation, l'autonomisation socioéconomique et la lutte contre les violences basées sur le genre. Les approches sont les suivantes :

- Plaidoyer sur les droits des femmes (Memisa, Eclosio, Le Monde Selon les Femmes en collaboration avec Institut de Médecine Tropicale).
- Accompagnement et renforcement des partenaires locaux en termes d'actions de plaidoyer sur la thématique.
- Participation au renforcement des capacités de leadership des partenaires locaux (Le Monde Selon Les Femmes, Trias, Eclosio).
- Intégration du genre : intégrer la dimension genre dans tous les projets de mise en œuvre.
- Lutter contre les violences : renforcer et soutenir les partenaires locaux dans la lutte contre les violences basées sur le genre et la prise en charge des victimes à travers tous les aspects du guichet unique (Le Monde Selon les Femmes et Memisa).
- Promotion à l'accès aux droits sexuels et reproductifs (Le Monde Selon Les femmes, Memisa, Action Damien en collaboration avec Institut de Médecine Tropicale).
- Autonomie financière et économique : Promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles à travers l'accès aux emplois, la formation, les ressources (Trias, Eclosio).
- Recherche et Action sur les thématiques genre et masculinité (santé mentale, responsabilité…) (Le Monde Selon les Femmes et Institut de Médecine Tropicale).

Au **Maroc**, La dimension genre fait partie des thématiques transversales de quasi tous les projets (coopération gouvernementale et non-gouvernementale). Le nouveau portefeuille de coopération gouvernemental 2024-2028 avec le Maroc (30 millions d'€), approuvé en 2023 au niveau belge et dont la mise en œuvre a été lancée officiellement en 2024 porte sur l'inclusion économique avec comme objectif général que 50 % des bénéficiaires doivent être des femmes et que la stratégie de mise en œuvre doit permettre de sortir des stéréotypes traditionnels pour l'inclusion économique des femmes.

Au **Mozambique**, le genre est intégré dans tous les projets et programme de la coopération belge :

- Coopération gouvernementale : Le programme bilatéral quinquennal 2023-2028 d'Enabel (avec D4CS qui s'étend jusqu'en 2029) se concentre sur les thèmes du changement climatique et de la transition énergétique équitable. Au cours de la période initiale de mise en œuvre, l'accent a été mis sur la mise en place d'une base solide pour l'intégration d'une perspective sexospécifique en créant un cadre solide pour de nouvelles actions. À cette fin, Enabel a élaboré un plan d'action pour le genre et l'inclusion sociale avec des actions stratégiques et des objectifs pour

intégrer l'égalité de genre et l'inclusion sociale dans son portefeuille, dans tous les secteurs concernés. L'objectif est que l'égalité de genre et l'inclusion sociale soient intégrées dans l'ensemble du portefeuille, y compris dans les interventions menées pour des tiers. Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action Genre et inclusion sociale, Enabel emploie un expert en genre.

- Coopération non-gouvernementale : Les acteurs non gouvernementaux belges actifs au Mozambique intègrent l'égalité des genres et l'autonomisation dans leurs activités. Pour ce faire, FOS travaille en collaboration avec le Comité Nacional da Mulher Trabalhadora da OTM-CS (COMUTRA) qui travaille sur la participation des femmes travailleuses aux activités syndicales. Pour ce faire, elles luttent contre la discrimination à l'égard des femmes et pour l'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. COMUTRA joue un rôle central en tant que point focal pour l'égalité de genre dans le cadre du programme FOS, dans le cadre duquel il organise des formations et des ateliers pour améliorer l'intégration de la dimension de genre et l'égalité de genre sur le lieu de travail. La Croix-Rouge flamande veille à ce que toutes ses activités et formations soient mises en œuvre conformément à sa politique en matière de genre. En 2024, les programmes financés par la DGD travaillant sur le nexus Humanitaire-Développement-Paix mis en œuvre en collaboration avec trois ONGI (Action Aid, AVSI, LVIA) ont pris fin. C'étaient les jeunes, mais surtout les jeunes filles, qui étaient au centre des programmes, et ce pour donner aux jeunes en contexte fragile (conflits et changement climatique/catastrophes naturelles) des opportunités de se développer socio-économiquement.

Au **Nigeria**, le *Nigeria Humanitarian Fund*, que la Belgique a soutenu en 2024 avec une contribution de 2 millions d'euros et qui est géré par l'OCHA de l'ONU, se concentre spécifiquement sur les projets axés sur les femmes et les filles. En 2024, le fonds a touché 760 000 femmes (82 % de la population totale soutenue) et a soutenu en particulier des organisations dirigées par des femmes. Le fonds vise également à réduire le risque de violence sexiste.

Ouganda : D'une manière générale, la dimension de genre et l'autonomisation des femmes constituent un thème transversal de la coopération belge au développement avec l'Ouganda.

- Le programme de coopération bilatérale 2023-2027 qui est mis en œuvre par Enabel (68 millions d'euros) comprend des interventions spécifiques destinées aux femmes et aux filles. Le programme repose sur deux piliers :
  - Pilier 1 : « Les jeunes, en particulier les jeunes femmes, acquièrent des compétences et trouvent des emplois décents ou des opportunités d'entrepreneuriat dans l'agriculture et l'économie verte et durable. »
  - Pilier 2 : « Le droit à une éducation et à des soins de santé sûrs et de qualité est garanti de manière plus transparente, en particulier pour les groupes vulnérables, notamment les enfants, les filles et les femmes, et les réfugiés. »
- Dans les programmes actuels de coopération non gouvernementale (2022-2026), la Belgique finance 12 acteurs non gouvernementaux belges en Ouganda (25.000.000 euros). Les activités se concentrent principalement sur la culture (Africalia), la justice (ASF), les compétences, l'agriculture et l'entrepreneuriat (VVOB, Trias), les systèmes alimentaires, les ressources naturelles, l'environnement, le changement climatique, la gestion des terres et de l'eau (Iles de Paix/SOS Faim, Rikolto, Broederlijk delen, BOS+/Join for Water), les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire (VSF), la santé et le bien-être (Humanité et Inclusion). Pour toutes les interventions, l'intégration d'une perspective sexospécifique fait partie intégrante de leurs programmes en promouvant l'égalité de genre et en élaborant des stratégies soucieuses de l'égalité de genre.

Le programme de coopération bilatérale exécuté par Enabel pour 2023-2027 en **République Démocratique du Congo** (RDC) intègre le genre de manière transversale.

Au **Rwanda**, la Belgique a signé un nouveau programme de coopération quinquennal 2024-2029 au début de l'année 2024, afin de poursuivre le programme 2019-2024. Ce nouveau programme, d'un montant total de 95 millions d'euros, a démarré le 1er juillet 2024. L'égalité de genre et l'autonomisation sont des thèmes transversaux. Tant sur le plan programmatique que sur le plan de la gestion, la dimension sexospécifique est renforcée par rapport au programme précédent. Enabel finance également un poste d'expert en genre au sein de l'institution gouvernementale rwandaise Gender Monitor Office à travers le fonds d'études. Ce point sert non seulement à soutenir et à renforcer la politique des actifs pondérés, mais aussi à assurer une meilleure interaction et une meilleure coordination entre les actions d'Enabel et la politique des actifs pondérés en fonction des risques. En outre, le portefeuille thématique de la protection sociale et du travail décent 2022-2026 (17,6 millions d'euros) est également en cours, qui comporte une forte dimension de genre. Les projets des acteurs de la coopération non gouvernementale (20 projets quinquennaux 2022-2026 d'un montant de 31 millions d'euros) ont également pour thème transversal le genre.

Au **Sénégal**, la formulation du Programme de Coopération 2024-2029 comprend une analyse sur l'intégration du Genre dans la Coopération Bilatérale qui a amené à prévoir des activités spécifiques en la matière dans le domaine de la santé et de l'entreprenariat et la nécessité de recruter une experte Genre pour Enabel

Le programme de coopération bilatérale mis en œuvre en **Tanzanie** est consacrée à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes et des filles dans la région de Kigoma

Programmes spécifiques visant à promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, et budget sous forme de totaux et de pourcentages.

Bénin :

- Coopération gouvernementale : le programme de coopération 2023-2028, lancé en 2023 aborde de façon transversale le genre dans les différentes interventions. De plus, Enabel a renforcé son engagement en faveur du genre en recrutant une Expertise pour apporter un soutien transversal sur le plan programmatique au niveau pays et aussi renforcer son rôle stratégique en matière de genre auprès des partenaires nationaux.
    - Au niveau du Pilier d'appui au secteur de la Santé, des thèmes prioritaires tels que la planification familiale, l'éducation, la santé sexuelle chez les adolescent.e.s et jeunes, les IST/VIH, les violences basées sur le genre, les grossesses précoces, l'engagement des hommes via des clubs des maris modèles, la mise en place des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence, ainsi que la prévention des MNT liés aux SSR (cancers du col de l'utérus, …) intègrent la dimension genre.
    - Au niveau du pilier agricole, le PARSAD les filières sont appuyées avec une vison genre et des actions spécifiques qui tiennent compte des besoins spécifiques de la femme dans les filières ananas, riz et anacarde. Au niveau des filière citées, l'intervention travaille à la visibilité de leur travail en levant les contraintes importantes auxquelles elles font face, notamment l'accès limité aux ressources productives, la faible jouissance du droit à l'identité, le manque d'estime de soi, le faible niveau d'alphabétisation, etc…, qui influent leur promotion et leur autonomisation. En collaboration **avec** l'Université de Namur (Belgique), le programme a conçu des packages d'actions sensibles au genre. Ces actions, qui portent sur le ciblage des femmes et l'offre d'un package de subvention spécifique, le coaching des femmes couplé à un cycle de formation et d'alphabétisation digitale, une étude d'évaluation d'impact des actions sensibles au genre mise en œuvre par le programme, visent à améliorer l'entrepreneuriat et l'autonomisation des femmes dans les filières agricoles mentionnées ci-avant. Les contraintes spécifiques aux femmes et aux jeunes ont fait l'objet de mécanismes de discrimination positive, en particulier dans les appuis financiers et non financiers aux entreprises, ainsi qu'en matière de changement

d'attitudes vis-à-vis de l'entreprenariat féminin. La masculinité positive est l'une des approches à laquelle le programme a eu recours dans la mise en œuvre de ces actions sensibles au genre.

- Le projet Delta Mono a ainsi organisé des sensibilisations des collectivités locales, des maris sur l'avantage de soutenir les femmes dans l'agroécologie à travers l'accès à la terre, des formations des femmes sur le code foncier et sur la démarche et le processus d'un plaidoyer, procédé à l'identification des terres disponibles dans les communes, et a fortement soutenu des initiatives de plaidoyer des femmes de la réserve
- Le pilier Appui à la Police Républicaine a poursuivi l'application de sa stratégie Genre qui traite d'une part des discriminations basées sur le genre au niveau institutionnel (au sein de la Police Républicaine) et d'autre part des violences basées sur le genre dans la société béninoise ; elle a permis ainsi de : a) réviser avec une perspective genre, les conditions de recrutement et de travail au sein de la Police et b) d'intéresser la jeunesse féminine béninoise à ce corps de métier culturellement réservé aux hommes. Pour 2024, des formations des 87 policiers sur l'accueil et l'écoute des cas de VSBG ont eu lieu dans les zones d'intervention.

- Coopération non gouvernementale
  - Le Programme SIA2 d'Iles de Paix (DGD 2022-2026) travaille à la promotion des AGR des femmes avec les groupements féminins de transformation agroalimentaire qui sont accompagnés sous diverses formes. Des renforcements sur les techniques de transformation et des appuis matériels ont été donnés à 16 groupements, soit 539 femmes, qui ont amélioré leurs revenus et renforcé leur autonomie et résilience. 8000 € ont été déployés dans le cadre de cette activité. La promotion du maraichage est une activité hautement féminine qui vise une meilleure consommation de légumes pour les ménages et aussi un accroissement des revenus des femmes maraichères.
  - En 2023, le programme Impact-Elles de PLAN International Belgique avait réalisé l'étude diagnostique des opportunités de marché, des besoins de renforcement des capacités des jeunes, des offres de formations disponibles et des structures d'accompagnement existantes dans les départements de l'Atakora, l'Atlantique et le Littoral. Le programme DGD 22-26 Impact-Elle a identifié 275 jeunes vulnérables dont 165 jeunes formées sur diagnostique entrepreneurial. 41 jeunes femmes issues de cette cohorte ont été sélectionnées, appuyées techniquement à travers différentes formations spécifiques et complémentaires et équipées en matériels de production. En 2024, ces 41 jeunes femmes ont identifié leurs métiers et sont insérées dans les métiers porteurs et d'autres dans le secteur de l'entrepreneuriat. Le programme développe l'inclusion financière à travers la promotion des groupes d'épargne dénommé Association Villageoise d'Epargne et de crédit AVEC et aussi celle des jeunes (AJEC). Coût de l'activité :45.642,59 Euros

Burkina Faso :

- Mise en place d'une unité économique Multifonctionelle au profit de 100 femmes PDI et hotes: (11 250 euros)
- Renforcement des competences entrepreunariales des femmes : (50 748 euros)
- Renforcer l'accès au marché et au financement au profit des femmes
- Renforcement des compétences technique et professionnelle des femmes et filles
- Appui aux groupements feminins dans la production maraichère
- Renforcement de l'accès au financement au profit des femmes à travers le mécanisme Association Villageoise d'Epargne et de Crédit. 120 AVEC composée de 2312 femmes. Budget : (44 500 euros)

- Renforcement des capacités technique, organisationnelle, financier et matériel de 20 Micros Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPs) dans le domaine de l'économie verte (transformation des produits forestiers non ligneux, gestion des déchets, foyers améliorés) portées par les femmes : (50 000 euros)
- Facilitation de l'accès au marché au profit de 33 Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPs) et 06 Micros Petites et Moyennes Entreprises (MPME) portées par les femmes : (18 750 euros)
- Facilitation de l'accès de l'accès au financement des femmes à travers le mécanisme de cautionnement mutuel. 17 Société de Caution Mutuelle portée par des femmes : (20.000 euros)
- Appui au développement des chaines de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL): 5 filières à PFNL, 130 coopératives de femmes et de jeunes soutenue : (150000 euros)
- Appui au Développement des micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte : 120 GIE de femmes et de jeunes dans le domaine des déchets, du compostage, du maraichage agroécologique (150000 euros)
- Mise en place de 6 unités de production du biochar au profit de 6 coopératives de femmes et de jeunes :33 750 Euros
- Appui à la fabrication de foyers améliorés en banco et métalliques par les femmes et les jeunes : (350 000 euros)

Burundi :

- Coopération gouvernementale : Le programme bilatéral prévoit le genre comme thématique transversale (2024-2028 / 75 000 000€). L'éducation post-fondamentale est la seule action de niveau G2 (8 400 000€).
- Coopération non gouvernementale :
    - SFCG : United for peace and sustainable development in fragile and conflict-affected settings : pour l'émancipation économique des femmes (2022-2026 / 2.080.650,00 €)
    - RCN : Citoyen.ne.s, Justice et Etat de droit : plus de cohésion sociale pour une paix durable : pour la réduction durable de la prévalence des violences basées sur le genre (2022-2026 / 1.804.578,00 €)

Ethiopie : Programme 2022-2026 co-financé par la DGD :

- **Caritas** : A la fin de la période du projet, les ménages ruraux vulnérables touchés par le conflit, en particulier les ménages sans terre et les ménages dirigés par des femmes, dans 4 tabias (Endalgeda, Weraetle, Daya Alitena, Arae) du district d'Irob, disposent d'une base de moyens de subsistance durable améliorée qui résiste mieux aux crises économiques, climatiques et humanitaires, et leur permet de saisir les opportunités et de réaliser leurs aspirations. (820.000 € pour 5 ans)
- **Humundi :** Renforcer l'engagement des acteurs cibles du programme dans la co-construction de systèmes alimentaires durables et d'un environnement sain. (92.585€ pour 5 ans)

Maroc :

- Enabel (PC 2022-2025) - Appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes – 2 000 000 €
- Enabel (PC 2024-2029) – « Dans un cadre général de promotion du travail décent, contribuer au développement, à la reconstruction et à la résilience socio-économique inclusif et durable du Maroc ». 30 000 000 €
- APEFE (2022-2026) Min Ajliki 3.0 : Développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat féminins au Maroc - 6 000 000 €

- RCN (2022-2026) TAMALLOUK 2 - Promouvoir l'égalité homme-femme, par l'amélioration des mécanismes de prévention et de lutte contre les VBG - 796 309 €
- Congodorpen (2022-2026) Développement communautaire en zone rurale du Maroc - 1 677 184 €
- Echos Communication (2022-2026) Promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation économique des femmes dans les régions de l'Oriental au Maroc, de Kaolack au Sénégal et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso - 628 773 €
- Médecins du Monde (2022-2026) COFEMI : « L'accès aux services de SDSR de qualité est amélioré pour les femmes migrantes en situation de vulnérabilité dans la région de Rabat, Salé et Kenitra et la région de l'Oriental » - 577 000 €
- Solsoc (2022-2026) Renforcer le travail décent pour une transition juste, équitable, solidaire et inclusive par la création d'emploi, la garantie des droits au travail et de la protection sociale et la promotion du dialogue social

Au **Mozambique**, FOS dispose d'un budget-programme pour la période 2022-2026 de 960 000 EUR avec lequel ils travaillent sur le thème du travail digne. L'un des partenaires qu'ils soutiennent dans ce domaine est le Comité Nacional da Mulher Trabalhadora da OTM-CS (COMUTRA). La collaboration avec ce partenaire est axée sur l'autonomisation des femmes, l'intégration de la dimension de genre et le renforcement de la position des femmes sur le lieu de travail.
En outre, La Belgique finance l'initiative African Girls can Code mise en œuvre par ONU-Femmes. Il s'agit d'un programme phare régional qui vise à renforcer les compétences numériques des jeunes femmes pour les préparer à une carrière dans la technologie et l'innovation. D'ici 2024, 70 filles au Mozambique auront été formées à la conception de sites web, à la conception d'applications, à l'IA, à la cybersécurité et à l'égalité de genre.

Ouganda :

- Le programme We Work, Emplois verts et décents pour les jeunes, avec un objectif général « Les jeunes, en particulier les jeunes femmes, acquièrent des compétences et trouvent des emplois décents ou des opportunités d'entrepreneuriat dans l'agriculture et l'économie verte et durable ». 25.000.000 euros
- Le programme We Learn, qui renforce l'égalité des chances en matière d'apprentissage. Avec un objectif spécifique de « Les adolescents, en particulier les filles et les réfugiés, accèdent et terminent quatre années d'enseignement secondaire de qualité ». 14.400.000 euros
- Le programme We Care, Caring for Mothers' Lives, a un objectif spécifique « La mortalité infantile et maternelle diminue et la SDSR est mieux assurée, grâce à la formation du personnel de santé non universitaire et à l'amélioration des capacités de la mésostructure des centres de santé et des hôpitaux ». 16.200.000 euros

Sénégal :

- Programme de Coopération gouvernementale 2024-2029 40 M€ avec des lignes spécifiques:
  - A01 (Int1) : Appui à la mise en place de stratégie genre des pôles emploi, chambre de commerce et maison d'entreprise (70 000 euro)
  - A01 03 (Int1) : Accès des femmes à la formation professionnelle et activités spécifiques d'inclusion (60 000 €)
  - Inclusion des femmes dans la mobilité internationale (32 000 €)
  - A02 (Int1) : développer un mécanisme de communication pour faciliter l'accès des femmes à des régimes de protection sociale adaptés (240 000 €)
  - Appui à l'autonomisation des femmes dans les CDV appuyés (40 000€)

	○ Développer un mécanisme de communication pour faciliter l'accès des femmes à des régimes de protection sociale adaptés (40 000 €) ○ A 1 3 2 (INT 2) : Sensibilisation communautaire (octobre rose, 16 jours d'activisme, agenda de la jeune fille (150 000 €) ○ A 01 04 (INT 2) : amélioration de la qualité et l'organisation des soins des districts sanitaires à la région du centre, avec un accent particulier sur les soins des femmes et des enfants, (2 540 000 €) ○ A 01 05 (INT 2) : La lutte contre les cancers féminins (400 000 €) • Programme de Coopération non gouvernemental : Le Programme Jigeen Ñi Tamit 2.0 « Autonomisation économique des femmes entrepreneures au Sénégal » de l'APEFE cherche à renforcer l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de la transformation agroalimentaire dans les régions de Thiès, Louga, Ziguinchor et Kolda. L'ambition est d'accompagner des entreprises agroalimentaires féminines actives dans les filières lait, fruits et légumes et halieutique, afin d'améliorer leur développement et leur organisation, et d'autonomiser les femmes entrepreneures de ces 4 régions de manière durable. Une des activités phares du programme est l'organisation annuelle d'une Foire à l'Innovation où les entrepreneures bénéficiaires exposent et commercialisent leurs produits et où les plus performantes entre elles sont primées. Le programme de coopération bilatérale en **Tanzanie** pour la période 2023-2028 propose une approche intégrée, centrée sur les filles et les jeunes femmes. Son objectif spécifique se lit ainsi "*Girls and young women (14 to 29 years), in targeted districts of Kigoma, are empowered through multiple conducive learning pathways to enjoy decent, greener employment and an increased access to entrepreneurship*". Le genre est un thème transversal du cadre stratégique commun pour la Tanzanie qui régit la coopération non gouvernementale en Tanzanie. Ainsi la Belgique soutient Plan International pour ses actions visant l'émancipation des femmes et des filles (en ce compris via l'autonomisation financière) et les projets des différentes ONG financées par la Belgique en Tanzanie incluent un aspect genre (ex. les projets de Rikolto, Iles de Paix et TRIAS visent à favoriser l'inclusion des femmes dans les systèmes alimentaires et à soutenir l'entrepreneuriat féminin).
	Nombre de projets/programmes faisant l'objet d'un marqueur genre 1 et 2 du CAD de l'OCDE.
	En 2023, la DGD a financé 857 interventions faisant l'objet d'un marqueur G1 ou G2 du CAD de l'OCDE se répartissant de la manière suivante : • 783 interventions faisant l'objet d'un marqueur genre G1 • 74 interventions faisant l'objet d'un marqueur genre G2
	Financement total des projets/ programmes faisant l'objet d'un marqueur genre 1 et 2 du CAD de l'OCDE.
	Pour l'année 2023, le financement total des interventions de la Coopération belge au développement faisant l'objet d'un marqueur genre 1 était de 573,9 millions €. Celui pour les interventions marquées genre 2 était de 51,8 millions €. Au total, 627,7 millions € ont été dédiés par la Coopération belge au développement à des interventions faisant l'objet d'un marqueur genre 1 ou 2 du CAD de l'OCDE.
2.b.	Approcher tous les plaidoyers politiques, les déclarations internationales et les interventions sur le terrain sur base d'un cadre stratégique et cohérent de nature à renforcer la position et l'autonomisation des femmes et des filles.
	Cadre élaboré et appliqué.
	Au **Mozambique**, la Belgique participe activement aux groupes de travail suivants pour l'établissement d'un dialogue politique et politique sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes : • Le Groupe de travail des partenaires de développement sur l'égalité de genre dans le cadre du Partenariat pour la coopération au développement (PCD), dans le but d'influencer le dialogue stratégique et le plaidoyer sur des questions ciblées liées au genre, à l'égalité et à l'autonomisation des femmes.

- Le groupe Genre et citoyenneté, ce groupe mène un « dialogue structurel » entre l'UE et les États membres de l'UE et les organisations de la société civile, conformément à la feuille de route pour les organisations de la société civile.

Plaidoyers, déclarations et interventions qui renforcent la position des femmes.

Au **Bénin**, plusieurs activités de plaidoyers ont été réalisées :

- Dans le cadre de la célébration de la Journée de l'Enfant Africain fin 2023, un plaidoyer a été fait en 2024 à l'endroit du préfet de l'Atlantique par les organisations de la société civile, les ACNG Plan International Benin, Dynamo International et GEOMOUN, sur l'amélioration significative et durable de la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue de 5 à 25 ans, filles et garçons, des communes d'Abomey-Calavi, de Ouidah et d'Allada. Un atelier post plaidoyer a été organisé avec la préfecture et la Direction Départementale des Affaires sociales et des Microfinances pour faire l'analyse de la situation des droits de l'enfant dans le département de l'Atlantique en vue de prise de décision appropriées par l'autorité préfectorale.
- Dans le cadre de la célébration de la journée internationale des droits de l'enfants, les gouvernements scolaires ont saisi l'occasion de la célébration du 30ème anniversaire de Plan International Benin en novembre 2024 pour faire un plaidoyer à l'endroit des autorités invitées (Ministre d'Etat chargé du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementales, Parrain de cette célébration solennelle, au Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, et au Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle) et à l'endroit de la Directrice Pays de Plan International Benin pour mettre l'accent sur les condition d'étude des enfants dans les écoles et plaider pour une éducation inclusive de qualité.
- Dans le cadre de la JIFI2024, un plaidoyer a été organisé par Enabel à l'attention de autorités administratives, coutumières et politiques et de jeunes filles pour les sensibiliser à la place des filles et des femmes dans le monde du travail et les métiers d'avenir et surtout dans la lutte contre les VBG et plus particulièrement les grossesses précoces.
- Un atelier de sensibilisation des maillons de la chaine de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre a été fait par l'Institut national de la femme au premier semestre 2024, avec l'appui de l'Ambassade. Il s'adressait aux magistrats, policiers, OPJ, agents de santé, responsables genre des centres de promotion sociale, etc, pour une prise en charge plus efficace des victimes.

Au **Burkina Faso**, appui de l'ambassade de Belgique dans la tenue du dialogue de haut niveau entre les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) du Cadre de Concertation Genre (CCG) et le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille (MSAHRNGF) sur les enjeux et défis liés à la problématique du genre en vue de renforcer la synergie et complémentarité des actions menées pour une meilleure égalité de genre et l'autonomisation des femmes à l'horizon 2030 au Burkina Faso.

Dans le cadre du *Universal Periodic Review* de l'**Ethiopie** le 12 novembre, la Belgique a formulé la recommandation suivante : *Improve* ***support for survivors of conflict-related sexual and gender-based violence****, by strengthening their* ***access to justice and legal counsel****, their* ***access to health and social services****, while ensuring that they are* ***actively participating in decision-making processes.***

À l'occasion du Mois de la femme mozambicaine - le 8 mars 2024 (Journée internationale de la femme) et le 7 avril 2024 (Journée de la femme mozambicaine) - l'équipe belge au **Mozambique** (Poste diplomatique de la Belgique, Représentation de la Flandre et d'Enabel) a organisé et cofinancé conjointement une table ronde et un événement de réseautage le 5 avril. L'événement avait pour thème « Autonomiser les femmes dans l'action climatique : vers un avenir durable ». L'événement a réuni quatre dirigeantes d'organisations partenaires pour partager leurs expériences sur la manière dont les femmes occupant des postes de direction contribuent à l'avancement des femmes au Mozambique. L'événement a permis aux

participantes de réfléchir sur la position et le rôle des femmes au Mozambique dans le contexte des différents défis climatiques. Environ 60 personnes, dont plusieurs donateurs, des représentants des différents ministères, des organisations de la société civile et du secteur privé, ont assisté à l'événement. Les sujets abordés lors de la table ronde ont porté sur la manière dont les différents secteurs gouvernementaux abordent spécifiquement les domaines liés au climat dans lesquels les filles et les femmes jouent un rôle central. En d'autres termes, l'objectif était de découvrir quelles mesures politiques stratégiques avaient été prises par les panélistes dans leur secteur d'activité en faveur des filles et des femmes. Les principaux sujets de discussion étaient les suivants : 1) l'impact des changements climatiques sur la santé des filles et des femmes ; 2) le changement climatique et les énergies renouvelables et l'impact sur les filles et les femmes ; et 3) les catastrophes naturelles et leur impact sur les filles et les femmes.

Au **Nigéria**, la position des femmes et des filles a été évoquée à plusieurs reprises lors de conversations avec des dignitaires. Le 9 janvier 2024, ce post a rencontré l'ancienne ministre nigériane des Affaires féminines, Uju Kennedy-Ohanenye. Elle a été spécifiquement invitée à plaider en faveur de l'inclusion des femmes lors de la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme à Abuja en avril 2024 avec le conseiller à la sécurité nationale (coordinateur). Au cours du même mois de janvier, ce poste a pu organiser une réunion d'introduction avec la vice-présidente nigériane de l'Organe de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Esther Eghobamien-Mshelia, et la directrice du bureau de pays d'ONU Femmes à Abuja, la Camerounaise Beatrice Eyong. Dans la semaine du 13 janvier 2025, une réunion est prévue avec la nouvelle ministre des Affaires féminines, Mme Imaan Sulaiman-Ibrahim, qui a été nommée en novembre 2024, où le thème sera également abordé dans le cadre plus large de la discussion sur ses priorités politiques.
À l'occasion de la Journée internationale des droits des filles mineures, le 11 octobre 2024, l'ambassade a nommé une ambassadrice nigériane pour la Journée afin de promouvoir non seulement les droits des enfants, mais aussi les droits des femmes, notamment lors d'un événement organisé par une ONG (la campagne I Subscribe).

En **Ouganda**, le 20 janvier 2024, l'Ambassadeur Hugues Chantry et le Chef de la coopération, Luc Pirson ont participé à l'événement organisé par l'UNICEF lors de la visite du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies au projet UNICEF Girls Empowering Girls (GEG). Ce projet est financé par la Belgique et l'Ambassadeur a prononcé un discours soulignant le rôle de la Belgique et la priorité que la Belgique accorde à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes.
En outre, à l'occasion de la 33e édition annuelle des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre, l'ambassadrice Hugues a participé à un podcast dans le cadre de la campagne Defend Defenders sur « Her Fight, Our Rights » sur it's Conversations with Defenders.

En **RDC**, notre poste contribue constamment au plaidoyer lors de rencontre avec divers acteurs.

Au **Rwanda**, la Belgique a fournit une contribution active aux campagnes autour de la Journée internationale de la femme et des 16 jours d'activisme contre la VBG, souvent dans le contexte de la Team Europe. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, la lettre d'information trimestrielle de la coopération belge au Rwanda s'est concentrée sur les questions de genre. Ces actions sont également toujours alignées avec le gouvernement RWA, qui prend ces thèmes à cœur.

Au **Sénégal**, la Belgique renforce les capacités des points focaux genre des ministères de la santé en leadership et politiques nationales en matière de genre et appuie l'évaluation à mi-parcours de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre.

2.c	Offrir de l'expertise et participer à l'échange de bonnes pratiques.
	Soutien fourni.
	Au **Bénin**, la Belgique (Ambassade + Enabel) a participé au sous-groupe de coordination du genre des PTF présents au Bénin, et coordination du sous-groupe depuis 06/2023, et pendant toute l'année 2024. Au **Burundi**, le poste a reçu en novembre la visite d'une collègue (D2.5) experte en genre. La collègue a eu l'occasion de visiter des projets sur terrain et de rencontrer les ACNG et leurs partenaires locaux afin de partager son expertise. Dans le portefeuille pays 2023-2028 d'Enabel en **Ouganda**, il y a des composantes visant : • À renforcer les capacités des acteurs locaux pour l'inclusion et la représentativité des groupes cibles. Il s'agit d'un appui à la planification, à la budgétisation, à la coordination et à la mise en œuvre des politiques sectorielles. • Le soutien aux fournisseurs de services pour élaborer des activités transformatrices qui éliminent les obstacles à un accès inclusif et significatif à des services de qualité. • À promouvoir l'échange d'information et l'engagement des citoyens : L'accent est mis sur l'accès des titulaires de droits à l'information sur les services et les droits. Il vise également à renforcer leur engagement et leur participation aux mécanismes visant à améliorer l'accès et la qualité des services. Notre ambassade au **Kenya** s'efforce de mettre la question des femmes, de la paix et de la sécurité à l'agenda lors de ses contacts bilatéraux ou en tant que groupe de l'UE. Lors d'une mission de notre Chef de Poste à Madagascar, une réunion avec des représentants de 6 ONG a été organisée conjointement avec l'EUDEL, dans le but de recueillir des informations sur la situation des droits de l'Homme (en préparation de l'EPU au Conseil des droits de l'Homme). Entre autres, le thème des femmes, de la paix et de la sécurité a été abordé. Au **Maroc**, différentes interventions contribuent à l'offre d'expertise et au partage de bonnes pratiques : • L'Ambassade jour un rôle majeur dans la coordination genre (GT Genre) entre les partenaires techniques et financiers au Maroc mais aussi en ce qui concerne le lien avec la société civile. • L'Ambassade a mis en place un outil d'échange et de communication entre ces acteurs précités pour faciliter la coordination, la communication, l'échange de bonnes pratiques… Une ressourcerie reprenant des rapports relatifs à l'égalité de genre existe et est coordonnée par l'Ambassade. • L'Ambassade s'est associé au Conseil de l'Europe pour organiser 2 évènements liés aux cyberharcèlement qui a permis de mobiliser des experts belges. • ENABEL a organisé une conférence internationale contre le cyber-harcèlement où des experts belges sont venus partager leur expertise. • L'Ambassade a coordonné et appuyé financièrement plusieurs évènements d'échanges dans le cadre de la réforme du Code de la Famille (Mudawana). • L'Ambassade a organisé et financé un TALK par une experte en droits humains et droits des femmes ainsi qu'une table ronde genre et médias ou plusieurs expert(e)s étaient présents. • L'Ambassade a assuré la coordination entre PTF lors de la campagne des 16 jours d'activisme et a réalisé une Newsletter reprenant toutes les activités réalisées.

	• L'Ambassade a accompagné des parlementaires belges dans le cadre du jumelage parlementaire Maroc/pays UE (financement européen), au cours duquel un forum des femmes parlementaires présidé par la Belgique s'est tenu, dont l'objectif visait le partage d'expériences et une meilleure collaboration entre assemblées afin de promouvoir l'équité et la participation active des femmes dans les pratiques parlementaires. Au **Nigéria**, notre poste a participé au Dialogue national sur l'élimination des mariages d'enfants en janvier 2024, à l'invitation de la ministre des Affaires féminines susmentionnée. Le 7 décembre 2024, le chef de poste a participé en tant qu'intervenant à un webinaire dans le cadre des « 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre ». L'objectif du webinaire était d'échanger des bonnes pratiques pour améliorer l'éducation et le développement des filles au Nigeria. L'intervention du poste diplomatique a permis de mettre en lumière les bonnes pratiques belges en matière de promotion de l'égalité et des droits des filles. Le 25 novembre 2024 (première « Journée d'activisme »), le chef de poste a également participé à un événement de l'UE en coopération et en échange avec des organisations de la société civile nigériane, avec une large diffusion sur les médias sociaux par la suite. Au **Sénégal**, la Belgique a réalisé une Mission de benchmark pour le personnel en avril 2023 dans le cadre la mise place des centres d'accueil unique en Belgique (ministère de la santé de famille, centre régionale de recherche de formation et de plaidoyer en santé de la reproduction (CEFOROP) pour s'inspirer du modèle belge sur les centres d'accueil unique
2.d	Soutenir UN Women et son rôle de promotion par rapport à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles.
	Interventions faites.
	La Coopération belge au développement soutient l'organisation ONU Femmes à travers un **financement pluriannuel** aux ressources ordinaires de 16.000.000€ pour la période 2021-2024. De plus, la Belgique soutient l'initiative conjointe « ***African Girls Can Code*** » de l'Union Internationale des Télécommunications , d'ONU Femmes et de la Commission de l'Union Africaine ayant pour objectifs d'entraîner et d'autonomiser des jeunes filles âgées de 17 à 20 ans à travers l'Afrique afin qu'elles puissent devenir programmeuses, créatrices et designeuses informatiques, entreprendre des études et faire carrière dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette initiative, financée à hauteur de 1.200.000 €, prévoit notamment l'organisation de camps de codage dans 11 pays : **Burundi**, **RDC**, **Kenya**, **Mali**, **Mozambique**, **Niger**, **Rwanda**, **Sénégal**, **Afrique du Sud**, **Tanzanie** et **Ouganda** Au **Maroc**, la Belgique finance un Junior Professional Officer. En janvier 2024, notre poste au **Nigéria** a rencontré la directrice du bureau de pays d'ONU Femmes à Abuja, Madame Beatrice Eyong. Lors de cette rencontre, les actions d'ONU Femmes sur la violence sexiste, l'inclusion des femmes dans les projets agricoles adaptés au climat et l'intégration de la dimension de genre dans l'aide humanitaire ont été citées, entre autres. Cet article a mis en évidence le soutien de la Belgique à ONU Femmes sous la forme d'un financement de base. En **Ouganda**, Enabel participe à la coordination mensuelle du Groupe des partenaires de développement de l'égalité de genre. ONU Femmes assure le secrétariat de ce groupe. En **RDC**, notre poste collabore avec UNW dans le cadre de la journée internationale pour la lutte contre les violences basées sur le genre (25/11) (organisation d'événement et communication).

	Au **Rwanda**, la Belgique n'a pas de financement réservé à UNW Rwanda, mais entretient des échanges réguliers avec UN Women dans le cadre des consultations des partenaires internationaux. Au **Sénégal**, la Belgique soutien le projet « Projet pour les leaders locaux et changement de comportement en matière d'égalité des sexes au Sénégal » mis en œuvre par UNDP et UN Women. Son objectif général est de contribuer à changer les attitudes et les comportements dominants à l'égard des femmes et de mettre en place des mécanismes pour renforcer l'égalité de genre au niveau des institutions locales et des représentants locaux. En utilisant les sciences du comportement et la promotion du sport par les athlètes féminines et les équipes féminines, ce projet vise à développer une approche innovante pour atteindre ses objectifs spécifiques. Ce projet, lancé en décembre 2022 pour une durée de 2 ans dispose d'un financement de 781 600 € de la part de la DGD.
2.e	Continuer à soutenir le mandat du Groupe de Travail de l'ONU sur les lois et les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.
	Interventions faites.
	Au **Maroc**, notre poste participe au GT Genre ONU au GT Genre PTF (co-leadé par l'Ambassade). Au **Rwanda**, ONU-Femmes est en charge de la coordination des partenaires internationaux sur le genre. BE est un partenaire constructif dans cette consultation.
3.	**Assurer le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles.**
3.a	Intégrer le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs aux programmes d'aide humanitaire et programmes pour la reconstruction.
	Intégration de cette composante dans la politique, le budget et les procédures.
	En 2021, le ministre a signé un engagement de 4 millions d'euros pour deux années en faveur **UNFPA Supplies**. Cet engagement a été renouvelé pour les années 2024 et 2025. UNFPA Supplies est un programme thématique et le plus grand fournisseur de services de planification familiale dans les pays en développement. La grande majorité des pays partenaires de la Belgique bénéficient de ce programme. UNFPA Supplies tient compte des besoins des hommes et des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive afin de mettre à la disposition de la population des méthodes contraceptives appropriées en fonction des besoins des hommes et des femmes. Au **Bénin**, les SRHR sont intégrés dans les programmes soutenus par BE : • Coopération gouvernementale o Pilier d'appui au secteur de la santé P@SRIS2: comprend une composante SRHR complète, le genre étant représenté comme une dimension transversale. Plusieurs activités liées au genre sont en cours aux deux niveaux : ▪ le niveau stratégique (révision des lois et des règlements, intégration d'une approche sensible au genre avec tous les acteurs de la communauté, et donner à la population un rôle actif dans la définition et la fourniture des services de santé... ;) ▪ et opérationnel (formation et sensibilisation des prestataires, des adolescents et des parents, guide de prise en charge et de prévention de la VBG, appui aux unités de prise en charge de la VBG dans les hôpitaux de zone, mise en place d'une unité de prise en charge de la VBG). o Projet Global partnership Pilier d'appui au secteur de la santé EQUITE 2 marqué score 2 du CAD OCDE avec comme objectif principal la réduction des inégalités en santé, plusieurs activités liées au genre sont en cours aux deux niveaux :

- le niveau stratégique (soutien à la stratégie genre du ministère de la santé ;)
- et opérationnel (mise en place des comité zéro VBG, travail sur la prévention de l'exploitation et abus sexuel y compris les violences gynéco obstétricales,).

- Coopération non gouvernementale
  - Le Programme santé pour tous et toutes au Benin mis en œuvre par le consortium Memisa CDEB et MSV dont le budget est de 4.300.00 Euros. Le Programme #H4A s'inscrit dans les ODD, en particulier l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), avec une attention particulière aux aspects liés au genre, notamment à travers l'appui à la santé reproductive et maternelle (ODD 5). Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation communautaire sur les violences basées sur le genre, dont les violences sexuelles, et des séances de mobilisation sociale sont réalisées, afin de lever les obstacles liés à la demande inexistante ou incomplète en SSR, du fait de la persistance de modèles culturels et de normes sociales. Des campagnes d'offres promotionnelles de services SSR sont également réalisées dans les centres de santé et en clinique mobile dans les zones d'intervention du programme. Un réseau d'influenceurs a été mis en place pour la défense des droits en santé sexuelle et reproductive et des séances de sensibilisation et de référencement sur l'Education à la Santé Sexuelle sont organisées dans les zones d'intervention du programme.
  - Le programme « Accès aux Soins de Santé et Promotion de la Santé », MUSA BENIN. Le projet de prévention des maladies sexo-spécifique et promotion de la santé sexuelle et reproductive, contribution des Mutuelles de Santé « SR MUSA » de Louvain Coopération vise à i) sensibiliser et informer les populations ciblées sur les maladies sexo-spécifiques et la santé de la reproduction, ii) prendre en charge les femmes en âge de procréer, le dépistage des cancers du sein et de l'utérus et la subvention pour analyse de confirmation du diagnostic, iii) faire bénéficier les adolescents-es en milieu scolaire (cycle secondaire) d'activités en lien avec la santé sexuelle, les maladies transmissibles et les mesures de prévention. En 2023, les principales activités réalisées dans le cadre du projet SR MUSA se rapportent à l'organisation d'un atelier de lancement du projet pour s'accorder avec les prestataires de soins, les élus mutualistes et les autorités communales sur i) le contenu du projet, ii) le dispositif de sa mise en œuvre, iii) l'implication des parties prenantes et iv) les interactions avec les mutuelles de santé. Une visite d'échanges des expériences a été effectuée auprès d'une structure pour découvrir les réalisations du projet, analyser le dispositif mis en place et son fonctionnement, échanger sur les résultats réalisés, échanger sur les facteurs de succès les forces et les faiblesses de la mise en œuvre du projet, découvrir les difficultés rencontrées et les outils utilisés. L'organisation d'une campagne de dépistage des MNT et des maladies sexo-spécifiques et des IST. Femmes et adolescentes du cancer du sein et de l'utérus ; Hommes et femmes âgés de 18 ans et plus de l'hypertension artérielle et le diabète ; et aux deux sexes des Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

Au **Burkina Faso**, en 2024, les projets suivants portent une thématique SDSR : les deux projets de territoire du portefeuille de coopération bilatéral (au Centre-Est et au Plateau-Central), le projet LASSO Santé (dans la Boucle du Mouhoun).

Au **Mali**, une formation en santé sexuelle et reproductive a été réalisée pour 55 volontaires de la Croix Rouge.

Au **Maroc**, cette composante est intégrée de manière directe dans le projet Médecins du Monde (2022-2026) - COFEMI : « L'accès aux services de SDSR de qualité est amélioré pour les femmes migrantes en situation de vulnérabilité dans la région de Rabat, Salé et Kenitra et la région de l'Oriental ».

Avec une contribution de 2 millions d'euros, la Belgique a été l'un des principaux donateurs du **Nigeria** Humanitarian Fund, qui disposait d'un budget total d'environ 19 millions de dollars en 2024. Le fonds se concentre spécifiquement sur des projets axés sur les femmes et les filles. En 2024, le fonds a touché 760 000 femmes (82 % de la population totale soutenue), soutenu en particulier des organisations dirigées par des femmes et permis de réduire les risques de violence basée sur le genre. Par exemple, 10 des 16 projets récemment déployés dans certaines zones administratives locales du nord-est du Nigeria sont directement liés à la situation des femmes et des filles, notamment l'appui aux femmes enceintes et allaitantes, l'amélioration des compétences des femmes, l'appui aux femmes victimes de violences basées sur le genre, la limitation de l'impact de l'insécurité sur la situation des femmes et la mise à disposition d'un « espace sûr », ainsi que la fourniture de kits d'hygiène pour les femmes. Des projets sont mis en œuvre dans divers endroits (notamment à Dikwa et à Bama) dans lesquels la communication sur les risques et l'implication communautaire dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive font partie des objectifs.
L'appui budgétaire (« financement de base ») de la Belgique au Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) est utilisé pour financer le Fonds commun pour la planification familiale au Nigeria. La Belgique a également contribué à hauteur de plus de 18 millions de dollars au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) en 2024. Le Nigeria a reçu 16 millions de dollars, qui ont servi à financer, entre autres, un projet sur la sécurité alimentaire des femmes (130 000) et des enfants (500 000) vulnérables dans le nord-est du Nigeria.

Dans le cadre de la Coopération non gouvernementale humanitaire en **Ouganda** : Le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles et les actions contre la VBG font partie intégrante des interventions des organisations non gouvernementales humanitaires. Programmes de Caritas PROHUMA I (2021-2023 - 1.200.000 €) et PROHUMA II (2023-2025) : Les objectifs des programmes sont de « prévenir et réduire les vulnérabilités des groupes les plus exposés à la violence lors des crises humanitaires grâce au renforcement d'un environnement de protection accessible et digne ». Ces programmes comprennent des activités de formation à la violence sexiste et la construction de refuges pour la violence sexiste dans le camp de réfugiés.

RDC :

- Coopération gouvernementale : Toutes ces interventions touchent le niveau opérationnel formé par les Zones de santé tout en ayant un ancrage provincial au niveau de la Division provincial de la santé. Dans le cadre du principal objectif d'amélioration du niveau de la santé et bien-être de la population de manière équitable , l'accent est mis spécifiquement sur les femmes et les jeunes-filles dans les 4 résultats attendus dans chaque intervention santé dans ces programmes provinciaux (l'utilisation d'un service de santé efficace, robuste et résilient, le meilleur accès financier aux services de santé, la protection de capital santé et bien-être et la participation citoyenne à la gestion sanitaire). ENABEL contribue dans la ZS de Limete à Kinshasa, au programme de la gratuité de la maternité et de nouveau-nés en dotation en équipement dans les services concernés par ce programme. L'offre de soins est ainsi améliorée principalement pour les femmes bénéficiaires, à Gemena n au Sud-Ubangi, le programme de la santé de la reproduction notamment le planning familial est en cours de mise en œuvre en renforçant le droit de l'individu de décider de manière libre et indépendante du nombre et de l'espacement de naissance.
- Coopération non gouvernementale : Plus d'une dizaine des Programmes quinquennaux 2022-2026 en consortium ou en solo dans la santé et/ou en prévoyance sociale ciblent les l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), avec une attention particulière aux aspects liés au genre. Certains vise l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique avec focus sur les personnes vulnérables et les femmes. Voici la liste non exhaustive de ces ONG :
    - ACTEC : Enhancing Health Training and Taking Care of Vulnerable People et Former et entreprendre pour le Congo de demain
    - AD : Appui à la lutte contre la tuberculose et les maladies tropicales négligées à prise en charge des cas (lèpre, pian et ulcère de Buruli) en République Démocratique du Congo

- Congo Dorpen : Développement communautaire en RDC
- CRB : Renforcement de la résilience communautaire dans la zone de santé de Kenge
- IFSI (FOS) / SOLSOL : Promouvoir le travail décent au Burundi, au Kenya, en République Démocratique du Congo et au Rwand
- LC -ULB Coopération PH : RDC - Pour les Hôpitaux, Renforçons les Dynamiques Collectives, Système de santé de qualité en route vers les soins centrés sur la personne dans 3 provinces
- LFTW- Rotary : Davantage de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, surtout les plus vulnérables, bénéficient d'un appui holistique pour accéder à des services sociaux de base de qualité dont les soins oculaires intégrés dans les soins de santé primaires et l'enseignement inclusif ou professionnalisant à Kinshasa et dans six provinces du Sud du Congo.
- MDM : Les capacités d'agir des populations riveraines du PNKB et des peuples autochtones sont soutenues par une résilience communautaire aux risques sanitaires et environnementaux afin de prévenir et réduire leurs impacts sur la santé humaine et animale en RDC .L'accès effectif à des services de santé de qualité assure le droit et la capacité à chaque individu d'exercer librement sa vie affective, sexuelle et reproductive au Sud-Kivu, en RD du Congo
- MEMISA- CDE- MSV : anté pour tous et toutes en République Démocratique du Congo
- VIVASALUD : Renforcer le mouvement social pour le droit à la santé des Congolais.e.s
- WSM Droit à la protection sociale en Afrique Centrale
- WSM - ACV – CSC : Droits du travail en Afrique (ACV-CSCi)

Au **Rwanda**, dans le cadre du programme de coopération nouveau et en cours, le pilier santé met explicitement l'accent sur la santé sexuelle et reproductive, y compris la lutte contre la violence fondée sur le genre. Il s'agit d'un portefeuille de 32,5 millions d'euros sur cinq ans (2024-2029) et s'inscrit dans la continuité du programme 2019-2024 achevé cette année. Divers autres programmes s'intéressent aussi souvent à la SDSR de manière explicite, comme le programme humanitaire de Plan International, ou de manière transversale

Au **Sénégal**, la Belgique met en œuvre un programme de protection sociale permettant :

- L'enrôlement de 31 378 femmes enceintes ou en post partum par les UDAM dans les départements de Koungheul et de Foundiougne qui a permis de booster les adhésions et le taux de pénétration
- La fonctionnalité des points de transfusion sanguine dans les structures de santé (achat d'équipement, le renforcement des compétences des acteurs de la transfusion sanguine) qui a permis d'améliorer sensiblement la disponibilité du sang et ses dérivées. Ex: 5979 poches transfusées entre 2021 et 2023.
- La synergie avec le pilier 3 qui permis la formation de 50 sage-femmes et l'achat d'appareils échographes à améliorer la qualité de suivi des grossesses
- La formation de 15 sage-femmes et infirmiers en anesthésie et réanimation, en synergie avec le pilier 3, qui a permis de doubler les équipes de garde et d'assurer la continuité des services du bloc opératoire (CS Sokone, Nioro, Kaffrine, Koungheul, EPS Kaffrine, Kaolack et Fatick...)

Dans le cadre de la lutte contre les MGF/Excision, l'intervention 3 a appuyé fortement le service départemental de développement communautaire (SDDC) de Fatick. De très nombreuses sessions de sensibilisation et d'information sur les effets néfastes de ces pratiques ont été réalisées avec les autorités administratives, territoriales, religieuses, les acteurs communautaires ainsi que le personnel éducatif et celui de santé. Ces activités ont permis de toucher plus de 500 personnes (40 % de femmes et 60 % de hommes).

3.b	Appeler tous les pays à garantir le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles et défendre ces droits au niveau international.
	Interventions faites et expertise donnée.
	Au **Nigéria**, notre poste diplomatique participe activement aux réunions de coordination européenne sur les soins de santé, où il accorde une attention particulière à ce sujet. L'une des initiatives régionales importantes de l'Équipe Europe discutées dans ce contexte est l'environnement propice aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive, qui s'applique également au Nigéria. En outre, la Belgique contribue également sous forme de financement à l'UE à des projets au Nigeria qui visent à garantir le respect de la santé sexuelle et reproductive. En octobre 2024, l'UNFPA et l'UNICEF ont annoncé un projet de santé conjoint visant à améliorer la santé reproductive et à réduire la mortalité dans trois États du nord dans le cadre du projet SARAH (Strengthening Access to Reproductive and Adolescent Health in Nigeria), financé par l'UE. Le programme multisectoriel est axé sur la santé génésique, maternelle, néonatale et infantile et les questions de santé connexes. En **Ouganda**, à l'occasion de la 33e édition annuelle des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre, l'ambassadeur Hugues Chantry a participé à un podcast dans le cadre de la campagne de Defend Defenders sur « Her Fight, Our Rights » sur ses conversations avec des défenseurs. Il est outre intervenu lors d'un événement organisé sur ce thème par ENABEL et Handicap Internaitonal et dont le public-cible était le staff et les partenaires d'ENABEL. Le **Rwanda** a une politique progressiste dans ce domaine, même si les défis sur le plan social restent réels. La Belgique s'associe à diverses campagnes internationales et gouvernementales sur le thème (par le biais de coopérations bilatérales, mais aussi d'initiatives ponctuelles telles que le financement d'une caravane théâtrale de Team Europe autour de la VBG pendant les 16 jours d'activisme). La coopération bilatérale comprend également des indicateurs axés sur les résultats et un dialogue politique technique continu qui soutient les autorités rwandaises sur ce thème. Au **Sénégal**, BE a participé à la Campagne « Woolu naa la ci » : Plaidoirie sur l'accès au service de santé, prévention et les luttes contre VBG, santé de la mère et de l'enfant. Notre poste a d'ailleurs contribué à l'organisation d'activités pour les 16 jours d'activisme.
3.c	Plaider pour la mention de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans les documents internationaux pertinents.
	Interventions faites.
	Au **Rwanda**, BE accorde une attention particulière à la thématique SRHR. Par exemple, BE a plaidé pour l'inclusion d'informations sur la situation du genre au Rwanda dans le rapport annuel sur la politique de l'UE en matière de droits de l'homme.
4.	**Améliorer le cadre légal et les règles de procédure pour un meilleur accès des femmes et des filles à la justice (nationale /internationale).**
4.b	Soutenir des initiatives qui facilitent l'accès à la justice des femmes et des filles afin de garantir la protection de leurs droits (terres/successions/discrimination etc.).
	Initiatives soutenues
	Au **Bénin**, BE soutient différentes initiatives, notamment : • Sensibilisation dans la lutte contre les VBG-dans les écoles et les universités des zones pilotes (Cotonou/Parakou) • Amélioration du cadre normatif Législatif et Institutionnel de la Santé Sexuelle Reproductive : Subsides au consortium Social Watch-Assopil pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Renforcement du Cadre Normatif, Législatif et Institutionnel de la Santé Sexuelle Reproductive (PARNoL-SSR), qui vise à favoriser l'aménagement d'un cadre juridique, normatif et réglementaire en faveur de la protection des droits des

femmes, des adolescents et des jeunes.- Atelier régional d'échanges sur les mécanismes nationaux de renforcement de la protection des droits sexuels et reproductifs

- Plaidoyer pour la prise de décrets d'application de la loi relative à la pratique de l'avortement
- Sensibilisation dans la lutte contre la cybercriminalité et particulièrement contre la sextorsion : Création de réseaux de prévention et de prise en Charges VBG basés sur des comités "zéro VBG")
- Opération d'obtention pour chaque femme productrice de sa carte d'identité a permis à environ 650 Femmes productrices d'ananas et de riz d'être accompagnées pour l'obtention des documents administratifs tels que l'acte de naissance sécurisé, le certificat d'identification personnel et la carte d'identité biométrique, indispensables pour disposer des titres de propriété ; bénéficier de l'égalité d'accès à tous les services publics ; accéder au droit à l'identité et à la mobilité; accéder aux formalités d'accès au financement (micro-crédit offert par les IMF) ; accéder aux formalités d'ouverture de comptes bancaires pour l'épargne et les prêts et avoir un accès équitable et sécurisé aux réseaux de télécommunication en vue de la confidentialité de leurs communications et transferts d'argent via les téléphones mobiles.
- Plaidoyer auprès des communes pour l'accès des femmes à la terre : 234 ha de terre cultivable ont été obtenues sans aucune contrepartie au profit des femmes productrices d'ananas, pour une durée de 5 ans avec possibilité de renouvellement., etc.
- Le Programme DGD 22-26 Impact-Elle a organisé dans les communes de provenance des jeunes femmes entrepreneures des séances de plaidoyer pour l'accès à la terre et la sécurisation de leurs équipements de production. Ces plaidoyers ont été faits à l'endroit des leaders religieux traditionnels, les autorités au niveau 22 Villages, soutenues par les chefs d'arrondissement. Les leaders religieux et chefs traditionnels ont compris la nécessité de booster les mœurs dans le milieu où la femme n'a pas accès à la terre et de prendre l'engagement de mettre à disposition des terres et de les sécuriser.
- Geomoun (CJA) a contribué à l'établissement d'acte de naissance sécurisé à environ 50 écolier-ères de Comé candidats-es à l'examen du Certificat d'étude Primaire (CEP) session de 2025 dont 30 filles pour leur permettre d'accéder au droit à l'identité et leur faciliter le dépôt de leur dossier à l'examen

Au **Burundi**, la question du droit foncier est fondamentale pour Avocats Sans Frontières (ASF) qui est une de nos ACNG. La succession et l'héritage des femmes et filles est une situation d'injustice sociale. Il n'y a pas de loi spécifique pour nier le droit des femmes d'hériter au Burundi, on le retrouve plutôt dans la coutume. Néanmoins dans la constitution, il existe une clause de non-discrimination qui peut être utilisée pour réfuter cette pratique. ASF travaille sur ces aspects en sensibilisant les communautés et les juridictions sur l'arsenal disponible dans la constitution.

Au **Mali**, la Belgique a soutenu différentes initiatives en ce sens, notamment :

- Le renforcement de capacité de 135 femmes et filles sur les documents de base de la gestion foncière au niveau des villages des communes d'intervention du Portefeuille Thématique Climat au Sahel, Volet Mali ;
- 6 femmes choisies comme points focaux pour accompagner la mise en place des commissions foncières villageoises au niveau des communes de Doumba, Koula, Sirakorola et Méguétan ;
- Le renforcement de capacité de 07 femmes membre du Comité Local de L'Eau de Kenekoun sur la Gestion des conflits

Au **Maroc**, cette composante est intégrée de manière directe dans le projet d'ASF Renforcer l'Etat de droit et le respect des droits humains au Maroc, en garantissant l'accès à la justice et aux droits économiques et sociaux pour toutes et tous ainsi que la protection de l'espace civique. En outre, dans le cadre de la réforme du code de la famille, notre poste a participé à plusieurs rencontres organisées par les autorités, les acteurs internationaux et

	OSC afin d'appuyer leur plaidoyer sur ces thématiques. Notre poste a également organisé une rencontre entre le GT Genre et quelques membres de la chambre du parlement sur l'évaluation de la réforme du code de la famille afin de discuter des évolutions sur ces thématiques. Avocats Sans Frontières a un programme spécifique en **Ouganda** : Donner à la société civile les moyens d'engager les décideurs sur les droits de l'homme et l'État de droit en Ouganda : « Grâce à la participation civique, le résultat vise à opérer un changement de paradigme vers une approche du développement fondée sur l'État de droit et fondée sur les droits de l'homme. Ce changement devrait à son tour rendre le développement socio-économique plus inclusif et durable (Renforcer l'engagement de la société civile auprès des décideurs sur les questions de droits de l'homme et d'État de droit) » 1 607 474 EUR (2022-2027) Le programme de coopération bilatérale en **Tanzanie** inclut des actions en matière d'accès à la justice pour les femmes. Enabel met par ailleurs en œuvre un projet pour l'UE dédié à ce sujet.

OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité

6.	**Assurer au sein de tous les départements la prise en compte des besoins différents des femmes et hommes et la mise en œuvre de la Loi Gender mainstreaming, et de la transversalité du genre, comme mentionnée dans la loi de coopération au développement.**
6.a	Informer le personnel sur le gender mainstreaming.
	Moyens d'information utilisés.
	Chaque année, à **l'administration centrale de Bruxelles**, une formation sur le genre à destination des stagiaires de la carrière extérieure est organisée. Le Gender mainstreaming est abordé durant celle-ci. Des formations ponctuelles sont également organisées pour les membres de la DGD afin de renforcer une compréhension commune du concept de genre et d'informer son personnel sur le gender mainstreaming. Au **Bénin**, différents ateliers de formation et d'information au genre ont été organisés. Au **Burkina Faso**, le personnel des différents projets sont informés régulièrement des priorités en matière de prise en compte du genre dans les interventions à travers des sessions d'informations et d'ateliers de formation sur le genre. Un plan de renforcement de capacités du personnel est actualisé chaque année et prenant en compte la dimension du genre et des besoins de formation du personnel. Des outils sont mis à la disposition du personnel pour une meilleure application du gendermainstreaming dans les interventions. En outre, l'attaché de coopération adjoint local de l'ambassade a suivi une formation en gender mainstreaming organisée par le groupe « genre » des PTF Au **Burundi**, l'experte genre du poste participe régulièrement aux formations en ligne prévues dans le cadre du gender mainstreaming. Cette année, notre collaboratrice a participé à trois formations : « Training : Anti-gender movements », « Workshop : Identifying & combatting sexism at work » & « Conférence sur les biais et stéréotypes sexistes organisée par l'Institut pour l'égalité pour les femmes et les hommes ».
6.b	Développer, implémenter et mettre à jour une stratégie ou plan d'action concernant l'intégration de la dimension de genre.
	Stratégie adoptée et mise en œuvre.
	Au **Bénin**, différentes actions ont été prises en ce sens : • Promotion/incitation des filles et des représentants de garçons des lycées et collèges dans le département des Collines et à Cotonou aux métiers portuaires et maritimes via une série de séances de sensibilisation des filles avec la collaboration de l'Amicale des Femmes du PAC. • Soutien continu de la stratégie d'action sensible au genre visant principalement l'entrepreneuriat féminin, l'autonomisation des femmes, la formation de l'équipe technique sur les questions de genre, l'appui des structures partenaires (faitières et interprofessions) dans la prise en compte de la dimension genre, etc. • Diagnostic des besoins en formation le genre et l'inclusion sociale et sur le travail décent • Evaluation du niveau d'intégration des concepts dans la mise en entre des actions • Présentation des inégalités de genre dans la réserve • Formation des partenaires et l'équipe sur le sur le genre et l'inclusion sociale et sur le travail décent • Elaboration d'un plan d'actions de renforcement de capacités et d'un plan d'actions genre • Réalisation en cours des Etudes d'impact environnemental et social pour la réhabilitation des infrastructures socio sanitaires tenant compte des besoins du genre au profit des zones sanitaires

	• Renforcement des compétences des divers bénéficiaires dont agriculteurs et agricultrices à travers un programme d'alphabétisation fonctionnelle, prestataires des soins sur le Genre et la prévention exploitation et abus sexuels, la police sur l'écoute et accueil des survivantes des VSBG , animateurs de la PNUSS sur le genre transformateur, etc Au **Burkina Faso**, Enabel dispose d'une stratégie genre globale sur laquelle les différentes représentations s'alignent pour implémenter les interventions dans les pays partenaires. Un plan d'action genre pluri annuels est élaboré et mis en œuvre avec la contribution des différentes interventions. Au **Burundi**, l'égalité de genre est une priorité de la politique étrangère belge. L'inclusion de l'égalité du genre est un axe transversale qui est commun à tous les piliers du programme de coopération bilatérale grâce au plaidoyer du poste. Dans un sens plus général, le plan d'action national genre, prévoit que la coopération au développement s'efforce de mener une action internationale dans laquelle l'égalité des genres devient une priorité transversale. C'est pourquoi, dans le cadre du dialogue stratégique, nous avons choisi d'organiser un atelier sur la planification familiale pour nos ACNG et leurs partenaires locaux. En effet, cette thématique est jugée importante à intégrer dans les différents projets. Au **Rwanda**, l'ambassade ne dispose pas d'un plan d'action autonome pour l'égalité de genre. Cependant, notre action politique et notre coopération au développement s'inscrivent en permanence dans des stratégies et des plans d'action plus larges en matière de genre (SPF Affaires étrangères, Enabel, gender mainstreaming dans le financement de la DGD, focus spécifique dans le programme de coopération bilatérale, etc.). En **Tanzanie**, la Belgique participe activement aux travaux du *Development Partner Working Group* sur le genre, qui permet de se coordonner entre donateurs sur les actions entreprises en matière d'égalité de genre mais aussi sur le plaidoyer vers les autorités tanzaniennes. L'UE, qui mène un important programme centré sur le genre, a repris la co-présidence de ce groupe en 2024. Par ailleurs, la Belgique a participé activement à la révision du CLIP pour le Gender Action Plan III.
6.d	Faire au niveau local dans les pays partenaires une coordination concernant le genre.
	Rapportage sur le Plan d'action genre de l'UE.
	Au **Bénin**, le poste a contribué au rapportage sur la mise en œuvre du Plan d'action genre de l'UE aux côtés des autres EM (France, Allemagne, Pays-Bas) et la Délégation UE ainsi qu'à l'actualisation du profil Genre 2023 du Bénin. Le poste a aussi participé en 2024 aux réunions Eudel-EMUE pour la formulation du nouveau programme genre de l'UE au Bénin, qui est en cours de validation et qui devrait démarrer courant 2025. Au **Burkina Faso**, l'ambassade a contribué au rapportage sur la plan d'action genre de l'UE. Au **Cameroun**, la délégation européenne a lancé un groupe de travail avec les Etats membres dans le but de mieux se coordonner sur les questions de genre, de mieux les intégrer dans les divers programmes et de porter ensemble des messages communs. Etant donné qu'il n'y a pas eu d'action concrète de ce groupe en 2024 (la première action concrète a eu lieu début 2025), il n'y a pas eu de rapportage sur la question. Au **Nigéria**, la coordination du plan d'action de l'UE pour l'égalité de genre au Nigeria s'inscrit dans le cadre plus large des questions relatives aux droits de l'homme, un sujet qui figure régulièrement à l'ordre du jour des différentes réunions organisées par la délégation de l'UE à Abuja.

	En **Ouganda**, la Belgique a présidé pendant 10 mois le groupe de travail inter-partenaires de développement sur la santé et les droits sexuels, reproductifs, avec le Danemark, au cours desquels des points de plaidoyer communs ont été avancés auprès du gouvernement ougandais conformément au plan d'action de l'UE sur le genre.
6.f	Stimuler l'attention pour la dimension genre dans la détermination de la position belge dans les dossiers multilatéraux et bilatéraux.
	Positions dans lesquelles la dimension genre est reprise.
	Au **Bénin**, la position belge est reprise dans les dossiers bilatéraux et dans les contrats pour tiers mis en œuvre par Enabel notamment les programmes Equité, TAERA financés par l'Union Européenne et l'AFD et aussi dans les rencontres avec les ACNG pour toutes les actions concernant la dimension genre. Au niveau de la coopération multilatérale, le poste est en échange permanent avec UNFPA et UNDP pour la poursuite des efforts en matière de genre. Dans le cadre de l'Examen périodique universel du **Nigeria** en 2024, la Belgique a attiré l'attention sur la question des mutilations génitales féminines en demandant, par le biais d'une question écrite préalable, au Nigeria s'il adopterait des mesures qui interdiraient cette pratique néfaste
7.	**Stimuler les connaissances de la dimension de genre du personnel.**
7.a	Intégrer la dimension de genre de manière substantielle dans les formations de base.
	Formations de base intégrant la dimension de genre. Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.
	Au **Bénin** : 15 femmes et 2 hommes du Réseau des Femmes exerçant dans le domaine maritime au Bénin sur la thématique genre formés comme experts-relais sur la thématique genre. **Burkina Faso** : • Formation : (69 participant·e·s du personnel formées sur 114) : Trois (3) sessions de formations sur le genre ont été réalisées au profit du personnel de l'agence belge de développement au Burkina Faso. Ces sessions ont mobilisé le personnel des trois bases d'intervention d'Enabel dont le Centre Est (Koupéla) la région du centre Nord (Kaya) et de la Boucle du Mouhoun (Boromo). • Les modules abordés concernent le concept du genre et concepts associés, les violences basées sur le genre, la stratégie genre d'Enabel, le gendermainstreaming et les outils d'analyse genre. • 27 femmes et 42 hommes **Ouganda** : Le 6 février 2024, l'Attaché Adjoint à la Coopération au Développement, Evert Saver, a participé à la formation en ligne « Le genre et ses concepts : défis et études de cas », organisée par le SPF Affaires étrangères. Formation : De quelle manière le genre est-il abordé :

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes

8.	**Développer, gérer et échanger l'expertise en matière de genre.**
8.a	Prévoir et former des experts de genre au sein des départements.
	Experts prévus et formés.
	Comme évoqué précédemment à l'indicateur 6.a, **l'administration centrale de Bruxelles** organise plusieurs formations sur le genre à destination de son personnel de la carrière intérieure et extérieure. Au **Burkina Faso**, un chargé de projet Genre a été recruté ainsi que deux agents terrains genre pour faciliter la dynamique d'integration du genre dans les interventions. Au **Burundi**, le poste dispose d'une experte genre qui reçoit régulièrement des formations dans le domaine de l'égalité de genre. Au **Mozambique**, Enabel dispose d'un expert en genre qui est chargé de mettre en œuvre le plan d'action sur le genre et l'inclusion sociale afin de garantir que l'aspect genre soit intégré de manière transversale dans l'ensemble du portefeuille d'Enabel. En **Ouganda**, Enabel propose des formations sur le genre aux partenaires et au personnel d'Enabel. Cette année, ils ont organisé 4 formations pour le personnel et 10 formations pour les partenaires ciblant les employeurs, les agents du travail. Au **Rwanda**, Enabel dispose de plusieurs experts en matière de genre. Ceux-ci sont intégrés dans les différents projets et les institutions partenaires de RWA. Depuis cette année, une réunion d'équipe régulière entre ces experts est également prévue. Il existe une coopération constructive avec l'ambassade, tant pour les échanges techniques (dialogue politique, programmation) que pour la politique interne (formation conjointe sur le genre). Dans le cadre de l'exécution du nouveau portefeuille 2024-2029 au **Sénégal**, il a été prévu également le recrutement d'un/e expert en genre, en charge d'assurer la cohérence et l'intégration de l'approche genre dans les activités qui seront déroulées par les différentes interventions.
8.b	Demander l'avis d'experts en genre.
	Consultations Conseil consultatif Genre et Développement.
	En 2024, le **Conseil Consultatif Genre et Développement** a rendu 3 avis au ministre de la Coopération au développement et à la DGD. • Avis du Conseil Consultatif Genre et Développement sur le thème prioritaire de la 69e session de la Commission de la condition de la femme. (29 octobre 2024) • Avis du Conseil consultatif Genre et Développement en faveur d'une meilleure intégration du genre dans l'approche du triple nexus (4 octobre 2024) Avis du Conseil consultatif Genre et Développement destiné au nouveau gouvernement : l'égalité des genres par la solidarité internationale (21 mai 2024)

9.	**Intégrer la dimension de genre dans l'octroi des financements et des subsides.**
9.a	Considérer la présence de la dimension genre dans les demandes de subside comme un élément important pour l'approbation de ces demandes.
	Subsides attribués à des projets qui tiennent explicitement compte de la dimension de genre.

L'intégration de la dimension de genre est requise dans chaque lettre d'instruction dans le cadre de la coopération gouvernementale.

Dans la programmation des nouveaux portefeuilles de la coopération gouvernementale, il est demandé au poste d'intégrer le thème genre dans la lettre d'instruction.

Dans le cadre des programmes quinquennaux des acteurs non gouvernementaux, l'intégration de la dimension de genre est l'un des critères cruciaux de l'évaluation qualitative. Le schéma de présentation des programmes prévoyait ainsi que le genre soit intégré de la manière suivante :

- Pour chaque outcome, par le positionnement de l'ACNG par rapport aux notes stratégiques existantes dont celle sur le Genre. Cela impliquait d'indiquer s'il y avait un « alignement avec un ou plusieurs objectifs » de la note, s'il n'y avait « pas d'alignement » et ou si la note n'était « pas d'application » (ce dernier choix étant peu probable pour le Genre). Ce positionnement devait ensuite faire l'objet d'une motivation.
- Pour chaque outcome, par la démonstration (facultative) que l'intervention est alignée avec une ou plusieurs priorités de la Ministre. Pour le Genre, il s'agissait de démontrer que l'intervention contribue à la réduction des inégalités de genre en mettant en œuvre l'une des priorités de la stratégie Genre

Au **Bénin**, les actions suivantes ont été menées au niveau de la coopération gouvernementale :

- Subside accordé pour le centre d'hébergement des femmes victimes de VBG avec l'ONG YA TCHEGBO. Montant : 50.000 Euros
- Projet d'Appui au Renforcement du Cadre Normatif, Législatif et Institutionnel de la Santé Sexuelle Reproductive, accordé au consortium Social Watch et Assopil. Vise à promouvoir un cadre législatif, normatif et réglementaire protégeant les droits sexuels et reproductifs en général. Montant Convention Subside : 149 435 €
- Projet "IST, VIH, ne passe pas par moi!" accordé à l'ONG NEGOCOM, visant la sensibilisation et la prise en charge des IST, VIH/SIDA, la promotion des droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les VBG pour 4 cibles dans la zone portuaire et para portuaire à Cotonou à savoir : manutentionnaires, travailleuses de sexe, femmes mareyeuses, communauté LGBTQI - Montant Convention subside : 150.000 €
- Projet Agir pour la Santé des Adolescents et Jeunes (PASAJ) accordé à Care Bénin et l'ONG Afrique Mutualités visant à promouvoir les droits sexuels et reproductifs en milieu scolaire et d'apprentissage, la lutte contre les grossesses précoces pour le maintien des filles à l'école. Montant Convention Subside : 400.000 €
- Les Leaders Communautaires S'engagent ! accordé à MDM Suisse et à l'ONG APESSA vise à promouvoir la planification familiale pour renforcer l'autonomie des femmes et la lutte contre les VBG. Montant Convention Subside : 391 519 €

Au **Burkina Faso,** 6 projets/programmes mis en oeuvre par l'agence belge de développement font l'objet d'un marqueur genre 1 du CAD de l'OCDE

	Burundi : • Coopération non gouvernementale : o SFCG : United for peace and sustainable development in fragile and conflict-affected settings : pour l'émancipation économique des femmes (2022-2026 / 2.080.650,00 €) o RCN : Citoyen.ne.s, Justice et Etat de droit : plus de cohésion sociale pour une paix durable : pour la réduction durable de la prévalence des violences basées sur le genre (2022-2026 / 1.804.578,00 €) Coopération gouvernementale : Le programme bilatéral prévoit le genre comme thématique transversale (2024-2028 / 75 000 000€). L'éducation post-fondamentale est la seule action de niveau G2 (8 400 000€).
	Nombre de projets/programmes faisant l'objet d'un marqueur genre 1 du CAD de l'OCDE.
	Voir indicateur 2.a.
	Financement total des projets/ programmes faisant l'objet d'un marqueur genre 1 du CAD de l'OCDE.
	Voir indicateur 2.a.
9.b	Attirer l'attention sur l'égalité de genre au sein des conférences des donateurs et lors des contacts avec les organisations internationales qui bénéficient d'une subvention.
	Interventions faites.
	Au **Bénin**, la dimension genre est régulièrement mise en avant par le poste lors des réunions avec des bailleurs et des contacts avec des organisations partenaires de la coopération multilatérale belge (UNICEF, PAM, UNFPA, PNUD…). Un accent particulier a été mis sur l'éducation, l'autonomisation et la protection des filles, ainsi que l'entrepreneuriat féminin, qui sont des priorités majeures pour la coopération belge au Bénin. Au **Maroc**, la Belgique attire l'attention sur l'égalité de genre lors des réunions Groupe Thématique Genre dont a Belgique assure le lead, lors des réunions du Groupe Principaux des Partenaires, lors d'évènements relatifs aux projets soutenus (ACNG, Enabel mais aussi UNICEF) et lors des réunions Team Belgium. En **Ouganda**, à l'occasion de la 33e édition annuelle des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre, l'ambassadrice Hugues a participé à un podcast dans le cadre de la campagne de Defend Defenders sur « Her Fight, Our Rights » sur ses conversations avec des défenseurs. En **Tanzanie**, le genre est systématiquement abordé lors des entretiens avec les organisations internationales soutenues par la Belgique et présentes.
13.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans l'aide humanitaire.**
13.a	Intégrer la dimension genre dans la/les future(s) stratégies de l'aide humanitaire.
	Intégration faite.
	Au **Burkina Faso**, la Belgique participe aux réunions du groupe des donateurs humanitaires et dans le conseil consultatif du fonds régional humanitaire et vielle à ce que la thématique « genre » soit pris en compte.

	Dans le cadre du ***Nigeria** Humanitarian Fund*, le poste continue de veiller à ce que l'aspect sexospécifique reçoive l'attention qu'il mérite. Lors de la réunion de coordination des donateurs, le message approuve l'importance accordée par OCHA aux organisations et aux projets dirigés par des femmes qui luttent contre la violence basée sur le genre. La Belgique soutient l'objectif d'OCHA d'accorder une attention accrue à l'intégration de l'inclusion, de l'égalité de genre et de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels dans tous les programmes dans le cadre du déploiement du fonds en 2025. En termes de mise en œuvre, la dimension genre est prise en compte dans les interventions humanitaires en **Ouganda** financées par la Belgique par Caritas, Plan International, VSF et RKV. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle architecture humanitaire en **RDC**, le rôle des femmes dans le processus de prise de décision a été renforcé notamment par l'intégration spécifique des organisations des femmes et des droits des femmes (WLO) dans les structures de coordination humanitaire. Le Fonds Humanitaire a même réservé un quota spécifique aux WLO lors de quelques allocations de réserve non seulement par discrimination positive mais surtout dans le souci de renforcer la contribution des organisations féminines dans la réponse humanitaire.
16.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique**
16.a	Accorder un soutien financier à des projets de lutte contre le changement climatique intégrant la dimension de genre.
	Interventions faites
	L'égalité des genres et la question climatique étant deux dimensions transversales dans l'action de la coopération belge au développement, il va de soi que plusieurs initiatives aient été menées dans le cadre du croisement de ces deux thématiques. L'initiative la plus importante réside dans l'adoption d'un **portefeuille régional thématique climat au Sahel (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal)**. La mise en œuvre de ce portefeuille a pour objectif général d' améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et de restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques afin de renforcer la résilience de la population du sahel qui vit dans des circonstances vulnérables. Dans le cadre de ce portefeuille, l'égalité de genre est considéré comme un objectif transversal important. Les femmes font partie du groupe cible prioritaire du portefeuille et Enabel accorde une attention particulière à l'utilisation d'outils spécifiques pour l'intégration de la dimension de genre. De plus, il est pertinent de souligner que la Coopération au développement belge est membre de la **coalition d'action *Feminist Action for Climate Justice*** dans le cadre du Generation Equality Forum. Pour rappel, le Generation Equality Forum (GEF) est la principale initiative mondiale visant à accélérer les investissements et leur mise en œuvre en faveur de l'égalité de genre. Elle rassemble des organisations de tous les secteurs de la société pour catalyser les progrès, plaider en faveur du changement et entreprendre ensemble des actions audacieuses. Convoquée par ONU Femmes, l'initiative vise à s'assurer que les ambitions audacieuses du Programme d'action de Beijing de 1995 sur les droits des femmes sont finalement mises en œuvre, et que les Objectifs de développement durable sont atteints. Le GEF s'organise autour de 6 coalitions d'action. Ces coalitions d'action sont des partenariats multi-acteurs, mondiaux et innovants, qui mobiliseront les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé en vue de dynamiser l'action collective, de susciter un dialogue intergénérationnel tant au niveau mondial que local, de stimuler l'investissement public et privé, et de parvenir à des résultats concrets qui permettent de changer la donne pour les femmes et les filles de toutes les générations.

Bénin :

Coopération gouvernementale :

- Soutien aux femmes étuveuses de riz (URCPR Bonou)
- Promotion de la norme SRP au niveau de la production du riz pour l'application des pratiques culturales intelligentes face au changement climatique avec un accent sur la prise en compte du genre
- Diffusion des bonnes pratiques agroécologiques (Réduction significative de l'utilisation des herbicides, et des fertilisants minéraux, recours aux biofertilisants et des techniques culturales améliorantes, utilisation des variétés à cycle court Orylux) à travers la mise en place des Champs Ecole Paysan (CEP) ;
- Certification SPG des producteurs de riz biologique et utilisation de semences certifiées agroécologique : (pré-base, base et semences commerciales) pour une riziculture écologique.
- Global Partenaership
- Sensibilisation des collectivités locales, des maris sur l'avantage de soutenir les femmes dans l'agroécologie à travers l'accès à la terre
- Sensibilisation des agriculteurs à s'engager à aider les agricultrices pour leurs épanouissements dans l'agroécologie
- Diagnostic des besoins en alphabétisation focus sur l'agroécologie
- Animation des sessions d'échanges sur les normes, stéréotypes de genre porteur d'inégalité en agroécologie
- Renforcement de l'inclusion de groupes marginalisés et vulnérables dans le domaine de l'agroécologie

Coopération non-gouvernementale :

- A travers le Programme DGD SIA2 d'Iles de Paix (2022-2026), les femmes adoptent mieux les pratiques agroécologiques et contribuent à la sauvegarde de l'environnement : 97% des femmes formées adoptent des techniques essentielles pour maintenir leurs terres et leur environnement vivants.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du programme DGD 22-26 Impact-Elles, la gestion de l'environnement est tranversale. Toutes les cibles sont formées sur thématique gestion de l'environnement. La dimension gestion et la protection de l'environnement est introduite dans le paquet de renforcement des gouvernement scolaires afin qu'ils sensibilisent leurs pairs sur la problématique du changement climatique dans les 62 écoles et établissements scolaires. En 2024, 1704 arbres de mérina mis en terre courant juin-aout 2024 dans EPP Golo-Missèbo et dans les établissements scolaires des communes de Toucountouna, Boukombé, Cobly, Péhunco et Kouandé.
- Dans le cadre du programme DGD, la gestion de l'environnement est transversale dans les actions de Geomoun et son partenaire CJA. Les acteurs en communauté et dans les 05 écoles pilotes de Comé sont sensibilisés aux changements climatiques et à la protection de l'environnement où des actions de lutte contre des sachets plastiques sont menées dans ces écoles et un dispositif d'utilisation des sacs ou matériels bio-dégradables et/ou réutilisables.

Burkina Faso :

- Appui au développement des chaines de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la dégradation des écosystèmes : 5 filières à PFNL, 130 coopératives de femmes et de jeunes soutenue (200000 euros)
- Appui au Développement des micro-initiatives dans le domaine de l'économie verte : 120 GIE de femmes et de jeunes dans le domaine des déchets, du compostage, du maraichage agroécologique (200000 euros)

- Mise en place de 6 unités de production du biochar au profit de 6 coopératives de femmes et de jeunes comme alternatives à l'utilisation du bois-énergie (135000 euros)
- Appui à la fabrication de foyers améliorés en banco et métalliques par les femmes et les jeunes comme alternatives à l'utilisation du bois-énergie (140000 euros)
- Soutien aux actions de contribution Déterminée au niveau National (CDN): Changements climatique, avec la prise en compte d'indicateurs axés sur le genre (100000 euros)
- Le Projet mis en œuvre par la FAO qui vies le renforcement de la résilience des ménages vulnérables face aux effets néfastes du changement climatique par les boulis multiusages dans les régions du Nord e, du centre nord et du sahel.

Au **Mali**, BE soutient différentes initiatives contribuant à la lutte contre le changement climatique :

- Plantation de 9.100 pieds d'arbres pour ralentir l'érosion des berges du fleuve Niger dans certains villages de Koulikoro.
- Construction de foyers améliorés au profit des ménages.
- Appui à 5 SCOOP féminines grâce à l'ONG Tassaght intervenant dans la région de GAO, pour la production agricole, par l'adoption de pratiques agroécologiques favorisant le respect de l'environnement et de l'homme, la protection et la restauration des sols.
- Formation de 150 femmes et Jeunes sur la production durable du riz selon la norme SRP (Sustaible Plateform Rice) et le SPG bio local (Système participatif de garantie). Ces deux normes réduisent l'impact négatif de la riziculture sur le climat et renforcent la résilience des riziculteurs aux effets du changement climatique.
- Formation de 150 femmes sur la production de la fumure organique «Bokashi».
- Dotation de 85 producteurs riz (femmes et jeunes) durable en bio fertilisant pour la conduite des activités de production suivant la norme SRP à travers la mise en place de champs écoles paysans sur les pratiques de production durable.

Au **Mozambique**, le portefeuille bilatéral mis en œuvre par Enabel d'un montant de 25 millions d'euros porte sur le changement climatique et une transition énergétique juste dans laquelle la dimension de genre est pleinement intégrée, ainsi que sur des interventions spécifiques visant à la participation des femmes et des filles. À cela s'ajoute le programme RERD2 de 22 millions d'euros qui contribue à l'objectif de lutte contre le changement climatique et les interventions qu'Enabel réalise pour le compte de tiers, qui intègrent toujours la dimension genre.

Dans le cadre du Fonds humanitaire pour le **Nigéria**, des mesures ont été prises en 2024 pour prévenir et atténuer les impacts du changement climatique, tels que la violence, les déplacements et l'insécurité alimentaire.

En **RDC**, la Belgique donne la parole aux paysannes afin qu'elle puisse porter leur situation spécifique sur la scène internationale en finançant certaines activités de plaidoyer. Cela se fait aussi via la coopération indirecte. En général le focus genre est surtout reflété dans le soutien à l'émancipation des femmes paysannes qui comprennent l'intérêt des techniques résilientes face au climat car elles sont souvent aussi économiquement intéressante.

Sénégal :

- Projet régional Climat belge d'un total de 11, 5 Millions d'Euro avec comme cible principal les femmes et les jeunes.
- Suivi "Projet d'appui à la mise en place de pôles de développement résilients et de préservation de la biodiversité » pour un montant total de 4.000.000 EUR qui sera exécuté par le PNUD dans trois régions du Sénégal. Le document projet a bien intégré la dimension genre en déclinant

	les bénéficiaires du projet par genre. Les femmes sont les principales bénéficiaires prévues des activités génératrices de revenus autour de la valorisation des produits halieutiques de la mangrove.
16.b	Au niveau international, plaider pour l'intégration de la dimension de genre dans la lutte contre le changement climatique.
	Interventions faites
	Pas d'information spécifique disponible pour 2024.

OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles

16.	**Attirer l'attention sur le phénomène de la violence sexuelle et basée sur le genre.**
16.a	Au niveau politique et opérationnel, accorder la priorité à et sensibiliser autour la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.
	Interventions faites.
	La thématique de la lutte contre la violence à l'égard des femmes se retrouve à de plusieurs reprises dans les programmes et projets liés à la Coopération belge étant donné qu'il s'agit d'un domaine d'action prioritaire, qui se retrouve aussi sous l'ODD 5.2 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Comme évoqué à la question 4b), la Coopération au développement belge finance également, de manière ponctuelle, « **Global Survivors Fund** » dont la mission est d'améliorer l'accès aux réparations pour les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits dans le monde entier, répondant ainsi à une lacune identifiée depuis longtemps par les survivants. Quelques résultats de l'action belge au **Burkina Faso** : • 109 Infirmiers chefs de poste formés sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de la Boucle du Mouhoun • 67 Agents de la vie scolaire formés sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de la Boucle du Mouhoun • 30 acteurs/trices formé·e·s sur la prise en charge des violences basées sur le genre dans la région de la Boucle du Mouhoun • 100 adolesent·e·s et jeunes scolaires formés sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la région de la Boucle du Mouhoun • Mise en place de 2 cadres de concertation sur la prise en charge des violences basées sur le genre • Finaliser un manuel de formation national sur les VBG • Finalisation d'un outil de collecte national des données des acteurs communautaire • Recherche sur le parcours de la victime des violences basées sur le genre (finalisation du projet de recherche et restitution) • Mise en place de cellules villageoises de veille pour la réponse aux VBG au Centre-Est et dans le Plateau-Central Au **Burundi**, Avocats Sans Frontières (ASF) collabore avec RCN sur un programme quinquennal (2022-2026) de lutte contre les VBG, dans lequel ASF fournit le soutien judiciaire aux victimes de violences. Ces femmes sont accompagnées tout au long de la procédure judiciaire. Cette aide judiciaire est fournie dans des centres de prise en charge holistique public. Cependant, la majorité des fonds de roulement de ces centres proviennent des aides extérieures. En **Ethiopie**, L'ambassade a participé à la campagne **16 days of activism** du 25 novembre au 10 décembre 2024 par des postes quotidiens sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser la population aux violences basées sur le genre. Pour donner plus de visibilité à cette campagne, un sticker a été apposé sur la voiture de l'ambassadrice avec la phrase « STOP VIOLENCE AGAINST WOMEN » durant toute la campagne. Lors de la rencontre du 9 janvier 2024 avec l'ancienne ministre **nigériane** des Affaires féminines, Kennedy-Ohaneye, le thème des violences sexuelles et sexistes a été largement abordé. Selon le ministre compétent, l'émancipation économique et la lutte contre la pauvreté sont des aspects cruciaux

pour lutter contre ce phénomène. L'accent mis sur l'autonomie économique a également été mis lors de notre conversation avec Esther Eghobamien-Mshelia, vice-présidente nigériane des organes de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le même mois. L'émancipation des femmes, la lutte contre l'impunité et les discussions avec le président nigérian sur ce problème ont été évoquées comme thèmes. Lors d'une réunion avec la directrice pays d'ONU Femmes, Beatrice Eyong, l'importance du centre de référence pour les victimes de violence sexiste dans le nord de Sokoto a été abordée.
Le 15 novembre 2024, le poste diplomatique a accueilli une réunion sur les droits de l'homme sur le phénomène de la sorcellerie présumée, qui a une forte composante de genre. Le professeur Leo Igwe, fondateur de l'organisation « Advocacy for Alleged Witches », a expliqué la pratique des brûlures de sorcières au Nigeria avec des exemples récents de 2023 répartis dans tous les coins du pays. L'impunité s'est avérée être un problème majeur dans ce problème, le rôle des prédicateurs charlatans chrétiens en particulier très pernicieux, et les gouvernements locaux faisant souvent partie du problème plutôt que de la solution.
Ce poste diplomatique a également entrepris plusieurs actions dans le cadre des « 16 jours contre la violence basée sur le genre ». Par exemple, avec le Nigerian Women Economic Development Project (NIGWED Project). Ce projet prévoit une formation pour les survivants d'abus psychologiques et sexuels afin de les rendre opérationnels dans la chaîne de valeur de la patate douce et ainsi favoriser leur indépendance économique.

Des actions contre les violences sexuelles et sexistes sont intégrées dans le Programme belge de coopération au développement en **Ouganda** en 2024:

- Dans les différents projets d'Enabel, des BNGA et des ONG humanitaires, le genre, et plus particulièrement la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, sont au cœur des préoccupations.
- Dans les groupes de travail sur la SDSR et le genre auxquels le poste participe, des points de plaidoyer concernant la violence sexuelle et sexiste et la SDSR ont été formulés et promus auprès du gouvernement ougandais.

En **RDC**, Enabel met en œuvre une intervention d'appui bilatéral nommé Programme de Lutte contre les Violences Sexuelles (PLVS) dans 4 provinces de la RDC (Tshopo, Sud-ubangi, Kasaï-Oriental et Kinshasa). Ce programme a un ancrage au niveau national en appuyant notamment la Coordination National de Ministère de Genre, Famille et Enfants. En outre, du 25 novembre 2024 au 13 décembre 2024, la RDC a organisé la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre et durant cette période le Poste de Kinshasa a participé à ces activités au niveau national et le projet PLVS a appuyé ces activités dans les 4 provinces de son appui. Parmi d'autres activités de sensibilisation au phénomène de GBV :

- Visite du centre Alwaleed à Kisangani, organisation d'un panel de discussion sur les violences dans le domaine du journalisme et en ligne, campagnes de communication.
- Une campagne de communication mettant en avant l'engagement de la Belgique en RD Congo pour la lutte contre les VBG.
- Vidéo des Ambassadeurs de la Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Norvège, Suède, Espagne, Royaume-Uni et Suisse à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violences à l'égard des femmes.

Maroc :

- Enabel (PC 2022-2025) - Appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes – 2 000 000 €
- Différentes réunions avec les acteurs marocains pour sensibiliser à la lutte contre la cyberviolence, y compris 2 en collaboration avec le Conseil de l'Europe.

	• Colloque international de 2 jours (5 et 6 décembre 2024) organisé par Enabel dans le cadre du projet BASMA sur la cyberviolence à l'égard des femmes. **Sénégal** : • Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, la coopération belge au développement a financé la construction de trois centres d'accueil unique de prise en charge holistique et intégrée des victimes et survivantes de violences dans les régions sénégalaises de Kaolack, Fatick et Kaffrine. Ces structures sont les premières disponibles au Sénégal et vont faciliter une meilleure prise en charge des victimes et survivantes ainsi que leur réhabilitation et réinsertion socio-professionnelle. • La loi criminalisant le viol n° 2020 05 a été vulgarisée dans les 10 départements des régions de Kaolack (3), Fatick (3) et Kaffrine (4) auprès de la population générale, des autorités administratives et territoriales mais aussi des leaders religieux et communautaires. Une dizaine de caravane ont été organisées • Appui d'Enabel pour le protocole de prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles et d'outils de taxation des risques(outil d'évaluation du potentiel risque de suicide, d'automutilation, de violence familiale et de risque de violence communautaire. Il est utilisé dans la prise psychologique d'une survivante). Ces documents élaborés de manière participative ont été validés par tous les ministères sectoriels impliqués dans la lutte contre les VSBG et la prise en charge des victimes. • Plus de 200 acteurs communautaires sensibilisés sur les conséquences gynécologiques et obstétricales des mutilations génitales féminines en guise d'arguments scientifiques dans le cadre de la lutte contre la pratique dans la zone centre du Sénégal (Fatick et Kounguel) • Participation de la Cheffe de poste à une campagne sur les médias sociaux (X) dans le cadre des 16 journées d'activisme au sein du groupe des femmes Ambassadrices à Dakar. En **Tanzanie**, la Belgique participe et soutient la campagne « 16 Days of Activism against gender-based violence », coordonnée par une coalition nationale portée par WILDAF. L'ambassade a aussi été très active sur les réseaux sociaux pour amplifier les messages de la campagne et a aussi participé à la remise des prix récompensant les champions de la lutte contre les violences basées sur le genre dans le cadre d'un évènement clôturant la campagne
	Soutien de résolutions, avis ou recommandations.
	Dans le cadre du *Universal Periodic Review* de **l'Ethiopie** le 12 novembre, la Belgique a formulé la recommandation suivante : *Improve **support for survivors of conflict-related sexual and gender-based violence**, by strengthening their **access to justice and legal counsel**, their **access to health and social services**, while ensuring that they are **actively participating in decision-making processes.***
19.	**Lutter contre l'impunité vis-à-vis de la violence basée sur le genre et lutter contre la banalisation des formes de violence (sexuelle).**
19.a	Soutenir les programmes et projets axés sur le rétablissement de l'État de droit afin de lutter contre l'impunité des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes.
	Interventions faites.
	Comme évoqué ci-dessus et à l'indicateur 4b), la Coopération au développement belge finance, de manière ponctuelle, « **Global Survivors Fund** » dont la mission est d'améliorer l'accès aux réparations pour les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits dans le monde entier, répondant ainsi à une lacune identifiée depuis longtemps par les survivants.

	Au **Bénin**, la Belgique soutient l'Institut national de la Femme pour renforcer les acteurs de la prise en charge des victimes de violences sexuelles, en particulier les acteurs du secteur judiciaire. BE contribue également au plaidoyer auprès des acteurs béninois (Ministère des Affaires sociales et Institut national de la Femme, UNFPA, pour améliorer le processus de plainte (réelle gratuité, sessions séparées dans les tribunaux, célérité dans les procédures) Au **Burkina Faso**, le projet PARJI a contribué en ce sens à travers le renforcement des acteurs et actrices judiciaires dans la réponse à l'impunité. Le projet a pris officiellement fin en décembre 2024. Au **Maroc** : • Enabel (PC 2016-2020) - Appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes – 2 000 000 € • Soutien du projet d'ASF (2022-2026) - Renforcer l'Etat de droit et le respect des droits humains au Maroc, en garantissant l'accès à la justice et aux droits économiques et sociaux pour toutes et tous ainsi que la protection de l'espace civique - 1 172 624€ • Ainsi que toutes les implications dans le cadre de la réforme de la Moudawana. Au **Sénégal**, avec l'appui de la coopération au développement, la loi criminalisant le viol et la pédophilie au Sénégal a été traduite en 14 langues locales
19.b	Encourager d'autres pays à adopter et à appliquer une législation visant à combattre la violence sexuelle et basée sur le genre et à considérer la lutte contre la violence sexuelle en premier lieu comme la responsabilité de chaque État (ownership).
	Interventions faites.
	Au **Bénin**, la Belgique fait du plaidoyer envers l'Etat pour une législation respectueuse du droit des femmes et luttant contre les VBG à travers les subsides accordés au consortium Social Watch et Assopil pour un Projet d'Appui au Renforcement du Cadre Normatif, Législatif et Institutionnel de la Santé Sexuelle Reproductive. L'ambassade a également octroyé un subside à un centre d'hébergement des femmes victimes de violences basées sur le genre, pour renforcer la formation des pensionnaires du centre et a organisé un événement de communication dans le centre, en présence de l'Ambassadrice, et des conjoints des ambassadeurs USA et NL pour renforcer la visibilité de cet unique centre d'accueil au Bénin. Au **Nigéria**, le poste diplomatique organise des réunions avec des ONG locales et participe activement aux réunions et événements où ces questions sont discutées. En **RDC**, dans le cadre de l'appui institutionnel via le ce projet PLVS avec ancrage au niveau du Ministère de la santé Publique Hygiène et Prévoyance Sociale, le Ministère du Genre, Famille et Enfant et les Minière des Affaires Sociales et Humanitaires, Enabel contribue à apporter la réponse à la prise en charge holistique des Victimes et Survivantes de Violences sexuelles au niveau opérationnel dans les 4 provinces ciblées en RDC. C'est dans les Centres Intégrés de Services Multidisciplinaires – CISM " one stop center ". Via cette intervention, au moins 4 CISM sont finalisés (2 à la Tshopo et 2 au Sud-Ubangi) et 2 autres (Kinshas et Mbuji-Mayi) en cours de finalisation. Le nombre de cas de VSVS pris en charge de manière holistique est en hausse se réalisant dans un environnement amélioré (CISM). En plus de l'appui au niveau opérationnel, le PLVS vient en appui institutionnel du Ministère du Genre à travers sa coordination nationale et interagit avec le Coordonnateur National à la Présidence du pays en charge de la jeunesse et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet appui permet d'impacter sur les pilotes en lien avec la lutte contre les VBG.

	La **Tanzanie** dispose d'un plan d'action à cet égard qui vient d'être renouvelé. La Belgique participe au plaidoyer vers les autorités tanzaniennes afin qu'elles mobilisent toutes les ressources nécessaires pour la mise en œuvre.
20.	**Aborder l'action transformatrice autour des normes sociales et du changement de comportement.**
20.a	Soutenir les programmes et projets axés sur les normes sociales et le changement de comportement, y compris la masculinité transformatrice.
	Interventions faites.
	La coopération au développement belge fait du travail sur les normes sociales et la promotion de masculinités transformatrices une priorité majeure dans le cadre de l'ensemble de ces interventions liées à l'égalité de genre. Le travail sur les normes sociales et les stéréotypes de genre s'avère être un domaine d'intervention essentiel pour atteindre l'égalité de genre. La sous-représentation des femmes dans les organes de décision, la faible participation de celles-ci à l'économie formelle, les violences basées sur le genre et la déscolarisation, majoritairement féminine, sont autant de phénomènes dommageables qui se sont accrus pendant la pandémie de COVID-19 et qui peuvent s'expliquer par l'existence de masculinités restrictives, toxiques, souvent rigides, qui promeuvent des notions et des attentes inflexibles sur ce que signifie est un « vrai » homme et donc une « vraie » femme. Les masculinités peuvent être définies comme les différentes manières d'être et d'agir, les valeurs et les attentes associées au fait d'être et de devenir un homme dans une société, un lieu et un espace temporel donnés. Il est donc essentiel, à travers un travail conjoint avec les garçons et les hommes, de renverser ces stéréotypes de genre et de promouvoir des masculinités positives/transformatrices qui permettent un meilleur accès des femmes et des filles à l'éducation, au marché du travail et aux rôles décisionnels. Au **Bénin**, plusieurs initiatives sont prises en ce sens : • Sensibilisation des jeunes filles et étudiantes aux métiers de la sécurité/Police, des filières dites masculines dans le secteur de la santé ainsi que les métiers aéroportuaires dans les écoles et universités • Soutien en milieu rural dans le Couffo de l'initiative « Club des hommes modèles » qui vise la masculinité positive faisant des hommes, des modèles en matière du genre et de la promotion de l'autonomie de la femme et de l'utilisation de la planification familiale et des soins mère-enfants • Coaching des femmes et des hommes couplés à un cycle de formation et d'alphabétisation digitale axé sur la masculinité positive. • Pour la JIFI 2024, Enabel Bénin a organisé un évènement dans le département des collines visant un plaidoyer auprès des divers décideurs sur la problématique des grossesses précoces et VBG à l'endroit des jeunes filles. L'activité a aussi mis en avant différents métiers, promouvant ainsi diverses professions occupées par des femmes de tous les secteurs dans lesquels Enabel intervient. • Les programmes mis en œuvre par Enabel contiennent un résultat spécifique sur l'autonomisation des jeunes, y compris la lutte contre les stéréotypes sexistes, la protection contre les VBG en milieu scolaire et le respect pour les SDSR. Un volet sur les masculinités transformatrices est également inclus. • Le programme Impact'Elles de Plan s'attaque aux causes profondes de l'inégalité des genres pour la réalisation des droits et l'égalité pour les filles. Cette approche est basée sur : 1) le changement des normes discriminatoires liées aux genres, 2) la mobilisation des adolescentes et des jeunes femmes pour accroître leur autonomie et capacité d'action, 3) le travail avec les garçons et les hommes pour les aider à mieux comprendre l'égalité des genres et l'évolution des dynamiques de pouvoir et le soutien dans le développement de masculinités positives et non violentes, 4) la promotion de l'égalité des chances pour les jeunes femmes au sein de la famille et de la communauté, et l'égalité en termes

	de position et condition (y compris accès aux services), et 5) le renforcement des structures sociétales, systèmes et OSC pour promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion. Au **Burkina Faso**, Le projet LASSO Santé dans la région de la Boucle du Mouhoun ainsi que le programme bilatéral 2023-2027 interviennent sur les normes sociales et le changement y compris la masculinité transformatrice. Au **Burundi**, SFCG, à travers leur programme quinquennal (2022-2026), travaille sur la réduction des barrières économiques et sociales et la transformation des normes notamment à travers l'approche Common Ground et la masculinité positive. Cela se fait à travers des groupes de dialogue où des couples discutent de l'importance de l'égalité au sein du ménage. Des couples modèles viennent également témoigner sur leur expérience et sensibiliser les autres au changement de comportement. Ainsi, les hommes sont intégrés dans la sensibilisation et formés pour le changement de comportement. A travers une approche communautaire, SCFG se rends au plus près des communautés pour aborder ces sujets parfois tabous. En **Ouganda**, le programme de coopération bilatérale 2023-2027 (Enabel) comprend des activités visant à lutter contre les normes sociales négatives et le changement de comportement dans l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux programmes de formation. Au **Maroc**, la Belgique soutient le projet d'UNICEF (2021-2023) « L'égalité entre les filles et les garçons compte » qui intègre l'engagement des OSC dans la promotion des normes sociales égalitaires parmi ses résultats à atteindre. En outre, plusieurs ACNG abordent cette question de la masculinité positive au sein de leur programme en cours. Le nouveau portefeuille de coopération gouvernemental 2024-2029 avec le Maroc approuvé en 2023 au niveau belge comprend comme objectifs de sortir des stéréotypes traditionnels pour l'inclusion économique des femmes. Au **Rwanda**, un projet de 500 000 euros sur les « Masculinités positives » par l'ONG Aegis Trust a été clôturé début 2024. L'ambassade a une impression positive de l'avancement substantiel de ce projet. Dans le nouveau programme de coopération 2024-2029, Enabel collaborera avec l'ONG RWA Rwanda Men Resource Center (RWAMREC) sur ce thème. **Sénégal** : • Suivi et participation aux activités du Projet pour les leaders locaux et changement de comportement en matière d'égalité de genre, exécuté par le PNUD/ONUFEMMES et financé entièrement par la Belgique à hauteur de 4 millions d'euros ; • Suivi du Projet « Promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation économique des femmes dans les régions de l'oriental au Maroc, de Kaolack au Sénégal et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso », exécuté par l'ONG Echos Communication.
21.	**Veiller à la sécurité et la protection contre toutes les formes de violence des femmes et des filles dans les pays en situation de fragilité.**
21.a	Suivre la situation des femmes et des filles dans les zones d'intervention et mettre au point un système de rapportage en matière de violence envers les femmes.
	Monitoring/Early warning indicators.
	Au **Burundi**, il y a un manque de données sur la situation de la femme au Burundi, c'est d'autant plus le cas en matière de violence envers les femmes. Néanmoins, la délégation de l'Union Européenne appui techniquement le ministère en charge du genre pour qu'il y ait un rapportage sur ce genre d'informations. Le poste reçoit ces données lorsqu'elles sont disponibles.

	Le Plan d'action humanitaire du **Nigéria** comprend des éléments concrets d'anticipation et de préparation pour 2024 afin de prévenir ou de minimiser l'impact des crises sur les populations vulnérables, notamment les femmes et les filles. Par exemple, à Dikwa et Bama, un lieu a été mis à la disposition des femmes et des filles (Women and Girls Safe Space) pour leur permettre d'acquérir certaines compétences dans un environnement sûr.
	Interventions faites.
	Au **Bénin**, BE a fournit un appui en équipement informatique et matériel roulant aux Directions départementales des affaires sociales et de la famille de l'Atlantique, du Couffo et Collines, et aux centres de promotion sociale pour renforcer entre autres la collecte des données VBG dans la plateforme SIDOFE . BE soutient également le réseau décentralisé de prévention et de prise en charge des VBG par commune dans l'Atlantique et le Couffo, intégrant 46 villages (où sont mis en place des comités zéro VBG) et mise en place de 8 nouveaux comités dans le département des Collines. Ces réseaux reçoivent la dénonciation des cas VBG documentés, et facilitent la prise en charge des cas à travers le réseau. En **Somalie**, une attention particulière est demandée dans les rapports et les programmes de l'UE sur les MGF et la violence à l'égard des filles et des femmes dans les zones de conflit, participation à des réunions avec le responsable de l'égalité de genre de l'UE pour la Somalie et le ministère somalien de la famille et des droits de l'homme.
21.e	Soutenir les initiatives des ONG internationales, belges et locales qui œuvrent pour la protection des femmes et des filles et qui luttent contre les violences basées sur le genre, entre autres par la prévention et la prise en charge holistique et multidisciplinaire des victimes à travers l'accès à des soins médicaux et psychosociaux, à la réintégration socio-économique et à une protection et un hébergement.
	Actions de soutien.
	Comme évoqué précédemment à l'indicateur 4.b, La Coopération au développement belge finance également, de manière ponctuelle, « **Global Survivors Fund** » (GSF). Ce fonds, lancé en octobre 2019 par le Dr Denis Mukwege et Nadia Murad dont la mission est d'améliorer l'accès aux réparations pour les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits dans le monde entier, répondant ainsi à une lacune identifiée depuis longtemps par les survivants. La coopération belge finance également la **réponse d'UNFPA à la crise ukrainienne**. UNFPA, en collaboration avec ses partenaires de mise en œuvre, se concentre sur la santé sexuelle et reproductive (SRH), y compris la santé maternelle et maternelle et néonatale ; et la réponse aux violences basées sur le genre (GBV), principalement pour les femmes et les filles et les plus vulnérables. Dès que l'accès humanitaire le permet, l'UNFPA intensifie ses interventions pour augmenter le nombre de partenaires de mise en œuvre et de sites offrant des services de santé et de protection, des cliniques mobiles et des équipes de santé. UNFPA utilise le réseau existant d'abris, de centres et de salles de crise pour fournir des services liés aux GBV. UNFPA étend les services de santé essentiels, y compris le soutien psychosocial et les services spécialisés, aux femmes enceintes et autres femmes victimes de GBV qui sont en transit ou dont les services ont été interrompus. Les activités d'UNFPA en Ukraine sont pour le moment : (1) la distribution d'équipements et de fournitures de santé reproductive aux établissements touchés fournissant des services de santé et aux points de prestation de services ; (2) la mise en place d'équipes sanitaires mobiles offrant des services spécialisés dotés de personnel médical dans les services intégrés de SRH et de GBV, y compris la gestion clinique du viol (CRM) et le soutien psychosocial (PSS) ; (3) l'acquisition et l'exploitation de cliniques mobiles pour améliorer la capacité des infrastructures de santé, en particulier dans les régions les plus touchées ; (4) la poursuite de fourniture de services de prévention et de réponse aux GBV (abris, voies d'orientation, gestion des cas, espaces sûrs, assistance PSS) ; (5) la fourniture d'une

aide en espèces (numérique ou en espèces) aux femmes, aux filles et aux personnes âgées en déplacement afin qu'elles puissent donner la priorité à leurs besoins immédiats (nourriture, abri, fournitures) et ; (5) le renforcement et le déploiement du mécanisme de coordination existant en matière de SRH et de GBV à l'ensemble du pays, tant au niveau national qu'infranational.

Au **Bénin**, la Belgique appuie le Centre d'hébergement et de prise en charge, surtout au niveau de la formation, des victimes de VGB avec l'ONG Ya-Tchegbo (accueil, soins, réinsertion professionnelle), soutient financièrement l'ONG Carrefour jeunesse Afrique pour la construction dans le centre de prise en charge d'enfants malvoyants Siloé de sanitaires pour les filles, des activités de formation à l'hygiène menstruelle et des kits d'hygiène menstruelle ainsi que le ministère des affaires sociales pour l'installation socio-économique de 5 filles ayant suivi des formations pour des « métiers d'hommes ».

Au **Burkina Faso**, le poste a échangé avec le Mouvement burkinabè des droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)/section du Boulgou, en vue d'identifier ses besoins de renforcement pour assurer efficacement ses actions d'appui-conseils juridiques et judiciaires aux victimes survivantes de VBG, notamment au niveau Centre-Mère Enfant de Tenkodogo.
Financement des projets de 4 ONG humanitaires belges pour un montant de 6.3M EUR

Au **Burundi**, dans le cadre d'un programme quinquennal, RCN appuie 4 centres de prise en charge holistique pour victimes de VBG.

Au **Mali**, 76 personnes ont été prises en charge sur les plans psychologique et sanitaire. 5363 personnes ont été sensibilisées sur les droits des femmes et des migrants.

Grâce à notre contribution au Fonds humanitaire pour le **Nigéria**, des fonds ont été mis à la disposition d'acteurs locaux et d'ONG qui s'occupent de ces questions.
De plus, notre poste diplomatique maintient le contact avec la branche belge de Médecins Sans Frontières au Nigeria pour se tenir au courant de leurs activités. En plus du traitement des maladies et d'autres soutiens humanitaires, MSF Belgique déploie actuellement des activités de maternité à Maiduguri.

Au **Sénégal**, BE assure un suivi régulier des activités des ACNG belges œuvrant pour l'égalité du genre et luttant contre les VBG. Le genre étant un thème transversal dans les interventions des ACNG belges, ce suivi concerne l'ensemble des ACNG belges actifs au Sénégal (20-aine d'ACNG).

En **Somalie**, notre poste participe au groupe de travail « Dear Daughter » animé par l'Irlande et la Fondation Ifrah et axé sur la lutte contre les GBV en Somalie. Notre poste a également participé à l'événement animé par le Canada et l'ONG somalienne Elman Peace (qui a remporté le Prix Roi Baudouin pour le développement africain en 2022 et effectue une tournée aux États-Unis avec l'aide de la Belgique, entre autres).

Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.

Pas d'information spécifique disponible pour 2024.

22.	**Assurer la sécurité et la protection des femmes et des jeunes filles dans le cadre du travail humanitaire.**
22.b	Accorder une attention particulière à la protection des femmes et des filles dans l'aide humanitaire, y compris dans le dialogue avec les organisations partenaires de l'aide humanitaire belge.
	Nombre de mentions dans les préparations des différents boards et steering committees.
	Notre poste diplomatique au **Nigéria** participe à des groupes de travail humanitaires à différents niveaux (Groupe des ambassadeurs du Nord-Est, Groupe des donateurs du Nord-Est, réunions des donateurs de l'OCHA, réunions avec le Forum des OING, etc.) où la protection des femmes et des filles est souvent à l'ordre du jour.

OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlement des conflits

24.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des administrations fédérales.**
24.a	Mener une politique active au recrutement et analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.
	Actions prises au recrutement pour solliciter davantage de femmes.
	Nombre et proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les chefs de poste, les consuls, les attachés de coopération, les militaires, la police fédérale et la magistrature

2024	Nombre		Proportion (%)	
Fonction	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ambassadeur				
Chef de Belgian Office				
Chef de poste consulaire				
Consul général				
Chef de bureau diplomatique				
Représentant permanent				
Total				

2024	Nombre		Proportion (%)	
Classe/niveau	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A1				
A2				
A3				
A4				
A5				
C (consulaire loopbaan)				
Total				

<table>
<tr><td>26.</td><td>Veiller à une meilleure représentation des femmes dans le cadre des missions de paix, des missions de gestion civile de crise et des missions d'observation d'élections.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">26.c</td><td>Œuvrer à une meilleure représentation des femmes à la ‘basic generic training’ préalable au déploiement dans une mission de gestion civile de crise.</td></tr>
<tr><td>Actions prises.</td></tr>
<tr><td>Une formation à l’attention des nouveaux stagiaires diplomates à été organisée en 2024. Celle-ci, en partenariat avec Sensoa, avait pour objectif de les familiariser avec le concept de genre, de santé et droits sexuels et reproductifs ainsi que de la politique de la Coopération belge au développement en la matière.</td></tr>
<tr><td>Nombre et proportion hommes-femmes qui ont participé à la ‘basic generic training’.</td></tr>
<tr><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Nombre</th><th colspan="2">Proportion (%)</th></tr>
<tr><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>28.</td><td>Améliorer la participation des femmes dans la société locale.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">28.b</td><td>Soutenir les initiatives axées sur le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision à chaque niveau (local, régional et national) en particulier dans les états en situation de fragilité.</td></tr>
<tr><td>Soutien pour la participation des femmes dans les négociations de paix.</td></tr>
<tr><td>Au Burundi, l’Institut Egmont souhaiterait mettre en place un projet de renforcement du leadership féminin. L’objectif est de former 10 femmes dans l’administration publique en « savoir-être et savoir-faire » afin qu’elles puissent influencer les générations futures d’occuper des postes de responsabilité et de prise de décisions. Une mission exploratoire de l’Institut Egmont a eu lieu en novembre 2024.

Dans le cadre de l'initiative mondiale #GirlsTakeover menée par Plan International en Éthiopie, une « Ambassadrice d'un jour » a été invitée à suivre le travail de l’ambassadrice pendant toute une journée le 28 octobre 2024. Cette initiative responsabilise les filles en leur donnant la chance d'accéder à des rôles de leadership, en exigeant l'égalité de pouvoir, de liberté et de représentation.

Au Mali, différentes initiatives soutenues par BE contribuent au renforcement de la participation des femmes :
Mise en place des comités de gestion des infrastructures communautaires (banque de céréales, forages d’eau…) avec une parité hommes-femmes.
Implication de 186 femmes et filles dans le processus d’élaboration du Plan de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) des communes de Doumba, Koula, Sirakorola et Méguétan
Implication de plus de 230 femmes et filles dans le processus de validation des résultats de l’étude diagnostique territoriale participative du projet et des choix des villages d’intervention et des activités à implémenter dans les communes d’intervention
Appui à la mise en œuvre de la stratégie Genre des Organisations Paysannes (OP) partenaires pour une meilleure inclusion des femmes dans les instances de décision. Les femmes sont arrivées à 30% dans les instances de décisions des OP partenaires contre 15% en 2023.</td></tr>
<tr><td>Nombre et qualité des consultations organisées avec les groupements féminins locaux.</td></tr>
<tr><td>Au Maroc, la Belgique a participé à plusieurs rencontres en présence de groupements féminins, notamment relatives à la réforme du Code de la Famille</td></tr>
</table>

28.c	Soutenir les organisations et réseaux de femmes locaux dans le renforcement de leurs capacités juridiques, économiques, politiques et sociales.
	Soutien fourni.
	Au **Burkina Faso**, un soutien a été fourni par le volet Prévention et Gestion des conflits du Portefeuille bilatéral 2023-2027, à l'Association des femmes Song-Taaba, pour l'organisation de deux ateliers d'échanges et de sensibilisation des autorités coutumières et religieuses sur leurs rôles et sur l'implication des femmes dans la prévention et la gestion des conflits communautaires dans les communes de Boussouma et de Korsimoro dans la région du Centre Nord du Burkina Faso. Au **Burundi**, RCN a un résultat dans le programme quinquennal sur le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles des OSC partenaires. Cela va de la formation en salle sur les aspects opérationnels et de gestion des projets, aux sessions de coachings et capitalisation des outils thématiques et méthodologiques, à l'accompagnement des partenaires dans la mise en place des politiques internes (politique salariale, politique genre, etc.). Un accent particulier est mis, dans ce résultat, sur l'apprentissage collectif entre RCN et ses partenaires locaux et entre les partenaires. Parmi leurs partenaires locaux, nous pouvons citer l'Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB). Au **Mali**, différentes initiatives soutiennent les organisations de femmes, notamment : • Financement d'Activités Génératrices de revenus au profit des femmes et filles : 03 périmètres maraîchers dotés de forages d'eau alimentés par un système solaire aménagés au profit de 322 femmes ; 5 unités de saponification (pour 497 femmes et 2 hommes), petit élevage de caprin (pour 173 bénéficiaires dont 62% de femmes) et commerces divers (restaurant, vente d'habits pour 11 bénéficiaires dont 10 femmes). • Formation de 30 femmes leaders des plateformes régionales riz sur le Genre et leadership. • Appui à la participation des membres du réseau de producteurs de riz durable (hommes, femmes et jeunes) aux Foires et marchés des produits agroécologiques et biologiques. • Formation de 90 femmes sur les thèmes ci-après hygiène et sécurité saniataire des aliments et les normes de mise en marché des aliments. • Appui à la mise en place de 2 Mutuelles de Solidarité pilotes (Muso, caisse d'épargne crédit auto-gérée) à Kléla (sikasso) et San, regroupant 75 femmes. • Mise à disposition d'une décortiqueuse de riz à l'Association Nationale des transformatrice de riz (ANTRM). • Appui à la mise en place d'un label commercial «Balolakika» sous forme de franchise pour 14 femmes entrepreneures (des unités de tranformation des produits agro-alimentaires) de Bamako membres de ANTRM. • Organisation d'un atelier de mise en relation entre 55 étuveuses et des acheteurs de riz étuvé organisé par l'Interprofession de la filière riz. Au **Maroc**, différents projets soutiennent les organisations de femmes, notamment : • APEFE (2022-2026) – Appui aux membres de réseaux de femmes (RESOFEM et associations partenaires) • Solsoc (2022-2026) – Soutien aux femmes des associations de quartiers • ASF (2022-2026) - Renforcer l'Etat de droit et le respect des droits humains au Maroc, en garantissant l'accès à la justice et aux droits économiques et sociaux pour toutes et tous ainsi que la protection de l'espace civique Dans le cadre de leurs initiatives en faveur des femmes et des filles du **Sénégal**, le Groupe des Femmes Ambassadeurs et Cheffes d'Agences du Sénégal a organisé un programme de mentorat intitulé « Ailes pour Elles – Ambassadrice d'Un Jour » afin d'offrir des opportunités de développement personnel et professionnel aux jeunes filles leaders du Sénégal et à laquelle la Cheffe de Poste a participé. L'objectif de cette initiative était de permettre

	à des jeunes sénégalaises d'être conseillées et parrainées par des femmes leaders dans la diplomatie, les relations internationales, l'humanitaire et la coopération au développement afin de soutenir l'égalité de genre, de faire tomber les barrières pour les femmes et les jeunes filles, et de les encourager à se considérer comme des leaders et des agents du changement, y compris à travers une carrière diplomatique et/ou dans les organisations internationales. En **Tanzanie**, le programme bilatéral dont la mise en œuvre a débuté en novembre 2023 s'y attelle (appel à projets lancé pour soutenir des organisations de femmes au niveau local – région de Kigoma).
28.d	Encourager les réalisations locales insérées dans la société civile en vue d'une meilleure participation socio-économique des femmes.
	Projets ou programmes qui contribuent à la participation socio-économique des femmes.
	Au **Burkina Faso**, le Portefeuille Bilatéral 2023-2027 contribue, à travers son volet prévention et gestion des conflits, à insuffler une dynamique d'implication accrue et de participation des filles et femmes dans les mécanismes et initiatives de prévention et de gestion des conflits communautaires. Dans ce sens, il a : - mené des sensibilisations à l'endroit des acteurs locaux impliqués dans les processus de mise en place et de renouvellement des commissions foncières villageoises (CFV) et commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) dans les communes de Komtoèga, Tenkodogo et Tensobtenga sur la nécessité d'une plus grande implication des filles/femmes dans ces processus ; - Soutenu l'organisation de sessions de formation au profit des acteurs locaux chargés de la conduite des processus de mise en place et de renouvellement des membres des CCFV et CFV dans les trois communes sus - citées, avec un accent spécifique sur la participation des filles/femmes auxdits processus (présence physique, encouragement à participer aux débats; prise en compte du rôle et des préoccupations des femmes dans la prévention et la gestion des conflits fonciers) ; - Soutenu d'une part, à la mise en place et au renouvellement des mandats des membres des CCFV et CFV et d'autre part, à la formation desdits membres, prenant en compte les femmes; - Appuyé l'organisation par le Conseil régional des jeunes du Centre Nord (CRJ-CN), de quatre (4) ateliers d'échanges et de concertation entre les jeunes filles et garçons et les autorités administratives, coutumières et religieuses, sur le rôle et la place des jeunes filles et garçons dans la prévention et la gestion des conflits communautaires dans les communes de Kaya, Boussouma, Korsimoro et Ziga (région du Centre Nord). Ces ateliers ont été l'occasion pour le CRJ-CN de faire un plaidoyer pour la prise en compte des jeunes filles et garçons dans les démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits (ONAPREGECC). Au **Mali**, BE soutient la structuration et le renforcement des capacités entrepreneuriales de l'Association Nationale des Transformateurs de Riz comptant plus de 2749 femmes entrepreneurs et membres des coopératives pour la permettre de jouer pleinement son rôle dans la filière Au **Mozambique**, FOS a un programme de travail décent qui met l'accent sur l'amélioration des droits du travail et de la protection sociale dans les secteurs à prédominance féminine, notamment le secteur du travail domestique, les communautés de travailleurs agricoles et l'agriculture de subsistance. Par ailleurs, le genre est l'un des thèmes transversaux du programme FOS. Cela signifie que chacun des quatre partenaires est tenu d'intégrer le volet genre dans ses activités. Les principales interventions comprennent des ateliers sur la violence sexiste et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, le soutien aux femmes dans l'accès aux services de santé maternelle et reproductive et la formation des femmes à l'activisme et au leadership. Les partenaires du FOS contribuent également aux politiques nationales sur les questions qui touchent les femmes en participant au dialogue social et en faisant du lobbying et du plaidoyer. COMUTRA est le point focal pour l'égalité de genre pour FOS Mozambique et est chargé de fournir

	une formation en matière de justice de genre aux autres partenaires de FOS. Il s'agit notamment d'organiser des ateliers, d'élaborer des manuels et de participer à des activités régionales dans le domaine thématique de l'égalité de genre. Au **Nigéria**, notre poste diplomatique s'est associé au Nigerian Women Economic Development Project (NIGWED Project). Ce projet offre une formation aux survivants d'abus psychologiques et sexuels afin de les aider à devenir opérationnels dans la chaîne de valeur de la patate douce afin de soutenir leur indépendance économique. En **Tanzanie**, le programme bilatéral (2023-2028) s'y attelle en soutenant la formation professionnelle des femmes et leurs premiers pas dans l'entrepreneuriat.

OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité

29.	**Appliquer les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau fédéral belge et mettre en œuvre le PAN.**
29.a	Élaborer un PAN belge pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	PAN adopté.
	Non applicable en 2024. Le 25.02.2022, le Conseil des Ministres a pris note du quatrième Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité (2022-2026).
32.	**Stimuler l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité dans d'autres pays.**
32.a	Plaider pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité, notamment via l'adoption d'un PAN, dans d'autres pays, en particulier ceux en situation de fragilité, et soutenir ces pays dans ce cadre.
	Pays ayant bénéficié d'un soutien par rapport à la thématique femmes, paix et sécurité, type de soutien et partenaires.
	Le **Burkina Faso** a bénéficié, à travers la Direction Femmes, Paix et Sécurité du Ministère en charge de l'Action humanitaire, d'un appui du volet Prévention et Gestion des conflits du Portefeuille bilatéral 2023-2027, pour l'organisation de trois (3) ateliers de d'information et d'échanges sur la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité dans les communes de Boussouma, Kaya et Korsimoro.
	Appels bilatéraux et régionaux faisant mention de la thématique femmes, paix et sécurité.
	Pas d'information spécifique disponible pour 2024
	Nombre et type d'actions entreprises par les missions diplomatiques afin d'aborder la thématique femmes, paix et sécurité.
	Au **Burkina Faso**, l'ambassade a organisé un concours des femmes artistes sur le thème « femme messagère de la paix » pour sensibiliser le public sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix. **Ethiopie** : • Dans le cadre de la **journée internationale des droits de la femme le 8 mars 2024**, l'ambassade a participé à l'organisation, conjointement avec la délégation de l'UE, d'une rencontre entre des femmes inspirantes éthiopiennes (sportives, artistes, CEO, etc) et des jeunes filles afin de remettre en question les stéréotypes et mettre en avant des femmes qui ont réussi à franchir les barrières liées au genre. • Dans le cadre de l'initiative mondiale **#GirlsTakeover** menée par **Plan International** en Éthiopie, une « **Ambassadrice d'un jour** » a été invitée à suivre le travail de l'ambassadrice pendant toute une journée le 28 octobre 2024. Cette initiative responsabilise les filles en leur donnant la chance d'accéder à des rôles de leadership, en exigeant l'égalité de pouvoir, de liberté et de représentation. • L'ambassade a participé à la campagne **16 days of activism** du 25 novembre au 10 décembre 2024 par des postes quotidiens sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser la population aux violences basées sur le genre. Pour donner plus de visibilité à cette campagne, un sticker a été apposé sur la voiture de l'ambassadrice avec la phrase « STOP VIOLENCE AGAINST WOMEN » durant toute la campagne.

33.	**Renforcer l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité par les pays partenaires en coordination avec les pays donateurs.**
33.a	Attirer l'attention sur la mise en œuvre des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité lors de la coordination des bailleurs de fonds dans les pays partenaires et demander un renforcement de la coordination de la mise en œuvre des résolutions concernant femmes, paix et sécurité à côté de la coordination genre existante.
	Nom et nombre des pays-partenaires ayant participé à la coordination concernant la thématique femmes, paix et sécurité, avec pays-donateurs et type de coordination.
	Au **Burundi**, cela se fait à travers le groupe sectoriel genre dont la coordination se partage entre le ministère en charge du genre, UN Women et la Délégation de l'Union Européenne. Pour les pays qui participent à ces réunions, nous pouvons citer : Pays Bas, Allemagne, France, Suisse, Belgique, Japon, Chine et Russie. L'application des résolutions en **Tanzanie** est discutée dans le cadre du groupe de donateurs sur le genre. Cette coordination est très active et implique de nombreux pays donateurs et agences onusiennes.

OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN

34.	**Coordonner la mise en œuvre du PAN.**
34.a	Se réunir deux fois par an pour discuter de la mise en œuvre du PAN.
	Nombre de réunions de la taskforce FPS.
	Voir les réponses des départements des Affaires étrangères et de l'Égalité.
35.	**Informer le parlement.**
35.a	Faire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du Plan d'Action.
	Contribution de compilation transmise le 14/02/2025
36.	**Informer et impliquer la société civile.**
36.a	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.
	Organisation de deux événements de rapportage et concertation. Nombre d'organisations de la société civile ayant participé.
	Organisation d'une journée « Mid-term Review » en octobre 2024 au palais Egmont.
37.	**Impliquer la société civile des pays partenaires.**
37.a	Assurer l'échange d'informations et inviter la société civile à contribuer au suivi en rapportant les éléments communiqués par les organisations locales qui font partie de leur réseau, en particulier les organisations locales dans les pays partenaires de la coopération belge au développement.
	Invitations et résultats.
	Au **Burundi**, le poste organise des réunions trimestrielles qui regroupent toutes les ACNG, c'est l'occasion d'échanger des informations et les expériences sur le terrain. En 2024, il y'a eu 3 réunions et un dialogue stratégique qui nous a permis de rencontrer également les partenaires locaux de nos ACNG.

Défense

Les points d'action pour la Défense dans le cadre du Quatrième plan d'action national « Femmes, paix, sécurité » (2022-2026) sont coordonnés par le service HRM-Policy de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGHR), en étroite collaboration avec les spécialistes du genre des départements chargés de la stratégie et des opérations.

En 2024, la Défense a joué un rôle actif dans la mise en avant du thème « Femmes, paix, sécurité » à l'agenda de la présidence belge de l'Union européenne. Cela s'est traduit par des discussions bilatérales, des échanges ciblés et des événements marquants, notamment le séminaire de mars 2024 intitulé « 24 Years of WPS Agenda : Time for Pragmatism ». Cet événement, organisé en présence de Sa Majesté la Reine Mathilde, de hautes autorités militaires et civiles ainsi que d'intervenants internationaux, a permis de renforcer la visibilité de cette thématique cruciale et ses enjeux pour paix. Toujours au niveau de l'Union européenne, l'approbation officielle en juin 2024 du concept militaire de l'UE sur l'intégration de la perspective de genre dans la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC), à laquelle la Défense belge a contribué, constitue, elle aussi, une avancée majeure.

L'année 2024 fut également marquée par la préparation d'un double anniversaire prévu pour 2025 : les 50 ans de l'entrée des premières militaires au sein de la Défense et les 25 ans de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Dans ce cadre, diverses actions de commémoration, de sensibilisation et différentes études (dont l'une sur l'implémentation du thème WPS au sein des forces armées belges et canadiennes) ont été pensées et/ou réalisées, avec pour ambition de nourrir le dialogue autour de ces thématiques et de renforcer la prise de conscience de leurs enjeux.

Au-delà de l'attention portée au personnel en uniforme, des réflexions sont également menées pour améliorer l'intégration/l'inclusion du personnel civil et leur offrir des perspectives de carrière encore plus intéressantes au sein de la Défense. Leur contribution visible à la féminisation des effectifs est prometteuse et encouragée.

La Défense a renforcé en 2024 ses partenariats avec des acteurs fédéraux, régionaux et industriels afin de favoriser des synergies visant à toucher un public plus diversifié et susciter ainsi de nouvelles vocations. Ces collaborations, combinées à l'optimisation/l'élargissement des projets éducatifs et sociétaux lancés en 2023, contribuent à abaisser les barrières psychologiques qui freinent plus traditionnellement les jeunes femmes à envisager une carrière à la Défense.

Enfin, la Défense continue à s'impliquer au sein du Nato Committe on Gender Perspectives et d'autres groupes de travail nationaux, tel que le GIC. Au niveau opérationnel, des Gender Focal Points (GFP) ont à nouveau été formés en 2024. Certains d'entre eux ont déjà eu l'opportunité de participer à des exercices de grande ampleur, contribuant à l'enrichissement de leurs connaissances et compétences.

OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international	
1.	**Assurer le respect des traités et conventions qui concernent l'amélioration de la situation et l'autonomisation des femmes.**
1.a.	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.
	Rapportage périodique sur la CEDAW.
	Voir les réponses du SPF Affaires étrangères et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
	Suivi des questions de rapportage et des questionnaires pertinents.
	Voir les réponses du SPF Affaires étrangères et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
	Suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
	Voir les réponses du SPF Affaires étrangères et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité

6. Assurer au sein de tous les départements la prise en compte des besoins différents des femmes et hommes et la mise en œuvre de la Loi Gender mainstreaming, et de la transversalité du genre, comme mentionnée dans la loi de coopération au développement.

6.a Informer le personnel sur le gender mainstreaming.

Moyens d'information utilisés.

La notion de genre est abordée de façon structurelle dans la formation de base des militaires, sous la forme d'un exposé traditionnel et d'un théâtre interactif. Le genre et le gender mainstreaming font également l'objet de briefings ad hoc lors de la formation continuée du personnel de la Défense. Au-delà de cela, une information de base relative au genre figure sur la page intranet de la Défense consacrée à la diversité.
Afin de renforcer la sensibilisation en matière de gender mainstreaming, et d'élargir la portée de celle-ci (au personnel civil de l'organisation et au personnel militaire qui n'est pas/plus amené à participer, au cours de sa carrière, à de la formation continuée), des premières réflexions ont eu lieu en interne afin de pouvoir mettre à disposition du personnel une formation en gender mainstreaming. La concrétisation de celle-ci doit se poursuivre et devrait aboutir d'ici fin 2025.

6.b Développer, implémenter et mettre à jour une stratégie ou plan d'action concernant l'intégration de la dimension de genre.

Stratégie adoptée et mise en œuvre.

Le genre est un des thèmes de la politique de diversité de la Défense et fait, à ce titre, l'objet d'actions d'information/sensibilisation et de formation, dont certaines ont déjà été évoquées à la question précédente

7. Stimuler les connaissances de la dimension de genre du personnel.

7.a Intégrer la dimension de genre de manière substantielle dans les formations de base.

Formations de base intégrant la dimension de genre.
Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.

voir réponse à la question 6a

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
411	2424	14,5%	85.5%

<table>
<tr><td>7.b</td><td>Intégrer la dimension de genre dans les formations continuées.
Formations continuées intégrant la dimension de genre.
Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.
Formation : la dimension de genre est abordée ad hoc lors de formations statutaires ou complémentaires du personnel de la Défense. Notons que certains outils, telles les cartes dilemmes intégrités, développées par l'Inspecteur Général (IG) peuvent servir de support à des échanges ou nourrir les réflexions du personnel relatives à la dimension du genre au sein de la Défense, en formation ou non.
<table><tr><th colspan="2">Nombre</th><th colspan="2">Proportion (%)</th></tr><tr><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th></tr><tr><td>103</td><td>524</td><td>16%</td><td>84%</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>7.c</td><td>Intégrer la dimension de genre dans les formations pour le personnel partant en mission de paix et mission de gestion civile de crise.
Formations intégrant la dimension de genre.
Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.
Le cours BEL Gender Focal Point (GFP) est une formation de deux jours qui est destinée aux personnes prévues pour accompagner les détachements partant en opération et assumer le rôle de conseiller du commandement en matière de genre. 14 nouveaux GFP ont été formés en 2024. Certains d'entre eux ont d'ailleurs eu l'opportunité de participer récemment à des exercices de grande ampleur, tels que l'exercice Ulchi Freedom Shield 24 de 3 semaines en Corée du Sud. La participation à ce genre d'exercice permet aux GFP's déployés d'entraîner et d'affiner leurs compétences.
Hormis cette formation spécialisée de GFP, tous les membres du personnel qui partent en opération reçoivent un briefing sur le genre au cours du Pre Deployment Training (PDT),
<table><tr><th colspan="2">Nombre</th><th colspan="2">Proportion (%)</th></tr><tr><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th></tr><tr><td>2</td><td>12</td><td>14%</td><td>86%</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>7.d</td><td>Développer du matériel pédagogique pour la sensibilisation aux questions de genre.
Matériel développé.
Le théâtre des valeurs et de la diversité utilisé lors de la phase d'instruction de base entre autres pour la sensibilisation au genre fait l'objet d'une évaluation continue afin de répondre au mieux aux attentes. Ainsi, en 2024, une opportunité d'améliorer la qualité de l'encadrement des débats/échanges qui suivent les scénettes a été mise en évidence et discutée avec la firme partenaire. Des réflexions internes ont également débuté afin de développer une alternative à ce théâtre et de toucher une tranche plus large du personnel de la Défense.</td></tr>
</table>

8.	**Développer, gérer et échanger l'expertise en matière de genre.**
8.a	Prévoir et former des experts de genre au sein des départements.
	Experts prévus et formés.
	La Défense dispose actuellement de GENAD au sein du département des ressources humaines, des relations stratégiques et des opérations et entraînement.
8.c	Prévoir et former des experts de genre pour les missions de paix. Veiller à ce que ces experts travaillent en étroite collaboration avec les organisations locales de la société civile et les communautés concernées.
	Experts prévus et formés.
	Un Gender Focal Point ayant suivi une formation spécifique en matière de genre est mis en place pour chaque grand détachement qui part en mission. Celui-ci provient soit du Civil Mil Engagement Group (Ci-MEG) soit se met rapidement en contact avec le personnel chargé d'assurer cette coopération civile-militaire en zone de déploiement. En 2024, 14 nouveaux GFP ont été formés.
8.d	Gérer et appuyer l'expertise de genre dans la préparation, la mise en œuvre et le monitoring des opérations de la paix.
	Base de données.
	La Défense dispose d'une base de données du personnel ayant suivi le cours GENAD OTAN, le cours Gender Focal Point (interne BELDEF) et d'une base de données du personnel déployé en opération.
	Experts mis à disposition.
	Chaque détachement qui part en opération est tenu de désigner un Gender Focal Point (fonction cumul). Il y a au niveau de l'Etat-Major Défense des Gender Advisors qui peuvent les appuyer.
	Plan de formation.
	Chaque Gender Focal Point désigné pour partir en opération doit avoir suivi et obtenu plus de 80% à deux modules elearning OTAN portant sur le genre/le gender mainstreaming, d'une part et l'importance de la prise en compte du genre en opérations, d'autre part avant de pouvoir suivre le cours donné en interne BELDEF.

11.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans les missions de paix, les missions de gestion civile de crise et les processus de consolidation de paix.**
11.a	Diffuser auprès des partenaires les bonnes pratiques et recommandations en matière d'intégration de la dimension genre dans les missions de maintien de la paix et plaider pour leur application dans les prochaines missions.
	Diffusion des bonnes pratiques.
	La Défense belge participe et contribue à l'échange de bonnes pratiques en la matière via différents canaux : Lors des réunions du NATO Committee on gender perspectives (NCGP) et lors des contacts informels entre les membres de ce réseau. La dernière édition du NCGP s'est déroulée du 6 au 8 mai 2024 et avait pour thème « Military Planning and Partnerships : A New Era of Gender Perspective at NATO ». Le focus de cette conférence était d'explorer comment les forces armées peuvent appliquer efficacement une perspective de genre au contexte de sécurité en évolution et jeter les bases de l'avenir de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité, tout en continuant à développer une défense collective basée sur une approche à 360 degrés contre toutes les menaces afin de remplir les trois missions fondamentales de l'OTAN (la dissuasion et la défense, la prévention et la gestion des crises, et la sécurité coopérative.), ainsi qu'en renforçant la coopération avec des partenaires internationaux. Des échanges et réflexions ont également lieu au niveau de l'UE. Lors de la table ronde à Washington sur « Femmes, Paix et Sécurité », la Belgique a partagé ses meilleures pratiques sur l'intégration de la dimension genre dans les opérations internationales. La Défense participe également à l'initiative UAE – UE « Joining Forces for Women, Peace and Security » dans le cadre de l'ONU. En 2024, des membres du personnel de la Défense belge ont également apporté leur contribution active pour appuyer une étude comparative sur l'implémentation de l'agenda femmes, paix, sécurité au sein des forces armées belges et canadiennes. Une telle étude, en cours de finalisation, et dont les résultats seront présentés lors d'un symposium en 2025 permettra certainement de mettre en évidence et diffuser des bonnes pratiques en la matière.
	Plaidoyer en faveur de leur application.
	Outre l'appui exprimé de façon régulière par le Chef de la Défense et madame la Ministre dans leurs allocutions lors de différentes fora ou réunions, la Défense a organisé en mars 2024 un séminaire autour de la thématique femmes, paix sécurité « 24 Years of WPS Agenda : Time for Pragmatism » avec différents orateurs internationaux tant de milieu civil que militaire, en présence de sa Majesté la reine Mathilde. Cette conférence ainsi que les différents types de publications qui en ont découlés (dont entre autres le paper 24 Years of WPS Agenda Seminar Report : Time for Pragmatism, Major Kristel Mostrey, Dr Didier Leroy & Senior Captain Estelle Hoorickx en 29 May 2024) a réellement permis d'informer et sensibiliser à l'importance de la prise en considération de la dimension du genre dans les missions de paix, de gestion civile de crise et dans les processus de consolidation de la paix. La Défense Belge a également contribué et appuyé, le «EU Military Concept on Integrating a Gender Perspective in the Military Common Security and Defence Policy(CSDP) qui a été officiellement approuvé en Jun 24.

11.b	Collaborer avec les organisations internationales et leurs États membres dans le cadre du recueil d'informations pertinentes relatives à l'égalité de genre et le soutien aux mécanismes de consultation et de coordination.
	Base de données « genre ».
	Aucune information disponible pour 2024
	Soutien fourni.
	La Défense belge remplit le national summary report du Nato Committee on Gender Perspectives lorsqu'il est demandé et contribue ainsi au recueil d'informations pertinentes en matière de genre. La Défense belge fournit également, sur base annuelle, ses données relatives à l'implémentation de la politique OTAN Preventing and Responding to Sexual Exploitation and Abuse (SEA).
11.c	Veiller à l'intégration de la dimension de genre dans le cadre de la planification et de l'élaboration de programmes RSS et DDR.
	Projets ou programmes RSS et DDR qui accordent de l'attention au genre, pays où ils ont été implémentés.
	Il n'y a pas eu d'opération portant sur un projet ou programme DDR ou RSS en 2024.

OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles	
16.	**Attirer l'attention sur le phénomène de la violence sexuelle et basée sur le genre.**
16.a	Au niveau politique et opérationnel, accorder la priorité à et sensibiliser autour la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.
	Interventions faites.
	De façon générale, la Défense Belge adopte une position très ferme concernant les formes de violence associée aux conflits armés et la violence sexuelle. Elle saisit toute opportunité pour sensibiliser les partenaires et le public à la question et s'implique dans diverses initiatives internationales. Parmi les principales actions menées en 2024, relevons : - L'organisation le 21 mars 2024 d'un séminaire « 24 Years of WPS Agenda : Time for Pragmatism ». En présence de sa majesté la Reine Mathilde et d'un panel d'experts et de témoins internationaux, celui-ci a permis de renforcer la sensibilisation contre les violences sexuelles dans les conflits - La participation active au cours de l'Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) de l'OSCE consacré aux « Human Rights and Gender Assessment in the Armed Forces » et la contribution au « Facilitators Guide », réaffirmant l'engagement belge envers les droits humains Rappelons également que la Défense belge dispose et applique des Standard Operating Procedures (SOPs) spécifiques pour gérer les cas de violences sexuelles en mission. Ces SOPs définissent l'attitude à adopter par les militaires en cas de témoignage ou de connaissance d'infractions. Dans le domaine de la formation et sensibilisation, le Pre Deployment Training inclut un module sur la sensibilisation au genre, spécifiquement adapté aux théâtres d'opérations. Ces formations préparent les militaires à gérer les problématiques de violences sexuelles dans les contextes culturels locaux. En 2024, les modules interactifs ont été renforcés pour inclure des scénarios réels et des études de cas afin de renforcer l'impact de la sensibilisation auprès du public cible. Chaque détachement opérationnel inclut un Gender Focal Point (GFP) pour s'assurer de l'intégration des perspectives de genre. Les Operational Gender Teams, formées pour planifier et conduire des opérations sensibles au genre, appuient ces efforts.
	Soutien de résolutions, avis ou recommandations.
	Aucune information disponible en 2024.

17.	**Sensibiliser le personnel devant être déployé en opération à propos de la thématique de la violence sexuelle et basée sur le genre.**
17.a	Lors de la préparation des missions de maintien de la paix et de l'instruction préalable au déploiement donnée en Belgique, demander d'accorder une attention particulière à la violence à l'égard des femmes et des filles et insister sur la nécessité de leur offrir une protection contre cette violence.
	Actions concrètes prises.
	Lors du Pre Deployment Training de tous les militaires qui partent en mission - tant au sein d'un grand détachement qu'au sein d'une unité individuelle - le thème du genre est intégré dans le briefing de sensibilisation à la culture du théâtre opérationnel. La thématique de la violence sexuelle et basée sur le genre, de même que les rapports et les mesures nécessaires pour garantir que les mesures correctes puissent être prises, sont également traités en détails dans la formation destinée au Gender Focal Point (GFP). Le rôle du GFP ne consiste pas seulement à identifier et dénoncer les abus au sein de la culture locale de la zone de déploiement. Il est également attentif aux éventuels aux comportements transgressifs qui se produiraient au sein du détachement militaire. Qu'il s'agisse de la population locale ou de membres du détachement, le GFP conseille le commandant du détachement afin que ces situations puissent être traitées aussi efficacement que possible.
18.	**Imposer pour les forces belges de maintien de paix tolérance « 0 » en matière de violence à l'encontre des femmes.**
18.a	Poursuivre les coupables de violences sexuelles au sein de la Défense.
	Mesures spécifiques prises en cas de violence sexuelle.
	L'auteur de toute forme de violence sexuelle établie au sein de rangs de la Défense fait l'objet de poursuites. Néanmoins, la Défense n'est pas systématiquement informée des suites données au dossier une fois celui-ci transmis au parquet. En dehors des poursuites judiciaires, la Défense adopte une attitude ferme envers les faits de comportement sexuel transgressif et propose toujours, lorsque ceux-ci sont établis, des mesures statutaires à la/au Ministre.
18.b	Souligner annuellement la tolérance zéro.
	Rappel des valeurs de la Défense et des *Joint Individual Common Core Skills*.
	Toute forme de comportement transgressif est, par défaut, totalement incompatible avec les valeurs de base de la Défense, à savoir respect, intégrité, loyauté, courage. Ce message ainsi qu'un rappel de la responsabilité de chacun d'intervenir en cas de confrontation avec de tels comportements (avec la liste des personnes/services compétents) est communiqué de façon régulière par les autorités hiérarchiques de la Défense. Le chef de la Défense n'a d'ailleurs pas hésité à prendre des actions fermes (allant jusqu'à la dissolution d'un peloton) suite à des comportements transgressifs mis à jour dans un bataillon. Au moyen de cet acte engagé, il a montré que la tolérance zéro est -et restera- d'application à la Défense envers toute forme de comportement transgressif, qu'il s'agisse de violence, sexuelle ou non. La campagne de communication autour des valeurs de la Défense entamée en 2023 s'est poursuivie en 2024 via divers canaux afin de s'assurer que l'importance du respect des valeurs soit claire pour tous et connue de tous. Les valeurs de la Défense ainsi que la thématique du harcèlement font également l'objet d'un module « conduct and values » dans les Joint Individual Common Core Skills (JICCS) que le personnel militaire de la Défense doit passer annuellement.

	La tolérance zéro envers toute forme de violence, harcèlement (moral et sexuel) est également un point abordé dans les briefings de sensibilisation et d'informations donnés par le Service Interne de Prévention et Protection au Travail (SIPPT) aux membres du personnel, dès leur entrée en service et à plusieurs reprises en cours de carrière.
18.c	Appliquer le code de conduite de l'ONU et de l'OTAN dans les rangs de l'armée belge et promouvoir celui-ci au niveau international.
	Application et promotion.
	L'application et la promotion du code de conduite dans les rangs de l'armée belge se font de plusieurs manières : 1. Formations et sensibilisation : Tous les militaires reçoivent une formation sur les valeurs militaires (respect, intégrité, loyauté, courage) ainsi qu'un briefing de sensibilisation aux violences sexuelles et à la tolérance zéro. Ces thématiques sont également intégrées dans les Joint Individual Common Core Skills (JICCS). Les GFP reçoivent une formation approfondie pour identifier, signaler et prévenir les abus dans les zones de déploiement. 2. Contrôles et accountability : Une check-list « genre » introduite en 2024 guide les commandants de détachements dans l'application des codes de conduite ONU/OTAN. En cas de non-respect, des sanctions disciplinaires ou statutaires sont appliquées. 3. Initiatives internationales : Lors de la table ronde à Washington sur « Femmes, Paix et Sécurité », la Belgique a partagé ses meilleures pratiques sur l'intégration de la dimension genre dans les opérations internationales. La Défense participe à l'initiative UAE – UE « Joining Forces for Women, Peace and Security » dans le cadre de l'ONU. La Défense belge met en œuvre des mesures structurelles, des formations, des briefings, des vérifications et des sanctions pour promouvoir et appliquer la tolérance zéro en matière de violence à l'encontre des femmes, en s'alignant sur le code de conduite de l'ONU et de l'OTAN.
21.	**Veiller à la sécurité et la protection contre toutes les formes de violence des femmes et des filles dans les pays en situation de fragilité.**
21.a	Suivre la situation des femmes et des filles dans les zones d'intervention et mettre au point un système de rapportage en matière de violence envers les femmes.
	Monitoring/Early warning indicators.
	Le suivi de la situation des femmes et des filles dans la zone de déploiement et le rapportage en la matière relève des attributions du Gender Focal Point qui accompagne les grands détachements.
	Interventions faites.
	Aucune information disponible pour 2024

21.b	Poursuivre l'action dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et de la Convention d'interdiction des mines anti-personnel en insistant tout particulièrement sur les effets de ces armes sur les femmes et les filles, et le rôle des femmes en tant qu'agents du changement.
	Interventions faites.
	En 2024, la Belgique a soutenu des programmes de déminage humanitaire en Syrie, Irak, Cambodge et Angola, ciblant les zones à risque pour les femmes et les filles. Les initiatives incluent également des formations pour promouvoir les femmes comme actrices du changement dans les opérations de déminage. L'utilisation innovante de rats détecteurs de mines par APOPO a permis d'accélérer les efforts dans les zones critiques. La Belgique soutient l'ONU (UNMAS) avec une équipe de spécialistes certifiés en déminage humanitaire, ayant e.a. mené des missions au Cameroun, en Ouganda et au Rwanda. Une collaboration avec l'OSCE vise à renforcer les capacités du centre d'entraînement à Douchanbé, avec des cours spécialisés de déminage et EOD en 2026. Une telle collaboration requiert une préparation à l'avance. Les contacts ont été pris au cours de cette année et une délégation de l'OSCE, de l'USARCENT et de cinq pays d'Asie centrale sera reçue à DOVO/SEDEE en février 2025 pour renforcer le centre d'entraînement de l'OSCE à Douchanbé.
21.d	Accorder une attention particulière à la participation des femmes aux programmes de déminage et impliquer les femmes dans la détermination des zones qui doivent être déminées en priorité.
	Création d'un critère de genre qui sera contrôlé systématiquement dans le cadre de l'évaluation de nouveaux projets de déminage.
	Pas d'informations supplémentaires pour 2024
22.	**Assurer la sécurité et la protection des femmes et des jeunes filles dans le cadre du travail humanitaire.**
22.a	Tenir compte de la protection des femmes et des filles dans le cadre des tâches humanitaires et des programmes DDR et RSS tels que la construction de camps de réfugiés.
	Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.
	Aucune information spécifique disponible pour 2024
23.	**Lutter contre la traite des êtres humains.**
23.d	Mettre l'accent sur le trafic des êtres humains dans le cadre du concept de *'human security'* durant les opérations militaires.
	Interventions faites.
	En plus, des briefings sur le thème du genre inclus dans la formation pré-déploiement (Pre Deployment Training), des journées spécifiques telles que "cultural awareness day" sont organisées, comprenant entre autres des discussions sur la traite des êtres humains.

OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlemer des conflits	
24.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des administrations fédérales.**
24.a	Mener une politique active au recrutement et analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.
	Actions prises au recrutement pour solliciter davantage de femmes.
	En 2024, la Défense a poursuivi et intensifié ses efforts afin de diversifier ses canaux et viviers de recrutement, tout en renforçant la visibilité des femmes au sein de ses rangs. Parmi les initiatives phares, citons : **Le renforcement des partenariats** avec des acteurs fédéraux, régionaux et industriels, favorisant des synergies visant à toucher un public plus diversifié. **L'optimisation et la pérennisation des projets éducatifs et sociétaux lancés en 2023** - Vu le succès rencontré auprès des jeunes de l'orientation Défense et Sécurité dans le troisième degré dans les écoles secondaires, le personnel en charge du projet a été renforcé afin d'en garantir la qualité et l'extension à d'autres écoles. La réorganisation interne de la Direction Générale des Ressources Humaines (DG HR) initiée lors du troisième trimestre 2024 prévoit en outre un pilier destiné à l'éveil des vocations. - Extension du le projet de Service d'Utilité Collective (SUC) à d'autres régions afin de pouvoir toucher un maximum de jeunes en situation de décrochage ou vulnérabilité scolaire. **Réflexion sur les actions/pistes afin de renforcer l'inclusion du personnel civil** au sein de la Défense et lui offrir des perspectives de carrière encore plus intéressantes au sein de la Défense. Leur contribution visible à la féminisation des effectifs est prometteuse et encouragée par la Défense. Bien que les initiatives mentionnées ci-dessus ne s'adressent pas exclusivement aux femmes, en mettant en avant la Défense en avant auprès des jeunes, et en allant à leur rencontre dans leur environnement, elles contribuent à abaisser les barrières « psychologiques » à l'entrée, traditionnellement plus élevées chez les jeunes femmes (pour rentrer à la Défense). Ce faisant, ces projets portent l'ambition d'augmenter la représentation féminine, ce qui semble se traduire dans les chiffres de recrutement. En vue des célébrations de 2025 – marquant à la fois **les 50 ans de présence des femmes à la Défense belge et les 25 ans de l'agenda Women, Peace and Security** – un groupe de travail, créé à l'initiative du Chef de la Défense, **prépare plusieurs actions ambitieuses** qui devraient avoir des retombées positives dans le domaine du recrutement. Les actions prévues visent en effet à mettre en évidences les avancées réalisées depuis l'entrée des premières femmes à la Défense, à sensibiliser encore davantage le public sur le rôle et la valeur ajoutée des femmes au sein d'une organisation telle que la Défense et à inspirer une nouvelle génération de femmes à rejoindre nos rangs. Sans présumer des résultats des actions mises en place, ces efforts continus témoignent de l'engagement de la Défense à promouvoir et renforcer la représentation des femmes au sein de ses effectifs.

Nombre et proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les chefs de poste, les consuls, les attachés de coopération, les militaires, la police fédérale et la magistrature

2024	Nombre		Proportion (%)	
Fonction	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Officiers	1115	4854	19	81
Sous-officiers	1496	11921	11	89
Volontaires	903	10160	8	92
Total	3514	26934	12	88

25. Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des organisations internationales.

25.a Encourager et soutenir les candidatures féminines pour les organisations internationales.

Actions d'encouragement et de soutien.

Tous les postes militaires pour les organisations internationales sont ouverts aux hommes et aux femmes. Bien qu'aucune action explicite n'ait été prise en 2024 dans le domaine, la présence de militaires belges féminins dans des postes à responsabilités au sein des organisations internationales (dont une générale de brigade belge à l'EUMS, et des femmes officiers supérieurs à l'OTAN, entre autres) sert d'exemple et prouve par les faits que c'est une possibilité à la portée de toute femme qui le souhaite et dispose du profil requis pour la fonction. Le fait qu'une femme générale ait été mise en place en 2024 en tant que commandant des écoles de la Défense belge (officiers et sous-officiers) est également un facteur qui devrait inspirer le personnel féminin à prendre sa place, tant dans la structure nationale qu'au sein des organisations internationales.

26. Veiller à une meilleure représentation des femmes dans le cadre des missions de paix, des missions de gestion civile de crise et des missions d'observation d'élections.

26.a Encourager les femmes à se porter candidates pour les missions de paix.

Actions prises.

Bien que les missions soient ouvertes à tous sans distinction, en 2024, des efforts ciblés ont été faits pour collecter des données sur la participation des femmes et identifier les obstacles à leur candidature. Un programme de mentorat pour les candidates a été envisagé pour encourager leur accès à des rôles stratégiques.
La Défense belge a également participé avec des enseignants experts aux cours UNSOC (United Nations Staff Officers Course) à Entebbe, afin de former des officiers féminins participant à des opérations de maintien de la paix.

Nombre et proportion d'hommes et de femmes (Officiers, Sous-Officiers et Volontaires) ayant contribué aux missions de paix.

2024	Nombre		Proportion (%)	
Fonction	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Officiers	113	624	15,3%	84,7%
Sous-Officiers	155	2113	6,8%	93,2%
Volontaires	57	1053	5,1%	94.9%
Total	325	3790	7,9%	92,1%

26.e	Plaider au niveau international pour la participation d'un plus grand nombre de femmes, y compris les femmes recrutées localement, lors des missions de paix et des missions de gestion civile de crise.
	Interventions faites.
	Lors des forums internationaux, comme la table ronde OTAN et le séminaire WPS à Tournai au mois de mars 24, la Belgique a plaidé pour une représentation féminine accrue. Des recommandations ont été faites pour promouvoir le recrutement de femmes locales dans les missions de gestion de crise.
27.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes dans les négociations de paix et stimuler l'institutionnalisation du rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité.**
27.b	Systématiser les consultations avec les femmes et organisations de femmes locales dans le cadre des missions d'enquête et diffuser les informations recueillies par l'intermédiaire des partenaires concernés.
	Consultations.
	Ceci est fait pendant des opérations dans lesquelles le détachement BEL joue un rôle actif dans le dénouement des conflits.
28.	**Améliorer la participation des femmes dans la société locale.**
28.a	Encourager la présence des femmes au sein de l'appareil judiciaire, de la police et de la défense locaux.
	Interventions faites.
	Au cours de l'année écoulée, il n'y a pas eu de fact finding missions pour participer à des opérations dans lesquelles le détachement BEL joue un rôle actif dans le dénouement des conflits.

OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité	
29.	**Appliquer les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau fédéral belge et mettre en œuvre le PAN.**
29.a	Élaborer un PAN belge pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	PAN adopté.
	Non applicable en 2024. Le 25 février 2022, le Conseil des ministres a pris acte du quatrième Plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité (2022-2026).
29.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.
	Interventions faites.
	La Défense participe au Groupe Interdépartemental de Coordination (GIC) pour le gender maintstreaming ainsi qu'à la Taskforce Women Peace and Security (WPS). Lors de ces réunions, elle informe les autres membres des projets en cours en son sein, des défis auxquelles elle est confrontée, des évolutions en matière de WPS et des bonnes pratiques éventuelles.
31.	**Stimuler le soutien pour et l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau international.**
31.b	Coopérer avec l'OTAN et le Comité OTAN sur la dimension de genre et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action et de leurs indicateurs pour les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	Interventions faites.
	Du 6 au 8 mai 2024, le personnel de la Défense militaire a participé à la "Conférence annuelle 2024 du Comité de l'OTAN sur les perspectives de genre" (QG de l'OTAN). Dans ce cadre, une discussion a eu lieu avec les POCs / GFPs / GENADs respectifs des pays de l'OTAN sur l'état actuel des choses et une voie possible à suivre. Au-delà de la participation à cette conférence, du personnel de la Défense belge contribue activement à des réflexions sur le sujet et à l'amélioration/révision de documents relatifs aux différentes résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité. Au sein du Quartier général suprême des puissances alliées en Europe (SHAPE), des travaux sont en cours pour intégrer les perspectives de genre dans les priorités principales. L'objectif est de garantir ce processus d'intégration dans une Doctrine de Genre de l'OTAN. Celle-ci est actuellement encore en construction et inclura des éléments des résolution 1325 (Femmes, Paix et Sécurité) et 1820 (Exploitation sexuelle et violence). Les alliés de l'OTAN seront encouragés à intégrer la doctrine dans leurs organisations respectives.

31.c	Encourager et soutenir l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité par les organisations internationales et régionales.
	Interventions faites.
	La présidence belge de l'UE en 2024 a permis de placer l'égalité de genre au cœur de son agenda, avec des initiatives spécifiques sur les violences basées sur le genre et l'intégration des femmes dans les processus de paix. L'analyse des conflits, enrichie par une dimension genre, a été renforcée pour mieux protéger les groupes vulnérables. Participation et contribution à des formations majeures telles que le cours CMG de l'UNITAR et le programme ODIHR sur les droits humains et l'évaluation du genre (Human Rights and Gender Assessment in the Armed Forces - ODIHR Course). Organisation du séminaire WPS à Tournai, favorisant un échange d'expertises entre acteurs civils et militaires
31.e	Continuer à demander l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre de toutes les missions de maintien de la paix et toutes les missions de gestion civile de crise, tant lors de la préparation que lors de l'exécution.
	Interventions faites.
	La Belgique a assumé la présidence de l'Union européenne de janvier à juin 24. L'Agenda Femmes, Paix et Sécurité figurait au programme et a été activement promu afin de centraliser les discussions et réflexions sur le contenu politique et les perspectives pour la mise en œuvre du WPS dans les missions/opérations PSDC. La Défense belge s'engage également à participer activement à la révision du "Nouveau Plan d'action de l'UE sur le WPS et l'égalité des genres" (prévu pour la période 2025-2029, car le plan actuel a été étendu jusqu'à la fin 2024). Afin de mener à bien ces objectifs, tout un travail de préparation, sensibilisation et de shaping a été réalisé par le personnel du département stratégie de la Défense.

OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN	
34.	**Coordonner la mise en œuvre du PAN.**
34.a	Se réunir deux fois par an pour discuter de la mise en œuvre du PAN.
	Nombre de réunions de la taskforce FPS.
	Voir les réponses des départements des Affaires étrangères et de l'Égalité.
35.	**Informer le parlement.**
35.a	Faire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du Plan d'Action.
	Rapports transmis au parlement.
	La contribution sur la mise en oeuvre du plan d'action national « Femmes, Paix et Sécurité » par la Défense a été transmise le 11 février 2025.
36.	**Informer et impliquer la société civile.**
36.a	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.
	Organisation de deux événements de rapportage et concertation. Nombre d'organisations de la société civile ayant participé.
	La Défense a contribué activement à la « mid term review » du Plan d'Action National (PAN) qui s'est déroulée le 8 Octobre 2024. Cet événement avait pour objectif d'évaluer la mise en œuvre du PAN pour la période 2022-2024 et de discuter entre les autorités, le Parlement, les ONG et les organes d'avis des possibilités de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action. Pour davantage d'informations, voir les réponses des départements des Affaires étrangères et de l'Égalité.

Intérieur

Le 8 octobre 2024, le SPF a activement participé à la révision à mi-parcours du 4e Plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité (2022-2026), une concertation intermédiaire avec la société civile à laquelle toutes les instances fédérales compétentes ont participé. Les recommandations de cette consultation ont fait l'objet d'une discussion lors de deux réunions supplémentaires de la Taskforce belge 'Femmes, Paix, Sécurité'.

La subvention d'impulsion de deux ans du SPF dans le cadre de la lutte contre la violence intrafamiliale a pris fin en décembre 2024. 15 projets locaux innovants avec et entre différentes villes et communes afin de prévenir la violence intrafamiliale et échanger les connaissances, l'expérience et l'expertise ont été suivis de près par la Direction générale Sécurité et Prévention (DGSP) jusqu'à fin 2024. Les projets seront évalués au printemps 2025. Ils pourront servir de bonnes pratiques pour d'autres villes et communes, mais aussi pour des délégations étrangères intéressées par le savoir-faire belge en matière de violence urbaine, sexuelle et intrafamiliale.

En 2024, la Police belge (PB) a signé un traité bilatéral avec la Moldavie dans lequel la traite des êtres humains fait partie intégrante de la liste des phénomènes prioritaires. La PB a également signé un protocole d'accord (MoU) avec la Police fédérale australienne, dans lequel la traite des êtres humains est explicitement mentionnée comme phénomène prioritaire à suivre. La traite des êtres humains fait partie du plan d'action bilatéral 2024-2025 de la PB avec la Colombie.

En 2024, le contenu de la formation de base du cadre de base de la PB a été remis à jour. Elle prône une vision ouverte et neutre de la société actuelle, caractérisée par la diversité dans son sens le plus large, en insistant particulièrement sur des concepts tels que l'identité, l'égalité et la non-discrimination. Outre une approche théorique de ces concepts, ils sont également intégrés dans des exercices pratiques tels que des jeux de rôle ou des études de cas.

Un groupe d'experts sur les comportements sexuels transgressifs de Fedasil se penche depuis 2023 sur des lignes directrices (qualité, prévention et réponse) concernant les comportements sexuels transgressifs. Ces lignes directrices seront soutenues par des formations et des conseils destinés au personnel des centres d'accueil, ainsi que par une campagne de sensibilisation aux comportements sexuels transgressifs à l'intention des résidents des centres d'accueil.

La cellule jeunesse de Fedasil a participé à un groupe de travail mis en place par le SPF Justice pour les mineurs Afghans victimes de violences sexuelles, que ce soit dans le cadre de la traite des êtres humains ou non. Un protocole de traitement 'abus sexuels des mineurs (afghans) non accompagnés' a été développé. Il a été élaboré en collaboration avec la Croix-Rouge et plusieurs autres organisations. Le protocole de traitement sera validé en 2025.

OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international	
1.	**Assurer le respect des traités et conventions qui concernent l'amélioration de la situation et l'autonomisation des femmes.**
1.a.	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.
	Rapportage périodique sur la CEDAW.
	Rien à signaler
	Suivi des questions de rapportage et des questionnaires pertinents.
	Rien à signaler
	Suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
	Rien à signaler
4.	**Améliorer le cadre légal et les règles de procédure pour un meilleur accès des femmes et des filles à la justice (nationale /internationale).**
4.b	Soutenir des initiatives qui facilitent l'accès à la justice des femmes et des filles afin de garantir la protection de leurs droits (terres/successions/discrimination etc.).
	Initiatives soutenues
	Rien à signaler

OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité

6. Assurer au sein de tous les départements la prise en compte des besoins différents des femmes et hommes et la mise en œuvre de la Loi Gender mainstreaming, et de la transversalité du genre, comme mentionnée dans la loi de coopération au développement.

6.a Informer le personnel sur le gender mainstreaming.

Moyens d'information utilisés.

Rien à signaler

6.e Intégrer des aspects de genre dans les rapports sur la situation locale des postes.

Actions entreprises.

Rien à signaler

7. Stimuler les connaissances de la dimension de genre du personnel.

7.a Intégrer la dimension de genre de manière substantielle dans les formations de base.

Formations de base intégrant la dimension de genre.
Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.

En ce qui concerne la Police belge, la dimension du genre est intégrée en formation de base, de manière globale et transversale au travers de modules/clusters liés à la déontologie, au management du personnel, aux lois pénales, à l'assistance et l'accueil de victimes ou encore à l'orientation sociétale ou aux phénomènes d'actualité.
Un processus d'actualisation des contenus liés à la formation de base du cadre de base a été finalisé en 2024. La Police belge insiste sur une vision ouverte et neutre de la société actuelle, caractérisée par la diversité dans ses perspectives les plus larges dans laquelle les concepts tels que l'identité, l'égalité et la non-discrimination sont particulièrement mis en avant. Au-delà d'une approche théorique de ces concepts, ceux-ci sont également intégrés dans des exercices pratiques type jeux de rôle ou mise en situation.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
557	1483	27%	73%

<table>
<tr><td>7.b</td><td>Intégrer la dimension de genre dans les formations continuées.
Formations continuées intégrant la dimension de genre.
Nombre et proportion de femmes et d’hommes ayant suivi la formation.

Voici la liste des formations continuées concernées au niveau de la Police belge :
Diversité - CECLR - Les lois anti-discriminations et antiracisme
Diversité-HPD-Holocauste, police et droits de l'homme-Utilisateur final (Dossin)
Diversité-COL13-CECLR-Personne de référence en matière de discrimination et de délits de haine-COL13/2013
Diversité-HPD-Holocauste, police et droits de l’Homme à destination des dirigeants. Une approche concrète de l’intégrité au sein de son service
Diversité-COL13-Constatation des crimes de haine
Diversité/LGBT (Lesbian, gay, bisexual, transgender)
Diversité-COL13-Suivi Formation Personne de référence
Diversité - MGT - PZA et Diversité

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre</td><td colspan="2">Proportion (%)</td></tr>
<tr><td>Femmes</td><td>Hommes</td><td>Femmes</td><td>Hommes</td></tr>
<tr><td>392</td><td>583</td><td>40%</td><td>60%</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>7.c</td><td>Intégrer la dimension de genre dans les formations pour le personnel partant en mission de paix et mission de gestion civile de crise.
Formations intégrant la dimension de genre.
Nombre et proportion de femmes et d’hommes ayant suivi la formation.

La dimension de genre est intégrée dans le « Basic generic training (BGT) », la formation de pré-déploiement pour les candidats aux missions internationales de la Police belge. En 2024, 9 membres du personnel de la Police intégrée y ont pris part au total. Parmi ces personnes, 6 étaient des femmes.

<table>
<tr><td colspan="2">Nombre</td><td colspan="2">Proportion (%)</td></tr>
<tr><td>Femmes</td><td>Hommes</td><td>Femmes</td><td>Hommes</td></tr>
<tr><td>6</td><td>3</td><td>66.7</td><td>33.3</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>8.</td><td>Développer, gérer et échanger l’expertise en matière de genre.</td></tr>
<tr><td>8.a</td><td>Prévoir et former des experts de genre au sein des départements.
Experts prévus et formés.

Rien à signaler</td></tr>
</table>

8.e	Inclusion de profils d'experts en matière de genre dans la réserve d'experts belges en gestion civile des crises en vue d'un détachement dans le cadre de missions de gestion civile des crises.
	Profil d'expert en matière de genre inclus dans la réserve belge d'experts en gestion civile des crises
	Rien à signaler
14.	**Tenir compte de la dimension de genre dans la problématique des réfugiés.**
14.a	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors des demandes d'asile.
	Nombre et proportion de demandeurs et de demandeuses de protection internationale qui ont reçu le statut de réfugié ou qui ont bénéficié d'une protection subsidiaire et pays d'origine.

Statut de réfugié

2024	Nombre		Proportion (%)	
Pays d'origine	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%

Protection subsidiaire

2024	Nombre		Proportion (%)	
Pays d'origine	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%
			%	%

			%	%
			%	%
			%	%

CGRA

Nombre et proportion de demandes de protection internationale acceptées et refusées pour des raisons liées au genre, ventilées par genre.

2024	Nombre		Proportion (%)	
Octroi de la protection internationale pour des motifs liés au genre	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Crime d'honneur				
Mariage forcé				
Prostitution forcée (dans le pays d'origine)				
Mutilations génitales				
Mutilations génitales (fille)				
Violence domestique				
Violences sexuelles				
Orientation sexuelle				
Identité de genre				
Total				

2024	Nombre		Proportion (%)	
Refus liés au genre	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Crime d'honneur				
Mariage forcé				
Prostitution forcée (dans le pays d'origine)				
Mutilations génitales				
Mutilations génitales (fille)				
Violence domestique				
Violences sexuelles				
Orientation sexuelle				
Identité de genre				
Total				

	CGRA
	Lignes directrices.
	Rien à signaler
	Échanges d'information.
	Rien à signaler
14.b	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors de l'accueil et le logement des réfugiés.
	Accueil et logement adaptés aux besoins des femmes.
	Fedasil a établi un groupe d'expertise 'comportements sexuellements transgressifs' qui travaille depuis 2023 à **l'établissement de lignes directrices (qualité, prévention et réponse) concernant les comportements sexuellement transgressifs**. Ces lignes directrices seront accompagnées d'une **formation et du soutien** du personnel d'accueil via: une formation pour détecter les comportements sexuellement transgressifs (en utilisant le système drapeaux de Sensoa); des intervisions entre le personnel des centres d'accueil et les équipes des Régions; la création d'un Helpdesk pour soutenir et orienter le personnel d'accueil, la création d'une fiche Memo sur les comportements sexuellement transgressifs, qui sera partagée à grande échelle. En plus, une **sensibilisation sur les comportements sexuellement transgressifs pour les résidents/es** des centres d'accueil es prévu. Dans le cadre de ce projet, une **carte sociale** sera également établie avec les organisations vers lesquelles les victimes de violences sexuelles peuvent être orientées (comme le GAMS et les Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (https://cpvs.belgium.be/fr). La Cellule Jeunes de Fedasil a participé à un groupe de travail mis en place par le SPF Justice pour les mineurs afghans victimes de violences sexuelles, avec ou sans lien avec la traite des êtres humains. Un **protocole d'action : abus sexuels impliquant des mineurs non-accompagnés (afghans)** a été élaboré. Pour ce projet, une collaboration a été mise en place avec des partenaires tels que la Croix-Rouge, Minor Ndako et plusieurs autres organisations comme Nadoe, Paso, Odisee, le Service de Tutelle, ITER, les Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles et le Centre pour la protection des enfants contre les abus. Le protocole d'intervention doit encore être validé en 2025.

14.c Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes en matière de réinstallation en Belgique.

Nombre et proportion de réfugiés et réfugiées vulnérables réinstallés en Belgique et pays d'origine.

2024	Nombre		Proportion (%)	
Pays d'origine	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Syrie	77	101	43	57
RDC	111	99	52	48
Erythrée	7	36	16	83
Somalie	8	4	67	33
Afghanistan	3	2	60	40
Soudan	9	19	32	68
Cameroun	2	4	33	67
Cote d'ivoire	0	3	0	100
Burkina Faso	1	1	50	50

Mesures et initiatives entreprises.

Parmi les personnes réinstallées, 84% étaient en famille, tandis que 16% étaient des hommes isolés ou des femmes isolées. Environ 40% avaient moins de 18 ans.
Parmi ces personnes figurent 9 cas identifiés comme LGBTQI+ (7 personnes assignés sexe masculin à la naissance et 2 personnes assignées sexe féminin à la naissance).

BELCO, c'est le programme d'orientation culturelle développé par Fedasil pour les personnes réfugiées qui ont été sélectionnées pour une réinstallation en Belgique. La formation est donnée par les équipes de Fedasil dans le premier pays d'accueil, avant le transfert en Belgique. Le programme BELCO n'a pas fait l'objet d'adaptations particulières en 2024. Néanmoins, les thématiques de genre, et les droits des femmes sont des thématiques transversales qui sont notamment approfondies lors du volet « vie familiale ». A cet égard, le mariage et l'adoption pour les couples du même sexe est abordé, ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société et du foyer. Une mention à la pénalisation des violences intrafamiliales est également abordée. Enfin, les conditions du mariage et du divorce en Belgique sont présenté aux participants.

Le centre d'accueil de Pondrôme, qui accueille également des réfugiés réinstallés, a développé une expertise dans l'accompagnement des personnes LGBTQI+. Dans le cadre de l'atelier "Normes et Valeurs", visant à sensibiliser tous les résidents aux différences et aux droits de chacun (avec une approche inclusive et interculturelle), plusieurs thématiques sont abordées, telles que les droits des personnes LGBTQI+ en matière de mariage et d'adoption, les violences intrafamiliales, les droits et devoirs des citoyens belges, ainsi que la discrimination.
Le centre dispose de quelques places d'accueil adaptées (par exemple, une chambre individuelle), et le personnel est informé et formé grâce à une collaboration avec des organisations spécialisées dans les questions LGBTQI+. De plus, le centre a un SPOC (Single Point of Contact) LGBTQI+ au sein du service social, qui partage ses connaissances et expériences avec les autres membres du personnel. Selon les besoins et les demandes, les réfugiés réinstallés peuvent également être orientés vers des organisations spécialisées pour un accompagnement adapté.

15.	**Assurer la prise en compte de la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation.**
15.a	Mentionner l'attention pour la dimension de genre dans les documents stratégiques concernant la lutte contre l'extrémisme violent, la prévention de la radicalisation et le désengagement.
	Genre mentionné dans les documents stratégiques concernant la lutte contre l'extrémisme violent, la prévention de la radicalisation et le désengagement.
	OCAM
15.b	Accorder de l'attention au genre dans les actions menées en matière de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention de la radicalisation et de désengagement.
	Projets et actions concernant la lutte contre l'extrémisme violent, la prévention de la radicalisation et le désengagement, dans lesquels le genre est mentionné.
	OCAM
	Organisations féminines belges impliquées.
	OCAM
15.c	Accorder de l'attention au genre dans le cadre des recherches sur la lutte contre l'extrémisme violent, la prévention de la radicalisation et le désengagement.
	Recherches sur la lutte contre l'extrémisme violent, la prévention de la radicalisation et le désengagement dans lesquelles l'attention pour le genre a été intégrée.
	OCAM
15.d	Accorder de l'attention au genre dans le cadre de la formation des experts en matière de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention de la radicalisation et de désengagement.
	Nombre et proportion d'experts en matière de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention de la radicalisation et de désengagement dotés d'une expertise dans le domaine du genre.
	OCAM

OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles	
16.	**Attirer l'attention sur le phénomène de la violence sexuelle et basée sur le genre.**
16.a	Au niveau politique et opérationnel, accorder la priorité à et sensibiliser autour la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.
	Interventions faites.
	Dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales, le ministre de l'Intérieur a investi 1,5 million d'euros dans 15 projets locaux innovants (100 000 euros par projet) depuis 2022. L'objectif de cette politique est d'encourager les autorités locales à développer des projets pilotes. Chaque projet implique une coopération entre au moins deux communes et vise à prévenir la violence intrafamiliale et à échanger des connaissances, de l'expérience et de l'expertise avec d'autres villes et communes. Les projets présentés en 2022 ont été analysés par un comité d'experts (représentants des différentes agences gouvernementales impliquées dans la lutte contre la violence intrafamiliale). Les 15 projets ont été suivis par la Direction générale de la sécurité et de la prévention (DGSP) jusqu'à la fin de l'année 2024. La coopération entre les municipalités participantes et avec les experts du domaine est essentielle. La subvention d'impulsion de deux ans a expiré à la fin de l'année 2024. Au printemps 2025, les projets seront évalués et serviront de bonnes pratiques pour d'autres villes et communes, mais aussi pour des délégations étrangères intéressées par le savoir-faire belge en matière de violences urbaines, sexuelles et intrafamiliales.
	Soutien de résolutions, avis ou recommandations.
	Rien à signaler
19	**Lutter contre l'impunité vis-à-vis de la violence basée sur le genre et lutter contre la banalisation des formes de violence (sexuelle).**
19.b	Encourager d'autres pays à adopter et à appliquer une législation visant à combattre la violence sexuelle et basée sur le genre et à considérer la lutte contre la violence sexuelle en premier lieu comme la responsabilité de chaque État (ownership).
	Interventions faites.
	Rien à signaler
23.	**Lutter contre la traite des êtres humains.**
23.a	Faire de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité dans le Plan national de sécurité.
	Indications de cette priorité.
	Rien à signaler

23.b Offrir aide et assistance aux victimes de la traite des êtres humains en Belgique.

Instruments d'aide et assistance.

Rien à signaler

Nombre et proportion de victimes de la traite des êtres humains ayant obtenu un titre de séjour.

2024	Nombre		Proportion (%)	
Titre	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Délivrance OQT 45 jours Annex 15	9	15	37,50%	62,50%
Délivrance attestation d'immatriculation	50	53	48,54%	51,46%
Prorogation attestation d'immatriculation	2	1	66,67%	33,33%
Délivrance CIRE provisoire	46	52	46,94%	53,06%
Prorogation CIRE provisoire	133	544	19,65%	80,35%
Délivrance illimitée	19	36	34,55%	65,45%
Total	**259**	**701**	**26,98%**	**73,02%**

Nombre et proportion de victimes de la traite des êtres humains protégées.

2024	Nombre		Proportion (%)	
Type	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Raisons économique	20	51	28,17%	71,83%
Prostitution	36	2	94,74%	5,26%
Traffic des êtres humains	2	4	33,33%	66,67%
Divers	0	2	0,00%	100,00%
Mendicité	0	0	%	,%
Obligation commettre des délits	0	1	0,00%	100,00%
Total	58	60	**49,15%**	**50,85%**

23.c	Continuer à intégrer la traite des êtres humains dans les accords bilatéraux concernant la coopération policière.
	Accords incluant la traite des êtres humains.
	En 2024, la Police belge a signé des accords bilatéraux avec l'Allemagne et la Moldavie. La traite des êtres humains et le trafic des êtres humains sont repris explicitement dans la liste des phénomènes prioritaires dans l'accord avec la Moldavie. Tel n'est pas le cas dans l'accord avec l'Allemagne, mais cet accord contribuera certainement à intensifier la coopération policière dans la lutte contre ces phénomènes dans le futur. La Police belge a également signé en 2024 des memoranda of understanding (MOU's) avec la Police fédérale australienne et la Police colombienne. La traite des êtres humains est explicitement reprise comme phénomène prioritaire dans le MOU avec l'Australie. Tel n'est pas le cas dans le MOU avec la Colombie, mais ce phénomène constitue toutefois un des éléments du plan d'action 2024-2025 avec ce pays.

OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlemer des conflits

24. Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des administrations fédérales.

24.a Mener une politique active au recrutement et analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.

Actions prises au recrutement pour solliciter davantage de femmes.

En ce qui concerne la Police belge :
- Les offres d'emploi sont formulées de manière à être sans distinction de genre.
- Les campagnes de communication mettent l'accent sur l'inclusion et l'égalité des sexes.
- Le matériel visuel présente des modèles féminins à différents postes afin de briser les stéréotypes.
- Lors des épreuves sportives, des temps adaptés sont prévus pour les hommes, les femmes et les personnes non binaires.
- Lors des salons de recrutement, il est veillé à une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les collègues présents.
- La Police belge s'engage à diffuser des témoignages, sous forme de vidéos et de textes, dans lesquels des femmes partagent leur expérience pour inspirer les autres.

Nombre et proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les chefs de poste, les consuls, les attachés de coopération, les militaires, la police fédérale et la magistrature

2024	Nombre		Proportion (%)	
Fonction	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agent	503	553	47,6%	52,4%
Agent de sécurisation	191	1.056	15,3%	84,7%
Inspecteur	8.470	20.905	28,8%	71,2%
Inspecteur principal	1.617	6.586	19,7%	80,3%
Cadre officiers	581	2.221	20,7%	79,3%
Cadre administratif et logistique	7.637	3.515	68,5%	31,5%
Total	18.999	34.836	35,3%	64,7%

25.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des organisations internationales.**
25.a	Encourager et soutenir les candidatures féminines pour les organisations internationales.
	Actions d'encouragement et de soutien.
	Au cours de la législature précédente, la ministre de l'intérieur et la secrétaire d'État à l'asile et à la migration ont veillé à assurer un équilibre entre les genres dans les délégations auprès des organisations internationales, en soutenant dans la mesure du possible les candidatures féminines aux postes de haut niveau.
26.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes dans le cadre des missions de paix, des missions de gestion civile de crise et des missions d'observation d'élections.**
26.b	Encourager les femmes à se porter candidates pour les missions de gestion civile de crise.
	Actions prises.
	En 2023, une collaboration entre la Police Fédérale (Direction de la coopération policière internationale) et le European Centre of Excellence a été mise sur pied en vue de réaliser une étude intitulée « Civilian CSDP missions in the careerpaths of women within the Belgian Integrated Police », analysant les obstacles auxquels les femmes doivent faire face (au sein de la Police intégrée) au moment de choisir une mission internationale. Cette étude a été achevée fin 2023 et a été présentée début 2024 à l'ensemble des partenaires (départements) belges actifs dans le contexte de la PSDC. Les résultats et recommandations de cette étude ont contribué en 2024 à poursuivre le développement de la politique de détachement en matière de gestion civile de crises de la Police fédérale. En 2024 (décembre), la Police fédérale a lancé son appel annuel aux candidatures afin d'élargir sa base de données d'experts pour des missions internationales. Dans ce contexte, les candidatures féminines ont été particulièrement encouragées.
	Nombre et proportion hommes-femmes parmi le personnel participant à des missions de gestion civile des crises.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2	9	18	82

26.c	Œuvrer à une meilleure représentation des femmes à la '*basic generic training*' préalable au déploiement dans une mission de gestion civile de crise.
	Actions prises.
	Encouragement fait aux femmes lors de l'appel général à candidatures pour les missions internationales au sein de la Police intégrée qui est lancé une fois par an. L'appel lancé en décembre 2024 demande aux femmes de se porter candidates.

<table>
<tr><td></td><td>Nombre et proportion hommes-femmes qui ont participé à la ‘basic generic training’.</td></tr>
<tr><td></td><td>Police:

<table><tr><td colspan="2">Nombre</td><td colspan="2">Proportion (%)</td></tr><tr><td>Femmes</td><td>Hommes</td><td>Femmes</td><td>Hommes</td></tr><tr><td>6</td><td>3</td><td>66.7</td><td>33.3</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>26.e</td><td>Plaider au niveau international pour la participation d’un plus grand nombre de femmes, y compris les femmes recrutées localement, lors des missions de paix et des missions de gestion civile de crise.</td></tr>
<tr><td></td><td>Interventions faites.</td></tr>
<tr><td></td><td>Pas d’information disponible</td></tr>
<tr><td>27.</td><td>Veiller à une meilleure représentation des femmes dans les négociations de paix et stimuler l’institutionnalisation du rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité.</td></tr>
<tr><td>27.a</td><td>Impliquer les organisations féminines belges dans la politique de lutte contre l’extrémisme violent, de prévention de la radicalisation et de désengagement.</td></tr>
<tr><td></td><td>Organisations féminines belges impliquées.</td></tr>
<tr><td></td><td>OCAM</td></tr>
</table>

OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité	
29.	**Appliquer les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau fédéral belge et mettre en œuvre le PAN.**
29.a	Élaborer un PAN belge pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	PAN adopté.
	Rien à signaler
29.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.
	Interventions faites.
	Rien à signaler

OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN	
34.	**Coordonner la mise en œuvre du PAN.**
34.a	Se réunir deux fois par an pour discuter de la mise en œuvre du PAN.
	Nombre de réunions de la taskforce FPS.
	Le SPF Intérieur participe aux réunions de la TF.
35.	**Informer le parlement.**
35.a	Faire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du Plan d'Action.
	Rapports transmis au parlement.
	Rien à signaler
36.	**Informer et impliquer la société civile.**
36.a	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.
	Organisation de deux événements de rapportage et concertation. Nombre d'organisations de la société civile ayant participé.
	Le SPF Intérieur participe aux évènements de rapportage.

Justice

Le SPF Justice s'engage activement dans la promotion de l'égalité de genre et la protection des droits des femmes, tant en Belgique qu'à l'international. Conformément à nos engagements dans le cadre de traités internationaux tels que la CEDEF et la Convention d'Istanbul, nous mettons en œuvre des actions concrètes pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la justice et lutter contre les violences fondées sur le genre.

En 2024, nous avons pris plusieurs initiatives pour renforcer la position juridique des victimes de violences basées sur le genre. Cela inclut notamment l'adoption de nouvelles législations visant à protéger et soutenir les victimes, la poursuite de la numérisation de la justice afin d'en améliorer l'accessibilité, ainsi qu'une contribution active aux rapports nationaux et internationaux relatifs aux droits des femmes.

Par ailleurs, nous attachons une importance particulière à l'intégration de la dimension de genre dans les politiques et formations liées à la justice, avec une attention spécifique aux missions de gestion civile des crises et aux opérations de maintien de la paix. Nous continuons à œuvrer pour un système judiciaire inclusif et efficace, garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes et renforçant la lutte contre les violences de genre.

OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international	
1.	**Assurer le respect des traités et conventions qui concernent l'amélioration de la situation et l'autonomisation des femmes.**
1.a.	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.
	Rapportage périodique sur la CEDAW.
	Suite au dialogue de construction du 14 octobre 2022 entre le CEDAW et les autorités belges, le Comité a demandé un examen à mi-parcours d'ici octobre 2024 sur la recommandation concernant l'accès à la justice. Cet examen à mi-parcours a été fourni en temps voulu.
	Suivi des questions de rapportage et des questionnaires pertinents.
	D'autres questionnaires et demandes de rapports relatifs aux droits des femmes ou aux droits fondamentaux en général, des rapports dans le cadre de l'Union européenne, tels que le tableau de bord de la justice, du Conseil de l'Europe ou des Nations unies et pertinents pour les compétences du SPF Justice sont suivis attentivement et font l'objet d'une réponse de la part du SPF Justice.
	Suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
	Généralités : De manière générale, on peut se référer au Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025. Les recommandations formulées par le GREVIO à l'égard de la Belgique en septembre 2020 (concernant les quatre domaines principaux de la Convention : la prévention de la violence, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et le développement d'une politique intégrée, globale et coordonnée) ont servi de lignes directrices pour ce Plan d'action national. La justice est l'un des partenaires actifs de ce plan d'action. Les actions énumérées ci-dessous sont donc largement inspirées de ce plan d'action et du rapport intermédiaire sur sa mise en œuvre. Actions spécifiques 2024 : - La loi du 26 avril 2024 relative aux centres de soins après violences sexuelles, née sous l'impulsion de la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la ministre de la Santé, du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Justice, a été publiée au BS du 31 mai 2024. - La loi du 18 janvier 2024 pour une justice plus humaine, plus rapide et plus répressive III, a été publiée au BS du 26 janvier 2024. Cette loi : o prévoit l'allongement de trois à cinq ans du délai dans lequel les victimes peuvent saisir la commission d'aide financière aux victimes d'actes de violences volontaires et aux sauveteurs occasionnels pour demander une aide financière et précise que, pour les mineurs, ce délai ne commence à courir qu'à compter du jour de leur majorité si la demande n'a pas été faite pour eux avant ; o introduit une circonstance aggravante pour certains crimes s'ils sont commis en présence d'un mineur (interruption de grossesse, mariage forcé, cohabitation légale forcée, homicide involontaire (modification de l'article 397bis du Code pénal), coups et blessures commis pour un motif discriminatoire, mutilation des organes génitaux d'une personne de sexe féminin, coups et blessures commis dans le cadre de violences intrafamiliales, torture, traitements inhumains et dégradants et stalking. Pour mémoire, cette circonstance aggravante pénale avait déjà été insérée à l'article 417/23 du Code pénal par la loi du 22 mars 2022 portant réforme du droit pénal

	sexuel en matière d'infractions sexuelles. Ces circonstances aggravantes pénales sont également reprises dans le projet de loi contenant le nouveau Code pénal. Cette extension répond à l'article 46(d) de la Convention d'Istanbul. o Introduction de la possibilité d'une expertise psychologique dès le premier stade de l'enquête afin de permettre une détection précoce et une évaluation rapide des risques (article 43, § 2, Sv). o La loi du 21 mars 2022 modifiant le code pénal en ce qui concerne le droit pénal sexuel est complétée par un article sur le pouvoir d'agir en justice dans les cas concernant l'exploitation sexuelle des mineurs et concernant les images d'abus sexuels sur des mineurs. Cet amendement vise à donner un pouvoir spécial à Child Focus pour intenter une action en justice en son nom propre ou au nom des victimes. - La loi du 25 avril 2024 relative à l'organisation d'audiences par visioconférence dans le cadre de procédures judiciaires, BS 3 juin 2024, est entrée en vigueur le 1er septembre 2024. Cette loi introduit un cadre juridique pour la visioconférence qui est très large et couvre à la fois les affaires civiles et les affaires pénales, mais aussi les sessions pour les tribunaux d'exécution pénale, les chambres de protection de la société. Dans ce cadre juridique, les victimes peuvent également demander/inviter à participer par vidéoconférence, tant pour certaines audiences dans des affaires pénales que pour des audiences dans le cadre de l'exécution pénale ou de l'exécution de mesures d'internement pour lesquelles la victime demande à être entendue. Si les conditions légales pour l'utilisation de la vidéoconférence sont remplies, une victime peut participer à l'audience par vidéoconférence. Cette possibilité peut offrir des avantages importants à la victime (par exemple, la victime ne doit plus voyager, elle ne doit pas prendre un jour de congé pour participer à l'audience, la victime ne doit pas être en présence physique de l'auteur de l'infraction pour participer à l'audience). - Dans le cadre de la numérisation de la justice, la consultation numérique des dossiers pénaux est possible. Toutes les personnes impliquées dans des affaires pénales, y compris les victimes et les parents survivants, pourront à l'avenir consulter leur dossier numériquement via l'application JustConsult sur Just-on-web, la passerelle numérique centrale de la justice. Dans un premier temps, tous les dossiers relatifs aux meurtres, aux violences sexuelles et aux violences intrafamiliales ont été mis en ligne, en raison de l'impact des faits sur les victimes. Un élargissement progressif des dossiers est en cours. Cette possibilité de consultation en ligne présente plusieurs avantages pour la victime : l'accès au dossier n'est plus soumis aux horaires d'ouverture du greffe, pas de frais inutiles pour une copie du dossier, possibilité de consulter le dossier à son rythme dans un environnement familier, en compagnie ou non de l'avocat ou du personnel du service d'accueil des victimes. - - L'évaluation des circulaires sur la violence entre partenaires (COL 04/2006 sur la politique pénale en matière de violence entre partenaires, COL 18/2021 sur l'ordonnance de restriction temporaire, COL 15/2020 sur l'outil d'évaluation du risque de violence entre partenaires et COL 20/2020 sur la révision), a été réalisée dans le cadre du réseau d'expertise « Crimes contre les personnes » du Conseil des procureurs généraux. Cette évaluation, qui a porté sur les forces de police, les procureurs et les assistants de justice, donne un aperçu des goulets d'étranglement actuels et des bonnes pratiques dans la lutte contre la violence intrafamiliale et formule quelques recommandations qui formeront la base d'une approche plus performante à l'avenir.
4.	**Améliorer le cadre légal et les règles de procédure pour un meilleur accès des femmes et des filles à la justice (nationale /internationale).**
4.a	Soutenir financièrement le fonds de la Cour Pénale Internationale en faveur des victimes.
	Soutien financier.
	30.000€ ont été versés au fonds par la Belgique en 2024.

OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité

6. Assurer au sein de tous les départements la prise en compte des besoins différents des femmes et hommes et la mise en œuvre de la Loi Gender mainstreaming, et de la transversalité du genre, comme mentionnée dans la loi de coopération au développement.

6.a Informer le personnel sur le gender mainstreaming.

Moyens d'information utilisés.

En 2024, plusieurs initiatives ont été prises pour soutenir la communauté LGBTQIA+. À l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOT), des drapeaux arc-en-ciel ont été hissés sur plusieurs bâtiments du SPF Justice. Par cette action symbolique, le SPF Justice réaffirme son engagement constant dans la lutte contre toute forme de discrimination, de haine ou de violence à l'encontre des personnes LGBTQIA+.

Par ailleurs, nous avons participé à la Brussels Pride avec notre brochure « LGBTQIA+ sur le lieu de travail » afin de témoigner notre soutien à la communauté et de mettre en avant nos engagements en matière d'inclusion.

De plus, le 21 mars 2024, à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme et la discrimination, nous avons lancé notre projet « Pas de vert ? Pas d'accord ! ». Ce programme de sensibilisation sur les comportements (in)appropriés intègre également la dimension de genre. Une brochure, un code de conduite, un module d'e-learning et un document synthétique (one-pager) ont été diffusés auprès des collaborateurs du SPF Justice. Afin de renforcer la visibilité du projet, divers gadgets en lien avec cette initiative ont été distribués aux membres du personnel.

7. Stimuler les connaissances de la dimension de genre du personnel.

7.c Intégrer la dimension de genre dans les formations pour le personnel partant en mission de paix et mission de gestion civile de crise.

Formations intégrant la dimension de genre.
Nombre et proportion de femmes et d'hommes ayant suivi la formation.

Nombre		Proportion (%)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
3	1	75%	25%

8.	**Développer, gérer et échanger l'expertise en matière de genre.**
8.a	Prévoir et former des experts de genre au sein des départements.
	Experts prévus et formés.
	À ce jour, aucune fonction spécifique de coordinateur ou coordinatrice du gender mainstreaming n'a été établie au sein du SPF Justice. Il n'existe pas de structure de coordination distincte dédiée aux questions de genre au sein de l'organisation. Actuellement, diverses possibilités sont à l'étude afin de constituer une équipe chargée de la collecte d'informations sur le genre et le gender mainstreaming, ainsi que de la coordination des projets et actions liés à cette thématique au sein de l'organisation.

OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles

16. Attirer l'attention sur le phénomène de la violence sexuelle et basée sur le genre.

16.a Au niveau politique et opérationnel, accorder la priorité à et sensibiliser autour la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.

Interventions faites.

Pas d'information spécifique pour 2024.

Soutien de résolutions, avis ou recommandations.

Pas d'information spécifique pour 2024.

23. Lutter contre la traite des êtres humains.

23.b Offrir aide et assistance aux victimes de la traite des êtres humains en Belgique.

Instruments d'aide et assistance.

Pas d'information spécifique pour 2024.

Nombre et proportion de victimes de la traite des êtres humains ayant obtenu un titre de séjour.

Pas d'information spécifique pour 2024.

2024	Nombre		Proportion (%)	
Titre	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
~~Délivrance OQT 45 jours~~ Annex 15			,%	%
Délivrance attestation d'immatriculation			%	%
Prorogation attestation d'immatriculation			%	%
Délivrance CIRE provisoire			%	%
Prorogation CIRE provisoire			%	%
Délivrance illimitée			%	%
Total			%	%

Nombre et proportion de victimes de la traite des êtres humains protégées.

Pas d'information spécifique pour 2024.

2024	Nombre		Proportion (%)	
Type	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Raisons économique			%	%
Prostitution			%	%
Traffic des êtres humains			%	%
Divers			%	%
Mendicité			%	,%
Total			%	,%

OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlemer des conflits	
24	**Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des administrations fédérales**
24.a.	Mener une politique active au recrutement et analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.
	Actions prises au recrutement pour solliciter davantage de femmes. Proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les chefs de poste, les consuls, les attachés de coopération, les militaires et la police fédérale et la magistrature.
	Afin d'attirer des personnes issues de la communauté LGBTQIA+ au sein de notre organisation, nous avons participé, en collaboration avec d'autres SPF, à la Brussels Pride afin de mettre en avant nos initiatives en faveur des LGBTQIA+. Aucune action de recrutement spécifique n'a été entreprise pour les femmes, nos données indiquant que leur représentation au sein de notre SPF est satisfaisante. C'est pourquoi, en 2024, nous avons concentré nos efforts sur d'autres thématiques liées à la diversité, telles que le handicap.
25.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des organisations internationales.**
25.a.	Encourager et soutenir les candidatures féminines pour les organisations internationales.
	Actions d'encouragement et de soutien.
	En 2024, aucune mesure spécifique n'a été prise pour encourager ou soutenir les candidatures de femmes aux missions civiles ou aux détachements auprès d'organisations internationales. De plus, une décision interne a été prise à la mi-2024 afin d'évaluer plus strictement les demandes de participation à des détachements internationaux ou à des missions civiles, en raison de la pénurie de personnel. Pour cette raison, aucune action d'incitation spécifique n'a été mise en place.
26.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes dans le cadre des missions de paix, des missions de gestion civile de crise et des missions d'observation d'élections.**
26.b	Encourager les femmes à se porter candidates pour les missions de gestion civile de crise.
	Actions prises.
	En 2024, il a été délibérément choisi de ne pas mettre en place d'efforts spécifiques pour encourager davantage les femmes à poser leur candidature pour les missions civiles. D'une part, les demandes de participation à ces missions font l'objet d'une évaluation renforcée, tenant compte de la pénurie de personnel actuelle. D'autre part, les femmes sont déjà bien représentées et constituent la majorité des détaché·e·s de la Justice. Afin de respecter cet équilibre, l'accent a été mis sur l'attraction d'un groupe diversifié de candidat·e·s, en veillant à renforcer l'expertise et les compétences globales au sein des missions.

<table>
<tr><td></td><td>Nombre et proportion hommes-femmes parmi le personnel participant à des missions de gestion civile des crises.

<table><tr><th colspan="2">Nombre</th><th colspan="2">Proportion (%)</th></tr><tr><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th></tr><tr><td>3</td><td>2</td><td>60%</td><td>40%</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>26.c</td><td>Œuvrer à une meilleure représentation des femmes à la ‘basic generic training’ préalable au déploiement dans une mission de gestion civile de crise.</td></tr>
<tr><td></td><td>Interventions entreprises.</td></tr>
<tr><td></td><td>Aucune mesure spécifique n’a été prise pour encourager activement ou soutenir les candidates dans leur participation à la formation préparatoire BGT. Cependant, depuis la mi-2024, les demandes de participation à cette formation font l’objet d’une évaluation renforcée, en tenant compte de la pénurie de personnel actuelle. Par ailleurs, nous entretenons des consultations régulières avec l'Institut Egmont, qui organise la formation BGT, en mettant systématiquement en avant et en encourageant l'intégration de dimensions de genre dans les modules de formation.</td></tr>
<tr><td></td><td>Nombre et proportion hommes-femmes qui ont participé à la ‘basic generic training’.</td></tr>
<tr><td></td><td><table><tr><th colspan="2">Nombre</th><th colspan="2">Proportion (%)</th></tr><tr><th>Femmes</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th><th>Hommes</th></tr><tr><td>3</td><td>1</td><td>75%</td><td>25%</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>26.e</td><td>Plaider au niveau international pour la participation d’un plus grand nombre de femmes, y compris les femmes recrutées localement, lors des missions de paix et des missions de gestion civile de crise.</td></tr>
<tr><td></td><td>Interventions faites</td></tr>
<tr><td></td><td>Aucune mesure spécifique n’a été prise pour encourager activement ou soutenir les candidates dans leur participation à la formation préparatoire BGT. De plus, depuis la mi-2024, les demandes de participation à cette formation font l’objet d’une évaluation accrue, en tenant compte de la pénurie actuelle de personnel.</td></tr>
</table>

OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité	
29.	**Appliquer les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau fédéral belge et mettre en œuvre le PAN.**
29.a	Élaborer un PAN belge pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	PAN adopté.
	Le quatrième PAN a été présenté au Conseil des ministres le 25 février 2022 et couvre la période 2022-2026.
29.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.
	Interventions faites.
	Le rapport est largement diffusé au sein de l'organisation afin que toutes les entités aient accès aux informations et analyses pertinentes. Cela favorise non seulement la transparence, mais permet également aux différentes divisions de s'inspirer des méthodes de travail, des initiatives et des bonnes pratiques d'autres départements. Cet échange de connaissances et d'expériences encourage ainsi la collaboration.

OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN	
34.	**Coordonner la mise en œuvre du PAN**
34.a	Se réunir deux fois par an pour discuter de la mise en œuvre du PAN.
	Nombre de réunions de la taskforce FPS
	Le SPF Justice a participé activement aux différentes réunions de la taskforce et était représenté lors de toutes les discussions pertinentes. Cela incluait notamment les réunions préparatoires en vue de la consultation de la société civile sur le Plan d'Action National (PAN) et les actions déjà entreprises. Grâce à cette implication, le SPF Justice a contribué à l'élaboration des politiques et à la coordination des initiatives prévues.
35.	**Informer le parlement.**
35.a	Faire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du Plan d'Action.
	Rapports transmis au parlement.
	La matrice de rapportage annuelle sur la mise en œuvre du Plan d'Action National (PAN) pour l'année 2024 a été transmise le 14 février à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, qui agit en tant qu'acteur de coordination du PAN. Ce rapport fournit un aperçu détaillé des mesures prises, des progrès réalisés et des défis restants dans le cadre du plan d'action. Grâce à cette approche structurée, le suivi des mesures politiques est assuré, tout en contribuant à une coordination nationale transparente et efficace dans ce domaine.
36.	**Informer et impliquer la société civile.**
36.a	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.
	Organisation de deux événements de rapportage et concertation. Nombre d'organisations de la société civile ayant participé.
	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National (PAN) sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, une consultation avec la société civile a été organisée le 8 octobre 2024 en collaboration avec divers partenaires issus du secteur associatif. Cet événement a offert une plateforme de dialogue constructif entre les décideurs politiques et les experts en genre sur la mise en œuvre du quatrième PAN de la Belgique. La réunion a rassemblé des représentants de différentes organisations de la société civile et a facilité un échange d'idées et de bonnes pratiques. Cette collaboration a permis de renforcer le réseau d'expertise en genre disponible en Belgique et d'ancrer davantage l'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques. Cette consultation contribue ainsi à un suivi transparent et inclusif des actions menées dans le cadre du PAN.

Égalité des chances

Au niveau international, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (Institut) a joué un rôle de coordination et de soutien et assuré le suivi de plusieurs interventions belges. Ainsi, en collaboration avec les partenaires fédéraux, communautaires et régionaux, l'Institut et le SPF Affaires étrangères ont co-coordonné le *Belgian position paper* en vue de la 68e session de la **Commission de la condition de la femme (Commision on the Status of Women, CSW68)**, fourni une contribution en vue des négociations et assisté à celles-ci. Dans le cadre de la **Présidence belge du Conseil de l'Union européenne**, la Belgique a également coordonné un *EU High-Level Side Event 'Harnessing Social Protection to Tackle Poverty and Empower Women and Girls'* pendant cette CSW. En outre, la Belgique a également envoyé sa réponse au **Comité CEDAW** en décembre, en réponse à leur demande d'informations de suivi après la présentation par la Belgique de son huitième rapport périodique au Comité en 2022.

Par ailleurs, des actions ont été entreprises en préparation de **Beijing+30 (2025)**. Par exemple, dans le cadre de sa participation à la Conférence des 21 et 22 octobre, organisée par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) et consacrée à la révision régionale de Beijing+30, la Belgique a rappelé dans son intervention l'importance de l'engagement pour l'égalité de genre dans une période de crise et de *backlash*, les droits sexuels et reproductifs comme partie intégrante des droits humains et le rôle fondamental joué par la société civile. Dans le cadre du suivi de l'application de la **Convention d'Istanbul**, le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) a invité la Belgique à participer au premier cycle d'évaluation. À cette fin, un questionnaire a été envoyé en mars 2024 et, en tant qu'organe de coordination pour la Convention d'Istanbul, l'Institut a collaboré avec toutes les parties prenantes concernées en vue de préparer la réponse et remis le rapport en septembre 2024.

L'année 2024 a été marquée par un important échange d'expertise. L'Institut a par exemple participé à une réunion du ***EU Network on Prevention of Gender-Based and Domestic Violence*** en vue d'échanger des bonnes pratiques en matière de prévention des violences basées sur le genre et, à l'invitation d'Enabel, l'Institut a présenté le cadre national de lutte contre les violences numériques lors d'une conférence dans le cadre du **projet BASMA** à Rabat, au Maroc. L'Institut a également partagé son expertise de manière **bilatérale**. Il a notamment reçu deux délégations, qui ont respectivement porté sur la discrimination et la violence sur le lieu de travail et la violence à l'égard des femmes. En outre, l'Institut a participé activement à des groupes de travail et comités pertinents. La Belgique a participé à un **groupe de travail d'experts GEC/PC-eVIO** sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie et, au niveau national, l'Institut a siégé au sein du '**Conseil consultatif Genre et Développement**' et de la **Taskforce belge « Femmes, Paix et Sécurité »**. Le soutien à la mise en œuvre de la **Loi Gender mainstreaming** s'est poursuivi, notamment en participant à des groupes de travail et à des réunions bilatérales.

Afin de soutenir **la santé et les droits sexuels et reproductifs**, la Belgique a assuré la présidence du groupe de travail genre et santé au sein du ***Advisory Comittee on Equal Opportunities between women and men.*** Au cours de cette présidence, la Belgique, en tant que présidente du groupe de travail, a recommandé de préserver l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et d'investir davantage dans la recherche sur les maladies liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. La secrétaire d'État à l'Égalité des genres et l'Institut ont également fait en sorte que les positions de la Belgique et de l'Europe, les interventions de la Belgique et les négociations sur les conclusions concertées dans le cadre de la **CSW68** utilisent un langage fort sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.

En 2024, l'Institut a à nouveau fait du **travail de sensibilisation à propos des résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité** et du PAN, en soutenant financièrement **l'après-midi de résistance** du 30 mai organisé par le *Vrouwenraad*. Cet événement a mis en lumière le rôle et les expériences des femmes qui ont résisté à l'occupation allemande et à la violence de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale. En 2024, on a également continué à mettre l'accent sur la **recherche**. Ainsi, les résultats d'un projet de recherche sur la prévalence des mouvements anti-genre en Belgique et les résultats d'une analyse sur la représentation des femmes aux postes impliqués dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité ont été présentés, respectivement, à la société civile et aux départements fédéraux concernés.

OBJECTIF 1. Promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international	
1.	**Assurer le respect des traités et conventions qui concernent l'amélioration de la situation et l'autonomisation des femmes.**
1.a.	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.
	Rapportage périodique sur la CEDAW.
	En 2022, la Belgique avait défendu son huitième rapport périodique auprès du **Comité CEDAW** lors du dialogue constructif. Ce dernier avait demandé que, dans les deux ans suivant l'adoption de ses observations finales, des informations soient fournies sur les recommandations formulées aux paragraphes 14b (accès à la justice), 24b (droits sexuels et reproductifs des femmes en situation de handicap), 26a (refuges pour les victimes de violence) et 44e (conditions de travail des travailleur-ses domestiques). La Belgique a transmis **sa réponse** en décembre.
	Suivi des questions de rapportage et des questionnaires pertinents.
	Dans le cadre de la préparation de **Beijing+30 (2025),** la Belgique a établi **son rapport** et répondu à **l'enquête** sur la base du questionnaire d'ONU Femmes et ce, en consultant la société civile.
	Suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
	Dans le cadre du suivi de l'application de la Convention d'Istanbul, le **Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO**) a invité la Belgique a participé au premier cycle d'évaluation intitulé « Établir un climat de confiance en apportant soutien, protection et justice ». Pour cela, un questionnaire portant sur les changements et évolutions réalisés après l'achèvement de la procédure d'évaluation de référence a été transmis en mars 2024. En tant qu'organe de coordination de la Convention d'Istanbul, l'Institut a préparé avec l'ensemble de partie-prenantes concernées la réponse à soumettre au GREVIO et remis le **rapport** en septembre 2024.
1.b	Continuer à intervenir activement dans le cadre de l'ONU (Assemblée générale, CSW, Conseil des droits de l'homme, etc.) pour mettre en avant les droits des femmes, en particulier dans les pays en (post-)conflit.
	Actions ONU (CSW, Conseil des droits de l'homme, …).
	La **68e session de la CSW** avait pour thème prioritaire: '*Accelerating the achievement of gender equality and the empowerment of all women and girls by addressing poverty and strengthening institutions and financing with a gender perspective*'. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a coordonné la position de la Belgique pour cette session et fourni une contribution en vue des négociations (à propos de la position de l'Europe, de l'*opening statement* et des conclusions concertées/*agreed conclusions*). L'Institut a également participé à la concertation avec la société civile en vue de présenter le projet de *Position Paper* de la Belgique. Dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, la Belgique a coordonné à la fois l'*EU High-Level Side Event 'Harnessing Social Protection to Tackle Poverty and Empower Women and Girls'* et l'*informal EU Ministerial breakfast*. Le *side event*de l'UE s'est concentré sur la manière dont les systèmes d'emploi et de protection sociale doivent répondre aux besoins spécifiques et aux vulnérabilités des femmes et des filles

	et sur la nécessité de prendre en compte l'intersectionnalité, les besoins et les situations de toutes les femmes, y compris celles qui sont confrontées à un traitement inégal multiple. La secrétaire d'État à l'Égalité des genres a participé en tant que panéliste à un *side event* intitulé *"Sexual Violence: Strengthening institutions to eradicate barriers to justice for women and girls with disabilities"*, organisé par les gouvernements du Costa Rica et de la Colombie, Equality Now et UNFPA LACRO. Dans le cadre de sa participation à la Conférence les 21 et 22 octobre organisée par la Commission économique pour l'Europe (UNECE) et consacrée à la révision régionale **de Beijing+30,** la Belgique a rappelé dans son intervention l'importance de l'engagement pour l'égalité de genre dans une période de crise et de backlash, les droits sexuels et reproductifs comme partie intégrante des droits humains et le rôle fondamental joué par la société civile. La Belgique a également organisé un *side event* à cette occasion intitulé « *Advancing women's rights at the workplace in a changing world of work* », en coopération avec les RP du Canada et du Monténégro et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
2.	**Promouvoir la position des femmes et des filles, en particulier dans les pays en situation de fragilité.**
2.c	Offrir de l'expertise et participer à l'échange de bonnes pratiques.
	Soutien fourni.
	La Belgique a reçu une **délégation marocaine** le 6 novembre à propos de la discrimination et la violence sur les lieux de travail. La Belgique a reçu une **délégation d'Australie** à propos de violence contre des femmes, y inclus le féminicide, violence numérique et les violences sexuelles. La délégation a aussi visité le CPVS de Bruxelles. La Belgique a été invité par **l'ambassade Britannique** dans le cadre d'un policy exchange concernant la violence numérique. Dans le cadre d'un projet-pilote soutenu par le Conseil de l'Europe « **Combattre la violence numérique et sexuelle à l'égard des femmes en Bosnie-Herzégovine** », la Belgique est intervenue pour présenter la politique belge de lutte contre les violences numériques et a participé à un panel sur la définition de consentement dans le droit pénal sexuel pendant un peer to peer event le 23 octobre. La Belgique est intervenue dans le cadre d'une **conférence organisée par UNECE et le gouvernement albanais** le 24 septembre "Effective Institutional Mechanisms for the Advancement of Gender Equality and Women's Empowerment: Charting the Future 30 Years after Beijing". A l'invitation d'Enabel, l'Institut a présenté le cadre national de la lutte contre les violences numériques lors d'une conférence organisée dans le cadre **du projet BASMA à Rabat, au Maroc.** La Belgique a participé à un **groupe de travail d'experts GEC/PC-eVIO** sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie.

	En 2024, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a participé à la réunion du ***EU Network on Prevention of Gender-Based and Domestic Violence***, qui a réuni des représentant·e·s des États-Membres de l'UE pour échanger des bonnes pratiques sur la prévention des violences basées sur le genre. En outre, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a participé à un séminaire d'apprentissage mutuel sur l'assistance aux auteur·e·s organisé par la **Commission européenne** dans le cadre du *EU Mutual Learning Programme in Gender Equality.*
3.	**Assurer le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles.**
3.b	Appeler tous les pays à garantir le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles et défendre ces droits au niveau international.
	Interventions faites et expertise donnée.
	La Belgique a assuré la présidence du groupe de travail genre et santé au sein du ***Advisory Comittee on Equal Opportunities between women and men.*** Au cours de cette présidence, la Belgique a continué à appeler au respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles au sein de l'UE et de tous les États-Membres. En tant que présidente du groupe de travail, la Belgique a recommandé de préserver l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et d'investir davantage dans la recherche sur les maladies liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Dans le cadre de la **CSW**, l'Institut fait toujours en sorte que les positions de la Belgique et de l'Europe, les interventions de la Belgique et les négociations sur les conclusions concertées utilisent un langage fort sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.
5.	**Défendre le concept de « genre ».**
5.a	Réaliser une analyse des mouvements anti-genre en Belgique et préparer des recommandations pour les contrer.
	Analyse faite
	À la demande de la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a financé un projet de recherche qui mesure l'émergence des **mouvements anti-genre en Belgique**. L'étude a été menée par une équipe multidisciplinaire dirigée par le Prof Paternotte (ULB). Les résultats ont été présentés à la société civile lors d'un après-midi d'étude le 30/09/2024. Le **rapport final** de l'étude dresse un portrait du mouvement anti-genre, de sa genèse, de ses principaux acteurs et de ses moyens d'action. Il se penche ensuite sur la situation belge et se termine par une analyse du mouvement à Bruxelles en tant que capitale européenne. L'Institut commencera à travailler sur base des connaissances acquises au cours de l'année 2025 et développera des outils pour sensibiliser davantage les parties prenantes concernées et pour les soutenir.

OBJECTIF 2. Intégrer la dimension de genre dans les actions belges en matière de conflit, de paix et de sécurité	
6.	**Assurer au sein de tous les départements la prise en compte des besoins différents des femmes et hommes et la mise en œuvre de la Loi Gender mainstreaming, et de la transversalité du genre, comme mentionnée dans la loi de coopération au développement.**
6.c	Soutenir les départements dans la mise en œuvre de la Loi Gender mainstreaming.
	Soutien fourni.
	L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a soutenu la mise en œuvre de la Loi Gender mainstreaming, notamment en participant à des groupes de travail et à des réunions bilatérales et en élaborant des instruments de soutien.

OBJECTIF 3. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et plus spécifiquement les violences sexuelles	
16.	**Attirer l'attention sur le phénomène de la violence sexuelle et basée sur le genre.**
16.a	Au niveau politique et opérationnel, accorder la priorité à et sensibiliser autour la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.
	Interventions faites.
	Pas d'actions spécifiques prises en 2024.
	Soutien de résolutions, avis ou recommandations.
	Pas d'actions spécifiques prises en 2024.

OBJECTIF 4. Promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix, de sécurité et de la prévention, gestion et règlemer des conflits	
24.	**Veiller à une meilleure représentation des femmes au sein des administrations fédérales.**
24.b	Réaliser une analyse des bonnes pratiques à l'étranger concernant la représentation des femmes dans des départements gouvernementaux impliqués dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité.
	Analyse faite.
	À la demande de la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a externalisé en 2022 une analyse sur la représentation des femmes aux postes impliqués dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité. L'objectif était de disposer de bonnes pratiques et de recommandations sur la représentation des femmes au sein des 5 postes suivants impliqués dans l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité : - la diplomatie ; - l'armée ; - la police ; - les missions de gestion civile des crises ; - les missions de paix. L'analyse a été finalisée fin 2022 et le document de recherche a été finalisé dans le courant de l'année 2023. La recherche a été partagée en interne et présentée aux départements pertinents en 2024 (SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, le Ministère de la Défense, le SPF Intérieur et le SPF Justice).

OBJECTIF 5. Soutenir l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité	
29.	**Appliquer les résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau fédéral belge et mettre en œuvre le PAN.**
29.a	Élaborer un PAN belge pour l'application des résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité.
	PAN adopté.
	Le quatrième Plan d'action national a été présenté au Conseil des ministres le 25 février 2022 et il porte sur la période 2022-2026.
29.b	Offrir du soutien aux administrations et cellules stratégiques via l'offre d'expertise en matière de genre.
	Expertise offerte.
	Deux membres de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes siègent dans le **'Conseil consultatif Genre et Développement'**, respectivement en tant que membre et membre suppléant.
29.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.
	Interventions faites.
	Durant les quatre réunions de la Taskforce 'Femmes, Paix et Sécurité', les membres ont partagé les leçons qu'ils·elles ont tirées.
30.	**Sensibiliser les acteurs concernés et le public belge.**
30.b	En Belgique, prévoir une sensibilisation par rapport aux résolutions concernant les femmes, la paix et la sécurité dans le PAN.
	Actions de sensibilisation.
	L'Institut a poursuivi sa collaboration avec les organisations qui soutiennent les résolutions en matière de Femmes, Paix et Sécurité et plaident en faveur de leur mise en œuvre concrète. L'Institut a soutenu financièrement **l'après-midi de résistance** du 30 mai organisé par le Vrouwenraad. Cet événement a mis en lumière le rôle et les expériences des femmes qui ont résisté à l'occupation allemande et à la violence de guerre pendant la Seconde Guerre mondiale.
	Ligne budgétaire prévue pour propres actions.
	Une ligne budgétaire 'Mise en œuvre engagement PAN Résolution 1325' a de nouveau été prévue dans le budget 2024 de l'Institut et utilisée pour la mise en œuvre des actions susmentionnées ainsi que pour la concertation avec le parlement et la société civile qui a eu lieu le 8 octobre. Différentes organisations bénéficiant de subsides structurels de la part de l'Institut travaillent également sur le thème 'Femmes, Paix et Sécurité' et/ou des thèmes qui y sont associés. En outre, dans le cadre de ce Plan d'action national, l'Institut a également fourni un financement pour l'étude mentionnée au points 5.a.

OBJECTIF 6. Assurer le suivi et le monitoring de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et du PAN	
34.	**Coordonner la mise en œuvre du PAN.**
34.a	Se réunir deux fois par an pour discuter de la mise en œuvre du PAN.
	Nombre de réunions de la taskforce FPS.
	En 2024, quatre réunions de la Taskforce belge « Femmes, Paix et Sécurité » ont été organisées. Ces réunions ont permis d'échanger des informations concernant la mise en œuvre du PAN et de discuter des recommandations qui sont ressorties du *mid-term review* avec la société civile et le parlement (voir point 36.a.).
35.	**Informer le parlement.**
35.a	Faire un rapport annuel concernant la mise en œuvre du Plan d'Action.
	Rapports transmis au parlement.
	L'Institut a co-coordonné le rapport des activités qui ont eu lieu en 2023. Le rapport a été transmis au parlement le 7 mai.
36.	**Informer et impliquer la société civile.**
36.a	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.
	Organisation de deux événements de rapportage et concertation. Nombre d'organisations de la société civile ayant participé.
	Comme prévu dans l'action 36 de ce Plan d'action, la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères a organisé un ***mid-term review***, en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et les Services publics fédéraux Affaires étrangères, Intérieur, Défense, Justice et Coopération au développement. Cet examen a eu lieu le **8 octobre** et visait à évaluer la mise en œuvre du Plan d'action national belge à ce jour (2022-2024), ainsi qu'à effectuer une concertation entre les services publics, le parlement, les organes consultatifs et la société civile sur les possibilités de renforcer davantage la mise en œuvre du Plan d'action. Un panel intitulé « Femmes, Paix et Sécurité : une perspective internationale - défis et opportunités » a été organisé, ainsi qu'entretiens avec des représentant·e·s des autorités belges et de différents groupes de travail. Le groupe de travail «Intégration transversale de la dimension de genre » était présidé par l'Institut. Les **recommandations** qui en ont résulté ont ensuite fait l'objet d'une discussion lors de deux réunions supplémentaires de la Taskforce belge « Femmes, Paix, Sécurité ».

3. Annexes

Annexe 1 : Abréviations

Annexe 2 : Documents concernant l’Agenda Femmes, Paix et Sécurité

Annexe 1 : Abréviations

ACNG : Acteurs de la Coopération Non-Gouvernementale
ACOS IS : Département d'état-major Renseignement et Sécurité du Ministère de la Défense
ACOS Ops & Trg : Département d'état-major Opérations et Entraînement du Ministère de la Défense
ACOS Strat : Département d'état-Major Stratégie du Ministère de la Défense
AGNU : Assemblée Générale de l'ONU
AGR : Activités génératrices de revenu
ANG : Acteur non gouvernemental
APEFE : Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Etranger
APMBC : Anti-Personnel Mine Ban Convention (Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel)
ASF : Avocats Sans Frontières
ATT : Arms Trade Treaty (Traité sur le commerce des armes)
BGT : Basic Generic Training
CAW : Centrum Algemeen Welzijnswerk (Centre de Bien-Être Général)
CABT : Convention Armes Biologiques et à Toxines
CCAC : Convention sur certaines armes classiques
CCM : Convention on Cluster Munitions (Convention sur les armes à sous-munitions)
CCW : Convention on Certain Conventional Weapons (Convention sur certaines armes classiques)
CD : Conference on Disarmament (Conférence du désarmement)
CDH : Conseil des Droits de l'Homme
CEDAW : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (Convention sur l'Élimination de Toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes)
CEFOTRAR : Centre de Formation des Travailleurs Rwandais
CGRA : Commissariat-Général aux Réfugiés et aux Apatrides
CIAC : Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques
CIMIC : Civil Military Co-operation (Coopération civile-militaire)
CIRE : Certificat d'Inscription au Registre des Étrangers
CSNU : Conseil de Sécurité des Nations Unies
CSW : Commission on the Status of Women (Commission de la Condition de la Femme)
CTB : Coopération Technique Belge
CVE : Countering Violent Extremism (Lutter contre l'extrémisme violent)
DDR : Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DECT : Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
DG Comm : Direction Générale Communication du Ministère de la Défense
DGD : Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

DG HR : Direction générale Human Resources du Ministère de la Défense
DG JUR : Direction générale Appui juridique et Médiation du Ministère de la Défense
DG MR : Direction générale Material Resources du Ministère de la Défense
EASO : European Asylum Support Office (Bureau Européen d'Appui en matière d'Asile)
Enabel : Agence belge de développement
EPU : Examen Périodique Universel
FAO : United Nations Food and Agriculture Organization (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU)
Fedasil : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
FPS : Femmes, Paix et Sécurité
GAP II : EU Gender Action Plan II 2016-2020 (le deuxième Plan d'action sur l'égalité des sexes de l'UE)
GENAD : Gender Advisor
GFP : Gender Focal Point
GREVIO : Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du Conseil de l'Europe
IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
ILA : Initiative Locale d'Accueil
M.B. : Moniteur Belge
MC : Military Committee (Comité Militaire)
MGF : Mutilations Génitales Féminines
MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
NCGP : NATO Committee on Gender Perspectives
OCAM : Organe de coordination pour l'analyse de la menace
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OE : Office des Étrangers
OIT : Organisation internationale du Travail
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ONUAA : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ONU Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OQT : Ordre de Quitter le Territoire
OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PBC : Peacebuilding Commission (Commission de consolidation de la paix)
PIC : Programme Indicatif de Coopération
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
POLFED : Police Fédérale
PAN : Plan d'action national
PAM : Programme alimentaire mondial

PSDC : Politique de sécurité et de défense commune
RCSNU : Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
RDC : République Démocratique du Congo
RSM : Resolute Support Mission de l'OTAN en Afghanistan
RSNU : Rapporteur spécial des Nations Unies
RSS : Réforme du secteur de la sécurité
RSSG : Représentant-e Spécial-e du Secrétaire général
SDSR : Santé et droits sexuels et reproductifs
SEAE : Service européen pour l'action extérieure
SPF : Service Public Fédéral
TCA : Traité sur le Commerce des Armes
UE : Union européenne
UN-Habitat : United Nations Human Settlements Programme (Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains)
UNHCR : Office of the United Nations High for Refugees (Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés)
UNICEF : United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
UNPoA : United Nations Programme of Action on Small Arms and Light Weapons (Programme d'Action des Nations Unies concernant les Armes Légères et de Petit Calibre)
UNRWA : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)
UNSCR : United Nations Security Council Resolution (Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies)
UN Women : United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)

Annexe 2 : Documents concernant l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité

1. Nations Unies

- RCSNU 1325:
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/1325(2000)
- RCSNU 1820
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/1820(2008)
- RCSNU 1888
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/1888(2009)
- RCSNU 1889
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/1889(2009)
- RCSNU 1960
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/1960(2010)
- RCSNU 2106
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/2106(2013)
- RCSNU 2122
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/2122(2013)
- RCSNU 2242
  http://www.undocs.org/fr/S/RES/2242(2015)
- RCSNU 2467
  https://www.undocs.org/fr/S/RES/2467(2019)
- RCSNU 2493
  https://www.undocs.org/fr/S/RES/2493(2019)
- Les femmes, la paix et la sécurité. Rapport du Secrétaire général concernant les indicateurs pour suivre l'application de la résolution 1325 (2000)
  http://undocs.org/fr/S/2010/173

- Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix. Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
  http://wps.unwomen.org/pdf/fr/GlobalStudy_FR_Web.pdf

2. Union européenne

- EU Strategic Approach to Women, Peace and Security
  https://www.consilium.europa.eu/media/37412/st15086-en18.pdf

- EU Action Plan on Women, Peace and Security (WPS) 2019-2024
  https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11031-2019-INIT/en/pdf

3. Belgique

- Femmes, Paix et Sécurité - Plan d'action national belge pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU
  http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/femmes_paix_et_securite_plan_daction_national_belge_pour_la_mise_en_oeuvre_de_la

- Plan d'action national belge Femmes, Paix et Sécurité: Etat de la situation - Décembre 2011
  http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/plan_daction_national_belge_femmes_paix_et_securite_etat_de_la_situation

- Deuxième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325
  http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/nationaal_actieplan_vrouwen_vrede_veiligheid_2013-2016_

- Premier rapportage au Parlement concernant le 'Deuxième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies' - 2013-2014
  http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/tweede_nationaal_actieplan_vrouwen_vrede_veiligheid_2013-2016_ter_uitvoering_van_vn_veiligheidsraadresolutie_1325_rapportage_2013-2014

- Deuxième rapportage au Parlement concernant le 'Deuxième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies' - 2015
  http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/deuxieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2013_2016_sur_la_mise_en_oeuvre_de

- Troisième rapportage au Parlement concernant le 'Deuxième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies' - 2016
  http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/deuxieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2013_2016_sur_la_mise_en_oeuvre_d_0

- Troisième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2017-2021)
  http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/troisieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2017_2021

- Premier rapportage au Parlement concernant le Troisième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2017-2021) - 2017
  https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapportage_nap_vvv_2017_compilatie_fr.pdf

- Deuxième rapportage au Parlement concernant le Troisième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2017-2021) - 2018
  https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapportage_2018_pan_fps_-_final_fr.pdf

- Troisième rapportage au Parlement concernant le Troisième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2017-2021) - 2019
  https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/troisieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2017_2021_rapportage_2019

- Quatrième rapportage au Parlement concernant le Troisième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2017-2021) - 2020
  https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/troisieme_plan_daction_femmes_paix_securite_2017_2021_rapportage_2020

- Rapportage final au Parlement concernant le Troisième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2017-2021)
  https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/troisieme_plan_daction_femmes_paix_securite_2017_2021_rapportage_final

- Quatrième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2022-2026)
  https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/quatrieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2022_2026

- Premier rapportage au Parlement concernant le Quatrième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2022-2026) – 2022
  https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/quatrieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2002_2026_rapportage_2022

- Deuxième rapportage au Parlement concernant le Quatrième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2022-2026) – 2023
  https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/quatrieme_plan_daction_national_femmes_paix_securite_2002_2026_rapportage_2023